

Rapport No. 36497-SN

Sénégal

Développements Récents et les Sources de Financement du Budget de l'Etat

Revue des Dépenses Publiques

Septembre 18, 2006

PREM 4
Région Afrique



Equivalents Monétaires

Unité monétaire = **CFA Franc (CFAF)**

1 dollar US = **CFAF 524**

Année Fiscale

1^{er} Janvier - 31 Décembre

SIGLES ET ABREVIATIONS

AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
AFD	Agence Française du Développement
ANCTP	Agence Nationale de la Case des Touts Petits
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CCHS	Comités Conjoints d'Harmonisation et de Suivi
CDSMT	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CFAA	Rapport d'Evaluation de Gestion des Finances Publiques
CNCA	Commission Nationale des Contrats de l'Administration
CNCA	Caisse Nationale du Crédit Agricole
COA	Code des Obligations de l'Administration
COF	Contrôle des Opérations Financières
CPAR	Rapport d'Evaluation de Passation des Marchés
CRES	Centre de Recherche Economique et Sociale
CSPLP	Cellule de Suivi du Programme Lutte Contre la Pauvreté
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publiques
DDI	Direction de la Dette et de l'Investissement
DGCPT	Direction Générale de Comptabilité Publique et du Trésor
DGF	Direction Générale des Finances
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc CFA
FDD	Fonds de Dotation pour la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FGF	Fonds pour les Générations Futures
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FMI	Fonds Monétaire International
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IDA	Agence pour le Développement International (<i>International Development Agency</i>)
IS	Impôt sur les Sociétés
LONASE	Loterie Nationale Sénégalaise
MCA	<i>Millénium Challenge Account</i>

ME	Ministère de l'Education
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
ONECA	Ordre Nationale des Experts Comptables et Comptables Agréés
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PCRPE	Programme de Construction et de Réhabilitation du Patrimoine de l'Etat
PDDE	Départementaux de Développement de l'Education
PDEF	Programme Décennal pour l'Education et la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
PPTE	Pays Pauvres très Endettés
PRDE	Plans Régionaux de Développement de l'Education
PRN	Programme de Renforcement Nutritionnel
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
SAR	Société Africaine de Raffinage
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SONATEL	Société Nationale de Télécommunication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAN	Valeur Actuelle Nette

Vice-président :	Gobind T. Nankani
Directeur pays :	Madani M. Tall
Directeur sectoriel :	Shudir Shetty
Chef secteur :	Robert R. Blake
Chef de l'équipe :	Julien Bandiaky

TABLEAU DES MATIÈRES

RESUME ANALYTIQUE	vii
PARTIE I : RECENTS DEVELOPPEMENTS EN FINANCES PUBLIQUES	2
1. LA SITUATION BUDGETAIRE EN 2004/2005.....	2
2. LA LOI DE FINANCES DE 2006 ET ALIGNEMENT PAR RAPPORT AUX PRIORITES DU DSRP	5
A. Analyse des Dépenses.....	5
B. Analyse des Recettes.....	10
C. Dette publique.....	11
D. Développements Récents et Recommandations	12
3. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS CFAA/CPAR	15
A. Etat d'avancement des réformes CFAA/CPAR.....	16
B. Recommandations.....	21
PARTIE II : LES SOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET DE L'ETAT	24
4. FINANCEMENT BUDGETAIRE, SOURCES, TENDANCES ET PROJECTIONS	25
5. IMPACT DU FINANCEMENT SUR LE CADRE MACROECONOMIQUE	28
A. Modèle du Multiplicateur : Impact à Court Terme	28
B. Introduction de l'Analyse Dynamique.....	32
C. Recommandations.....	33
6. LA GESTION DES RECETTES EXCEPTIONNELLES: FONDS POUR LES GENERATIONS FUTURES.....	33
A. Un survol de l'expérience internationale	34
B. Une évaluation pour le Sénégal	36
C. Recommandations.....	37
7. AMELIORER L'EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES FINANCEES PAR L'AIDE EXTERIEURE.....	38
A. Comment mesurer l'aide extérieure au Sénégal : Les faiblesses du système actuel.....	39
B. L'Aide étrangère au Sénégal sur la période 2003-2005 : les résultats de l'enquête	41
C. Un regard vers l'avenir : Les intentions des bailleurs de fonds	46
D. Recommandations.....	48

Annexes

Annexe 1: Plan d'actions Pour l'Amélioration du Système de Gestion des Finances Publiques	50
Annexe 2: Plan d'Actions de la Rénovation du Système de gestion de la Solde.....	58
Annexe 3: Observations et Recommandations sur le Système Actuel de Gestion de la Solde.....	62
Annexe 4: Modèle de Simulation d'Impact	70
Annexe 5: Aide extérieure au Sénégal (2003-2010) en millions de dollars US	74

Tableaux

Tableau 1.1: Opérations Financières de l'Etat, 2000-2005 (en milliards de FCFA)	4
Tableau 2.1: Classification économique des dépenses publiques (milliards de FCFA)	6
Tableau 2.2: Répartition sectorielle des allocations budgétaires, 2000-2006 (en% du PIB)	9
Tableau 2.3: Evolution des recettes - 1998-2006 (en milliards de FCFA)	11
Tableau 2.4: Analyse de la soutenabilité de la dette publique du Sénégal.....	12
Tableau 2.5: Ressources transférées vers les collectivités locales (FDD et FECL) (milliards FCFA)	14
Tableau 3.1: Contrats sur ressources internes approuvés par la CNCA en 2005 (en milliards de FCFA). 20	
Tableau 4.1: Revenus exceptionnels projetés sur la période 2006-2007 (en milliards de FCFA)	27
Tableau 6.1: Quelques expériences de Fonds pour les Générations Futures	35
Tableau 7.1: Financement externes (2001-2010) en milliards de FCFA a/	40
Tableau 7.2: Un aperçu de l'aide publique des bailleurs de fonds au Sénégal à la fin de l'année 2005....	43
Tableau 7.3: Décaissements des bailleurs de fonds (exécutés et projetés) sur la période 2003-2010	44
Tableau 7.4: Synthèse des opinions des bailleurs de fonds sur la coopération avec le Gouvernement et la coordination entre eux.	46

Graphiques

Figure 4.1: Evolution du financement budgétaire en milliards de FCFA	25
--	----

Encadrés

Encadré 5.1: Le Tableau Entrées Sorties (TES).....	30
Encadré 7.1: Hypothèses retenues pour la consolidation des données	47

REMERCIEMENTS

1. Ce rapport a été préparé par une équipe composée de Julien Bandiaky (chef de l'étude, économiste, AFTP4), Jacques Morisset (Economiste principal, AFTP4), Emile Finateu (Spécialiste sénior financier, AFTFM), Yann Burtin (Spécialiste sénior des opérations, CITPO), Fily Sissoko (Spécialiste sénior financier, AFTFM), Bourama Diaite (Spécialiste sénior de passation des marchés, AFTPC), Brice Jean-Marie Quesnel (spécialiste sénior systèmes et évaluations, Rafael Munoz (Young Professional), Djibril Ndoeye (Consultant), et Gisèle Esong Munge (Consultant). Au sein de la Banque mondiale, nous avons bénéficié de l'appui et commentaires de Zeljko Bogetic (Economiste principal, AFTP4), Albert G. Zeufack (Economiste sénior, EASPR), Celestin Monga (Economiste principal, DECVP), Robert Blake (Directeur sectoriel, AFTP4), Iradj Alikhani (Coordinateur programme pays, AFC14), Eric De Roodenbeke (Senior spécialiste santé, AFTH2), Meskerem Mulatu (Senior spécialiste éducation, AFTH2). L'appui logistique a été assuré par Judite Fernandes (Assistant de programme, AFTP4), et Ndeye Marième Coumba Ndoeye (Assistant de l'équipe, AFC14). Nous remercions le Gouvernement sénégalais qui a soutenu la rédaction de ce rapport depuis le début en créant notamment un groupe de travail dirigé par le Directeur du Cabinet du Ministre Délégué du Budget, Monsieur Ibrahima Sar et composé des principaux services concernés au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances. Nous avons pu également compter sur le soutien de la Direction de la Prévision et de la Statistique et de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté, membres de ce groupe de travail.

2. Ce rapport se situe dans l'effort d'assistance technique que la Banque mondiale s'est engagée de fournir à la demande des autorités sénégalaises sur l'amélioration de la gestion des finances publiques. Cet effort a commencé en 2003 avec la production de la Revue d'Evaluation de Gestion des Finances Publiques (CFAA) et du Rapport d'Evaluation de Passation de Marchés (CPAR), puis s'est poursuivi par deux Revues des Dépenses Publiques en 2004 et 2005.

RESUME ANALYTIQUE

1. Le Sénégal enregistre des performances encourageantes depuis la dévaluation du FCFA intervenue en 1994. Le taux de croissance économique est en moyenne de 5%, avec une inflation et des équilibres budgétaires et extérieurs maîtrisés. Ces résultats cachent cependant le principal défi de réduction de la pauvreté qui touche la majeure partie de la population (taux de pauvreté 57% en 2001) et particulièrement le milieu rural. Les autorités sénégalaises en sont conscientes et essaient d'utiliser l'instrument budgétaire comme levier de relance de l'économie. L'objectif recherché étant de réaliser des investissements structurants, tant en infrastructure que dans les secteurs sociaux, qui pourront dans un proche avenir influencer sur le développement du secteur privé et la création d'emplois.

2. Afin de maximiser l'utilisation de la politique budgétaire comme instrument de développement économique, le Gouvernement sénégalais est conscient qu'il se doit de respecter trois principes de base, à savoir : (i) le respect des équilibres budgétaires ; (ii) une allocation judicieuse des ressources à travers secteurs, et (iii) une exécution transparente des dépenses de manière à ce qu'elles atteignent leurs destinataires. C'est dans cette optique que s'inscrit cette revue des dépenses publiques effectuée par la Banque mondiale en étroite collaboration avec les autorités sénégalaises.

3. L'objectif recherché est double. D'abord, il s'agit de passer en revue les développements récents en matière de finances publiques au Sénégal pour ensuite s'intéresser à la question de comment aider les autorités à optimiser leurs dépenses d'investissements à travers l'allocation sectorielle des ressources et l'utilisation des ressources externes (appuis des bailleurs de fonds) qui constituent presque la moitié du budget d'investissement.

Le déficit fiscal s'est maintenu à un niveau soutenable sur la période 2004-2005

4. La situation budgétaire au Sénégal a continué d'être satisfaisante en 2004 et 2005. Elle a été globalement en ligne avec les objectifs fixés dans le cadre du programme avec le Fonds Monétaire International et les critères de convergence de la politique budgétaire fixés au sein de l'UEMOA. Le déficit budgétaire global (dons compris) est ressorti à 3,3% du PIB en 2004 et 3,0% du PIB en 2005.

5. Cet accroissement du déficit budgétaire est surtout expliqué par une hausse de l'investissement public vers les infrastructures (notamment en faveur de la mobilité urbaine), un accroissement des dépenses vers les secteurs prioritaires financées sur les fonds PPTE, les dépenses supplémentaires (comme les subventions versées au secteur de l'électricité) provoquées par la hausse du prix du baril du pétrole, et la hausse des dépenses de personnel qui avaient été prévues dans le cadre des politiques de recrutement et de rémunération de la fonction publique. Les recettes budgétaires ont augmenté de 22,2% entre 2003 et 2005 et cela grâce en partie à l'amélioration de la performance de l'administration fiscale.

6. Il est à noter que les risques concernant la situation budgétaire semble avoir augmenté sensiblement au cours du premier semestre 2006 sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs. Premièrement, la hausse du prix du pétrole sur les marchés internationaux contribue à ralentir la

croissance économique et met sous pression un certain nombre d'entreprises stratégiques qui ont une participation publique, comme la SENELEC et la SAR. Deuxièmement, la crise financière des Industries Chimiques du Sénégal (la plus grande compagnie industrielle sénégalaise), détenues à 43% par l'Etat, est susceptible de générer des coûts supplémentaires au Trésor public. Enfin, plusieurs sources de revenus qui étaient attendues au premier semestre de 2006 ont tardé à se manifester comme l'allègement de la dette extérieure à travers l'initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale qui ne sera effective qu'au 1^{er} juillet 2006, les revenus associés à la poursuite de la libéralisation dans le secteur des télécommunications et le financement des travaux de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) qui ont justifié le décalage de cette conférence à l'année 2007.

7. L'impact conjugué de ces facteurs se doit d'être associé au risque lié à la préparation des élections présidentielles et législatives en février prochain. En effet, l'accélération du cycle politique est manifeste et devra susciter une vigilance accrue de la part des autorités sénégalaises. Cette vigilance passe, comme nous le verrons ci-après, par le respect des règles et des procédures budgétaires, notamment celles liées à l'approbation des marchés publics.

L'efficacité allocative du budget de l'Etat en 2006 est compromise par certains éléments

8. La loi de Finances 2006, approuvée en décembre 2005, est globalement en ligne avec les objectifs prioritaires du DSRP. Cependant plusieurs secteurs prioritaires voient leur part dans le budget diminuée comme le secteur de la santé (de 8,1% en 2005 à 6,7% en 2006), l'agriculture et l'élevage (de 5,1% en 2005 à 4,4% en 2006), le développement social et la solidarité nationale (de 1,8% en 2005 à 1,3% en 2006). Ces baisses sont en partie expliquées par l'urgence de la prise en charge des sinistrés des inondations à travers le plan JAXAAY et les subventions résultant de la hausse plus que prévue du prix du baril de pétrole. Ces baisses apparaissent néanmoins paradoxales à l'heure où les autorités déclarent leur intention de privilégier le secteur agricole et les secteurs de la santé et de protection sociale dans le nouveau DSRP. Selon les autorités, elles devraient être corrigées dans la Loi de Finances Rectificative en préparation.

9. Parmi les secteurs privilégiés, l'infrastructure continue de recevoir une attention particulière, notamment par le renforcement du programme d'investissement d'infrastructure dans la ville Dakar et la programmation de dépenses d'investissement liées aux prochaines fêtes de l'Indépendance dans des villes secondaires au Sénégal. Il est à noter un accroissement substantiel des dépenses allouées à la Présidence (0,8% du budget d'investissement) et à la Primature, en particulier à cause de leur responsabilité dans la mise en œuvre des grands travaux de l'Etat et des plans d'urgence.

10. Le recours grandissant à des agences autonomes pour l'exécution des dépenses budgétaires est inquiétant car, si elles jouissent d'une relative autonomie de gestion, la nature juridique de leur existence reste imprécise dans les textes statutaires. Les ressources transférées aux agences autonomes représentent une part non négligeable (9,7%) du budget global en 2006. La majeure partie des ces ressources transférées (96,7%) est destinée à de l'investissement et représente 20,3% du budget d'investissement. Il y a lieu de proposer des règles, normes et procédures de leur création, leur contrôle, et leur évaluation.

11. En dépit de l'accent mis sur le processus de décentralisation dans le DSRP, les ressources transférées vers les collectivités locales continuent d'être modestes (1,3% du budget global). De même la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement initiée dans les secteurs de l'éducation et de la santé est timide (5% du budget d'investissement de ces secteurs). Donc un intérêt particulier devra être accordé à cet aspect lors de l'élaboration budgétaire pour mettre en œuvre les réformes nécessaires à la décentralisation lors de ces prochaines années.

Un système de gestion des finances publiques transparent et efficace est une condition nécessaire pour la réussite des politiques publiques

12. Le Gouvernement sénégalais se doit de continuer à améliorer son système de gestion des finances publiques. Malgré les progrès récents, plusieurs faiblesses doivent encore être corrigées tant au niveau de la préparation, de l'exécution (y compris les procédures de passation de marchés) et des contrôles internes et externes. Le contour de nos principales recommandations est résumé ci-dessous :

- **Améliorer la programmation budgétaire** en élargissant le Cadre des dépenses sectorielles à moyen terme à l'ensemble des ministères. Le Ministère de l'Economie et des Finances devra permettre aux ministères sectoriels d'avoir la possibilité de faire certains ajustements nécessaires sur leur projet de budget dans la limite de l'enveloppe globale mise à leur disposition.
- **Renforcer les mécanismes de contrôle interne** en mettant en œuvre le plan d'actions dérivé de l'étude sur la rationalisation des corps de contrôle (en cours de révision) le plus rapidement possible.
- **Au niveau des contrôles juridictionnels**, si les comptes de gestions de l'Etat central ont été transmis par le Trésor à la Cour des comptes jusqu'à l'année 2004, cette dernière se doit de communiquer ses avis de conformité à l'Assemblée (seul l'avis portant sur les comptes de 1997 a été envoyé à ce jour). Par ailleurs, aucun projet de loi de règlement n'a encore été transmis à l'Assemblée nationale. Le respect des principes budgétaires impose le contrôle postérieur et indépendant des comptes de l'Etat par les pouvoirs judiciaires et législatifs, qui est encore fortement déficient au Sénégal.
- **Gouvernance d'entreprises.** Les autorités sénégalaises doivent porter leur attention sur les entreprises publiques (et quasi-publiques) en définissant de manière claire (i) les critères de sélection des Représentants de l'Etat au sein des sociétés à capital public (action à mettre en œuvre par la Primature) et (ii) les modalités et fréquences des Rapports financiers que les établissements publics ainsi que les sociétés à capital public devront soumettre aux structures spécialisées chargées de leur suivi (action relevant de la Cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'Etat).
- **Sécuriser les procédures de passation de marchés** en adoptant le nouveau cadre légal et institutionnel et en veillant à sa mise en œuvre dans des délais rapprochés. Les plans de passation de marché se doivent d'être préparés par les Ministères concernés afin de limiter le recours aux procédures d'urgences (qui tendent à court-circuiter les procédures concurrentielles). Le recours à des prix de référence devrait être généralisé (tout au moins dans les ministères les plus dépensiers comme celui de l'Equipement) car cette pratique

permet de déceler des abus de la part du secteur privé, notamment dans les secteurs où le nombre d'opérateurs est limité et par conséquent les risques d'ententes sont plus grands.

- **Renforcer la réforme de la fonction publique** en achevant le programme de recrutement qui privilégie les secteurs clés du DSRP. En parallèle, il convient de revoir la politique salariale de manière à mieux motiver les fonctionnaires, notamment en introduisant progressivement des mécanismes incitateurs liés à leur performance. Il est également utile de s'interroger sur les réformes à mettre en place pour permettre la rationalisation et une meilleure répartition géographique des fonctionnaires, concentrés à Dakar, au détriment des régions les plus reculées mais où les besoins sont les plus pressants. Enfin, l'audit technique et financier de la solde, terminé en octobre 2005, a permis d'identifier quatre actions majeures qui permettront une rationalisation du système de paiement :
 - l'harmonisation des différents fichiers de la solde ;
 - la mise en place de la nouvelle organisation administrative et d'un comité de pilotage ;
 - l'acquisition ou le développement d'un progiciel intégré de paie et de gestion des Ressources Humaines ; et
 - l'accompagnement et la formation des différents acteurs du système.

L'impact à court terme de l'investissement public sur la croissance économique dépend de la capacité d'absorption de chaque secteur et des effets multiplicateurs engendrés sur la demande globale

13. La détermination des autorités sénégalaises à continuer d'utiliser l'investissement public comme instrument de croissance économique transparaît dans les budgets de 2005 et de 2006, où cette variable a augmenté respectivement de 28% et 9% avec une attention particulière aux dépenses d'infrastructures. Si un appel à la prudence est lancé dans le rapport pour des raisons à la fois macroéconomique (impact sur la balance des paiements) et de programmation budgétaire (accroissement des dépenses de maintenance au cours du temps), il est vraisemblable que le Gouvernement sénégalais va continuer sur cette voie. D'une part, le Sénégal présente des déficits importants tant en termes de développement de ses infrastructures de base (l'électricité y est plus cher et moins accessible que la moyenne en Afrique sub-saharienne) que de ses ressources humaines (on y meurt en moyenne à 57 ans et pratiquement deux femmes sur trois ne savent pas lire), justifiant donc un accroissement des investissements publics. D'autre part, il est vraisemblable que l'Etat sénégalais va bénéficier d'un certain nombre d'initiatives qui devraient augmenter son espace fiscal et ainsi libérer de ressources budgétaires supplémentaires au cours des deux prochaines années. Ces initiatives incluent l'annulation de la dette multilatérale, l'Organisation Conférence Islamique, le Millénium Challenge Account (MCA), les recettes de la libéralisation du secteur de la télécommunication et de la loterie nationale, et les émissions d'obligations. L'ensemble de ces initiatives pourrait être équivalent à plus de 500 milliards de FCFA (ou l'équivalent de 13% du PIB de 2005 et 91% du budget d'investissement de 2006). Ces montants sont illustratifs, car ils ne sont pas encore matérialisés, et doivent donc être interprétés avec précaution.

14. Le rapport propose une méthodologie, développée conjointement avec les autorités sénégalaises, pour cerner l'impact que ces ressources pourraient exercer sur le taux de croissance de l'économie sénégalaise. L'accent est mis sur le court terme à travers un modèle du multiplicateur qui relie les dépenses budgétaires avec le secteur réel. Une allocation « optimale » de ces ressources en termes d'investissements dans les secteurs de l'économie pourrait entraîner une croissance économique additionnelle de l'ordre de 3,6% en 2006 et 1,3% en 2007. Cet impact n'est donc pas marginal et met en évidence l'opportunité historique qui se présente aux autorités sénégalaises.

15. La méthodologie proposée montre que l'efficacité des dépenses publiques dépend de deux paramètres essentiels : (i) l'allocation sectorielle ; et (ii) la capacité d'absorption de chaque secteur. Plusieurs scénarios décrits dans le rapport permettront de quantifier la sensibilité des résultats à des modifications de ces deux paramètres. Par exemple, une diminution de moitié de la capacité d'absorption du Ministère de l'Équipement engendrerait une baisse de l'impact de la hausse des dépenses publiques sur la croissance économique de plus de moitié.

16. La méthodologie proposée met uniquement l'accent sur l'impact qu'une hausse des investissements publics engendrerait sur la croissance économique dans le court terme. Il serait cependant erroné de négliger les effets à long terme que des investissements dans les secteurs sociaux, comme l'éducation et la santé, pourraient engendrer sur la croissance économique. Une politique budgétaire efficace se doit de contribuer non seulement à l'accroissement du stock de capital physique (infrastructure) mais également du stock de capital humain (éducation et santé), qui eux-mêmes doivent stimuler la croissance de l'activité privée.

17. Le Gouvernement sénégalais est conscient qu'il se doit de développer une capacité d'analyse qui lui permettrait de prendre en compte les effets à plus long terme que l'allocation de ses investissements produirait sur l'économie. Plusieurs pistes sont décrites dans le rapport sur la base de l'expérience de la Banque mondiale dans d'autres pays. C'est pourquoi les autorités ont commencé à collecter des données statistiques qui leur permettraient de mener une telle analyse dans un proche avenir.

La création d'un fonds de génération future pour capter les revenus exceptionnels n'est pas encouragée ou alors suivant des conditions très restrictives

18. Le caractère et l'ampleur exceptionnels des ressources décrites ci-dessus posent le problème de leur absorption par l'Etat. Il est en effet peu vraisemblable que celui-ci puisse absorber un montant qui peut représenter à lui tout seul pratiquement la totalité du BCI annuel. En outre, les Ministères qui seraient privilégiés par l'affectation de ces fonds présentent déjà des taux d'absorption historiques relativement faibles (celui-ci, par exemple, ne dépassait pas 70% dans le Ministère des Transports ou 40% dans le secteur de l'hydraulique pendant la période 2000-03). Afin d'éviter l'émergence de goulots d'étranglement, le Gouvernement a émis l'idée de créer des fonds d'infrastructure et de génération future.

19. La Banque s'est interrogée sur la pertinence de créer un fonds de génération future au Sénégal, qui pourrait servir à capter les ressources exceptionnelles de la libéralisation poursuivie dans le secteur des télécommunications. Notre réponse est mitigée, notamment en raison du caractère exceptionnel de ces ressources qui ne permettrait guère d'assurer la pérennité d'un tel

fond (au contraire des revenus pétroliers). Dans l'hypothèse où les autorités sénégalaises envisageraient toujours la création d'un tel fonds, il serait indispensable que celui-ci soit (i) fixé à un niveau juridique très élevé – constitutionnel comme en Alaska ; et (ii) régi par des règles législatives rigoureuses établissant clairement les responsabilités en matière de gestion des finances publiques. Les risques de mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces propositions portent sur la stabilité des systèmes juridiques sénégalais, comme il en est dans d'autres pays. En effet, un dispositif institué par une loi, quelque soit son niveau, peut toujours être défait par une autre loi, à l'instar de l'exemple récent du Tchad.

Le Sénégal devrait continuer à bénéficier des appuis extérieurs sur la période 2006-2010, mais le défi de l'efficacité de cette aide au développement se pose

20. L'aide extérieure finance en moyenne presque la moitié du budget d'investissement ou le quart du budget total de l'Etat. Elle joue en plus un rôle prédominant dans le financement des secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation et dans l'infrastructure. Améliorer l'efficacité de l'investissement public revient en partie à poser la question de l'efficacité de l'aide.

21. C'est pour combler le déficit d'informations qui existe sur les engagements actuels et futurs des bailleurs de fonds au Sénégal que la Banque mondiale a pris l'initiative de réaliser une enquête auprès des partenaires au développement, qui a permis de sortir les résultats suivants :

- (i) L'écart entre les données reportées dans le TOFE et celles fournies par les bailleurs portant sur l'ampleur du financement externe (les bailleurs indiquent qu'ils ont déboursé pour plus de 809 millions de dollars en 2005, alors que le TOFE indiquait 480 millions de dollars) ¹;
- (ii) le nombre important de projet financés par les bailleurs, presque 500 à la fin 2005, dont la taille moyenne ne dépasse pas 5 millions de dollars ;
- (iii) l'alignement inégal des bailleurs par rapport aux axes prioritaires du DSRP avec une forte concentration (et fragmentation) sur l'éducation et l'infrastructure mais une marginalisation de l'appui aux groupes vulnérables ; et
- (iv) le faible recours à l'appui budgétaire comme modalité de décaissement qui ne représentait que 5% de l'aide totale au Sénégal pendant la période 2003-2005 contre, par exemple, presque 30% dans un pays comme le Ghana. Sa part devrait cependant atteindre 15% pendant la période 2006-2010. Les principaux bailleurs derrière cette évolution sont la Banque mondiale, l'Union européenne, la coopération canadienne et hollandaise.

¹ Il est certain que ces deux montants ne sont pas strictement comparables, notamment pour deux raisons majeures. La première est que certains déboursements effectués par les bailleurs ne passent pas par les caisses de l'Etat centrales comme ceux qui servent à financer directement les collectivités locales et les ONG. La deuxième raison est que le montant indiqué par les bailleurs n'inclut pas tous les versements effectués à l'Etat central car il n'a pas été possible de recueillir des informations précises de plusieurs pays, comme les pays asiatiques et ceux du Moyen-Orient. Le Gouvernement, avec l'appui de la Banque mondiale, a lancé une initiative afin de mieux comprendre ces divergences et ainsi améliorer le suivi des montants de financement externe reçus par le Sénégal.

22. L'accroissement de l'efficacité de l'aide se trouve donc au centre de l'agenda tant du Gouvernement que des bailleurs de fonds. Le Sénégal a d'ailleurs été choisi comme un pays pilote pour la mise en œuvre de l'agenda de la Déclaration de Paris. Les résultats ci-dessus ont déjà permis de baliser la feuille de route qui est entrain d'être finalisée au Sénégal. La première recommandation est que les autorités et les partenaires doivent chercher à améliorer la disponibilité de l'information sur les décaissements actuels et futurs des bailleurs de fonds en s'appropriant la base de données et en nommant un point focal unique au sein du Ministère de l'Economie et des Finances car cette responsabilité est aujourd'hui divisée entre plusieurs services. Enfin, il est indispensable que l'information collectée soit rendue publique et utilisée pour la préparation des budgets d'investissements. Le plus rapidement possible, il devrait être possible de présenter le BCI de manière détaillée pour les projets financés sur ressources externes comme cela est fait sur ceux financés sur ressources internes. Cette évolution favoriserait la transparence et permettrait un meilleur suivi des projets.

23. La deuxième recommandation se focalise sur le besoin d'améliorer la coopération entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement. Dans ce cadre, il est notoire de souligner que l'évolution vers une part plus grande de l'appui budgétaire devrait favoriser cette coopération (notamment en termes de procédures de décaissement). Il reste toutefois nécessaire de s'interroger sur comment mieux aligner les ressources externes sur les priorités du DRSP. Par exemple, une réflexion devra prendre place pour accroître le soutien en faveur des groupes vulnérables, qui ne totalisent qu'une part marginale du soutien des bailleurs. Enfin, ce devoir de coopération nécessite également une plus grande collaboration en matière d'évaluation commune, qui a été jugée insatisfaisante par la majorité des partenaires.

24. La troisième et dernière recommandation s'intéresse à l'harmonisation des partenaires en ce qui concerne leur assistance financière. Dans ce sens, l'utilisation de projets communs aurait le mérite de simplifier les procédures utilisées et certainement de réduire le nombre de projets. La multiplication des projets exerce de nombreux pervers sur l'efficacité de l'aide et sur la qualité de l'administration publique. Cette faiblesse est reconnue par presque l'ensemble des bailleurs de fonds opérant au Sénégal. Il s'agit à présent de traduire ce constat par des actions concrètes.

INTRODUCTION

1. Malgré les bonnes performances macroéconomiques enregistrées par le Sénégal ces dernières années, l'enquête auprès des ménages réalisée en 2001/2002 a reporté qu'environ 57% de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté. C'est fort de cet constat que le Gouvernement a lancé une stratégie de réduction de la pauvreté en 2003 où l'objectif avoué est d'atteindre, voire de dépasser, une croissance économique annuelle de 8% tout en adoptant une politique de redistribution adéquate qui puisse permettre une amélioration des conditions de vie des ménages. L'objectif à long terme étant de réduire de moitié la population vivant en état de pauvreté d'ici 2015, en conformité avec les objectifs de développement du Millénaire.

2. La transparence et l'efficacité budgétaire est une condition nécessaire pour la réussite des politiques économiques. Cette étude s'inscrit dans la réflexion globale qu'ont initiée les autorités sénégalaises autour de l'efficacité des dépenses publiques et complète les revues des dépenses publiques faites en 2003 et 2004. Ce travail a été fait en étroite collaboration avec le Gouvernement et le FMI et une partie de ces conclusions a déjà guidé l'élaboration de la stratégie d'assistance pays de la Banque Mondiale en cours d'élaboration.

3. Les quatre principaux objectifs de cette revue est de:

- Faire une évaluation de la situation actuelle des finances publiques au Sénégal, l'état d'avancement des réformes budgétaires, et d'apprécier l'alignement des dépenses budgétaires par rapport aux priorités du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté;
- Evaluer les ressources budgétaires (internes et externes) attendues sur le court et moyen terme et apprécier l'impact qu'une utilisation efficace de certaines de ces ressources pourrait avoir sur le cadre macroéconomique en particulier la croissance économique ;
- Conseiller le Gouvernement sur la pertinence de créer un fonds de génération future à travers les recettes attendues de la libéralisation des télécommunications en leur donnant des exemples internationaux de pays qui ont initié ce genre de fonds ; et
- Donner une idée des appuis extérieurs des bailleurs de fonds au Sénégal sur la période 2003-2005 et les prévisions sur la période 2006-2010 et identifier des pistes visant à mieux coordonner et harmoniser ces appuis en conformité avec le DSRP et dans le contexte de la mise en œuvre de la déclaration de Paris.

4. Elle sera composée de deux parties : (i) Les récents développements dans les finances publiques incluant une analyse de la situation budgétaire en 2004-2005, une analyse de la loi de finances de 2006 et l'état d'avancement dans la mise en œuvre des plans d'actions CFAA/CPAR; et (ii) Les sources de financement du budget de l'Etat incluant une analyse de l'évolution et de la composition du financement budgétaire, une étude d'impact sur la croissance économique que pourraient générer des investissements additionnels financés sur certaines ressources exceptionnelles attendues sur le moyen terme (annulation de la dette multilatérale, recettes de privatisation, etc....) ; (iii) une réflexion sur la gestion des ressources exceptionnelles à travers la création d'un Fonds pour les générations futures) ; et (iv) une revue de l'efficacité des dépenses publiques financées par l'aide extérieure.

PARTIE I : RECENTS DEVELOPPEMENTS EN FINANCES PUBLIQUES

1. Cette première partie a deux objectifs majeurs. Le premier est d'évaluer la politique budgétaire au Sénégal, notamment sa cohérence avec les objectifs prioritaires du DSRP et de faire l'état d'avancement des réformes qui visent à rationaliser et améliorer les procédures budgétaires. Le deuxième objectif est, suite à ce bilan, de dégager des recommandations claires pour une amélioration de la programmation et de la gestion budgétaire.

2. Notre analyse se présentera en trois étapes. Nous examinerons dans le premier chapitre la situation budgétaire au Sénégal en 2004 et 2005 sur la base de l'exécution budgétaire au cours de ces deux dernières années. Dans le deuxième chapitre, nous commenterons les principaux éléments de la Loi de Finances 2006 avec un intérêt particulier sur l'évolution de la composition sectorielle de la dépense publique. Nous survolerons également les développements récents qui ont pris place dans les finances publiques au cours des premiers mois de l'année 2006 et mettrons en évidence un certain nombre de recommandations visant à améliorer la présentation budgétaire et la formulation de la Loi de Finances Rectificative prévue dans les prochains mois. Enfin, nous concluons par le troisième chapitre dans lequel nous retracerons l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'actions visant à améliorer les procédures budgétaires, soit les plans d'actions CFAA et CPAR adoptés en juin 2003. Nous chercherons à tirer les enseignements après 3 ans de mise en œuvre et attireront l'attention des autorités à se concentrer sur l'amélioration des contrôles budgétaires internes et externes, la gestion des ressources humaines et la mise en place du cadre légal et institutionnel autour des passations de marchés publics, qui constituent les principales lacunes du système actuel.

1. LA SITUATION BUDGETAIRE EN 2004/2005

1.1 En concordance avec la bonne performance enregistrée depuis le début des années 2000, la situation budgétaire au Sénégal a continué d'être satisfaisante en 2004 et 2005. Elle a été globalement en ligne avec les objectifs fixés dans le cadre du programme avec le Fonds Monétaire International et les critères de convergence de la politique budgétaire fixés au sein de l'UEMOA. Si le déficit budgétaire global (dons compris) est passé de 0,0% du PIB en 2002 à 3% du PIB en 2005, cette détérioration est surtout expliquée par une hausse de l'investissement public vers les infrastructures (notamment en faveur de la mobilité urbaine), un accroissement des dépenses vers les secteurs prioritaires financées sur les fonds PPTE, les dépenses supplémentaires (comme les subventions versées au secteur de l'électricité) provoquées par la hausse du prix du baril du pétrole, et la hausse des dépenses de personnel qui avaient été prévues dans le cadre des politiques de recrutement et de rémunération de la fonction publique.

1.2 En outre, cette hausse du déficit public a pris place dans un contexte où les recettes fiscales ont continué à augmenter (de 18,2% du PIB en 2003 à 19,4% du PIB en 2005) et, surtout, l'Etat a été capable de financer ces dépenses d'investissement sur ces ressources propres. Le ratio des dépenses en capital sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales est de 33,7% en 2005, ce qui est largement supérieur au critère de convergence au sein de l'UEMOA qui le fixe à 20%. Dans le même temps, la dette publique extérieure a baissé (54,5% du PIB en

2003 à 40,7% du PIB en 2005, notamment grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004.

1.3 Les dépenses publiques totales ont augmenté de 14,7% en 2004 et de 11,7% en 2005, reflétant la hausse simultanée des dépenses en capital et des dépenses courantes. Le niveau des dépenses en capital a augmenté de 10,8% en 2005, après une hausse significative de 21,2% en 2004 (cf. tableau 1.1). Elle correspond à la politique volontariste de l'Etat de promouvoir des investissements structurants dans des secteurs prioritaires comme le transport routier, l'aménagement du territoire et les services sociaux. En ce qui concerne les dépenses courantes, la hausse en 2005 s'explique par les deux phénomènes suivants :

- Les autorités ont choisi d'amortir le choc pétrolier sur l'économie sénégalaise en augmentant les transferts vers les secteurs les plus touchés. Cela est particulièrement manifeste pour le secteur de l'énergie où l'entreprise d'électricité (la SENELEC) et la raffinerie (SAR) ont reçu des subventions pour un montant estimé, à 0,8% du PIB en 2005 afin de compenser les hausses insuffisantes des tarifs de l'électricité et du prix du gaz butane.
- Les dépenses de personnel ont aussi augmenté de 17,1% en 2005, reflétant la hausse des salaires des fonctionnaires entrée en vigueur en Octobre 2004 et le recrutement de nouveaux fonctionnaires pour compléter le programme de recrutement (accordé avec les institutions de Bretton-Woods) sur la période 2003-2005. Néanmoins le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (30,0%) s'est maintenu dans les normes admises au sein de l'UEMOA.

1.4 Les recettes budgétaires sont passées de 720,1 milliards de FCFA en 2003 à 880,1 milliards de FCFA en 2005, soit une hausse de 22,2%. Cette hausse mérite d'être soulignée car elle continue de mettre en évidence l'amélioration de la performance de l'administration fiscale au cours de ces dernières années, notamment l'efficacité de l'unité en charge des grandes entreprises et du recouvrement amélioré de la TVA (hausse des recettes fiscales de 112,3 milliards en 2005 par rapport à 2004). Elle a de surcroît pris place alors que les autorités avaient mis en œuvre plusieurs réformes visant à baisser les taux, notamment celui de l'impôt sur les sociétés, et à simplifier les régimes incitatifs.² Elle démontre que cette politique est efficace pour accroître l'assiette fiscale et ainsi motiver les entreprises à payer leurs taxes. Les autorités se sont déjà appropriées cette conclusion car ils ont diminué le taux de l'impôt sur les sociétés jusqu' à 25% en janvier 2006.

² Les autorités sénégalaises ont en effet baissé le taux de l'impôt sur les sociétés de 35 à 33%, adopté un nouveau Code des Investissements en janvier 2005 qui a rationalisé les régimes incitatifs offerts aux entreprises, et simplifié l'impôt immobilier et la patente.

Tableau 1.1: Opérations Financières de l'Etat, 2000-2005 (en milliards de FCFA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes totales et subventions	626.3	664.4	726.7	797.8	864.8	955.7
<i>Recettes</i>	562.3	602.7	664.6	720.1	776.8	880.1
Recettes fiscales	537.3	576.8	629.2	677	738.5	850.8
Recettes non-fiscales	25	25.9	35.4	43.1	38.3	29.4
<i>Dons</i>	64	61.7	62.1	77.7	88	75.6
Budgétaires	14.1	0	1.9	17.6	18.5	12.2
Projets de développements	49.9	61.7	60.2	60.1	69.5	63.4
Dépenses totales et prêts (net)	623.1	744.3	748.5	861.2	987.8	1103.6
<i>Dépenses courantes</i>	411	516.6	478.2	529.5	553.9	629.0
Traitement et salaires	175.8	177.3	199.4	203.7	217.6	254.9
Paiement intérêt	45.3	30.3	39.8	44.6	46.7	40.9
dette domestique	5.7	6.6	4.4	4.6	5.6	4.8
dette externe	39.6	23.7	35.4	40	41.1	36.1
<i>Autres dépenses courantes</i>	189.9	309	239	281.2	289.6	333.2
Transferts et subventions	79.4	178.5	-	140.9	135.4	162.3
Biens et services	97	130.5	-	140.3	148	163.1
Autres	13.5	0	0	0	6.2	7.8
<i>Dépenses en capital</i>	193.2	232.3	275.9	338.5	410.3	454.7
Sur ressources internes	106.6	133.6	147.9	190.3	221.3	287.0
Financement PPTE		15.1	4.1	28.4	22.5	60.7
Financement non-PPTE		118.5	143.8	161.9	198.8	226.3
Sur ressources externes	86.6	98.7	128	148.2	189	167.7
Comptes spécial du Trésor et correspondants (net)	14	0	0	0	0	0
Prêts (net)	4.9	-4.6	-5.6	-6.8	12.3	16.9
Prêts	11.4	5.7	2.7	2.7	24	28.2
Remboursement	-6.5	-10.3	-8.3	-9.5	-11.7	-11.3
Coût temporaires des reformes structurelles	0	0	0	0	11.3	3.0
Autres entités du secteur public		-5.8	21.9	11.5	-8.7	12.0
Excédent ou déficit (-) primaire	37.2	-55.4	39.9	-7.4	-85	-95.0
Excédent ou déficit (-), dons compris	3.2	-85.7	0.1	-51.9	-131.7	-135.9
Excédent ou déficit (-), hors dons	-60.8	-147.4	-62	-129.6	-219.7	-211.5
Financement	-3.2	85.7	-0.1	51.9	131.7	135.9
<i>Financement externe</i>	17.1	54.9	68.4	68.9	142.3	161.3
Tirages	78.1	103.3	112.7	90.8	156.6	153.5
Trésor	37.1	60.6	42.2	0	13.1	21.0
Crédit projets	41	42.7	70.5	90.8	143.5	132.5
Autres	0	0	0	0	0	0.0
Amortissement	-65.2	-64.2	-81	-73.9	-126.9	-121.5
Annulation de dette et initiative PPTE	4.2	15.8	36.7	44	109.2	112.7
Dont Différé Club de Paris			11.7	23.3	14.6	0.0
T-bills issued in WAEMU	0	0	0	8	3.4	16.6
<i>Financement domestique</i>	-21.1	10.8	-74.4	-11.7	-8.4	-28.4
Système bancaire	-28.3	39.9	-67	-13.9	-49.2	-45.4
Hors système bancaire	7.2	-29.1	-7.4	2.2	40.8	17.0
<i>Erreurs et omissions</i>	0.8	20	5.9	-5.3	-2.2	3.1
Gap de financement	0	0	0	0	0	0

Source : Gouvernement du Sénégal et FMI

1.5 Sur le plan de la politique fiscale, il est important de noter qu'un prélèvement de 30 Euros par passager des avions, a été introduit par décret présidentiel pour financer la construction du nouvel aéroport de Diass. Les recettes tirées de cette mesure sont estimées à environ 0,3% du PIB en 2005 mais elles n'ont pas été introduites dans le budget, et cela en accord avec le FMI. Le Gouvernement a commencé à mettre en place un système de collecte de cette redevance qui devrait permettre de garantir une transparence sur les procédures, notamment en ouvrant un compte bloqué à l'étranger dont les sommes versées seraient renseignées périodiquement par le Ministère de l'Economie et des Finances. Cependant, à la fin du premier semestre 2006, il existait des soucis sérieux quant à la transparence dans l'exécution de ce nouveau projet d'aéroport.

2. LA LOI DE FINANCES DE 2006 ET ALIGNEMENT PAR RAPPORT AUX PRIORITES DU DSRP

2.1 La loi de Finances 2006, approuvée en décembre 2005, est globalement en ligne avec les objectifs prioritaires du DSRP, avec une progression toutefois limitée des dépenses en direction des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation. L'infrastructure continue de recevoir une attention privilégiée, notamment par le renforcement du programme d'investissement d'infrastructure dans la ville Dakar et la programmation de dépenses d'investissement liées aux prochaines fêtes de l'Indépendance dans plusieurs villes secondaires au Sénégal. Il est à noter un accroissement substantiel des dépenses allouées à la Présidence et à la Primature, en particulier à cause de leur responsabilité accrue dans la mise en œuvre des grands travaux de l'Etat et des plans d'urgence.

2.2 En 2006, les autorités prévoient de maintenir leur situation budgétaire autour de celle qui a prévalu en 2005. Le déficit global est projeté à 22 milliards (équivalent à 0.5% du PIB) contre 22.6 milliards de FCFA en 2005, soit une amélioration de 0,6 milliards³. Le maintien de la situation budgétaire en 2006 sera le résultat d'un accroissement au même rythme tant des recettes que des dépenses publiques.

A. ANALYSE DES DEPENSES

2.3 Cette analyse commence par un examen de l'évolution des dépenses selon leur classification économique pour ensuite être suivie par une description de leurs allocations sectorielles.

2.4 *Classification économique.* Les dépenses globales sont estimées à 29,9% du PIB en 2006, soit une hausse de 10,3% en valeur courante par rapport à la loi de finances (LF) de 2005. Cette hausse s'explique par ordre décroissant d'importance : (i) les dépenses de fonctionnement

³ Il est à noter que ce montant n'est pas strictement comparable avec celui présenté dans le tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), car ce dernier est calculé en fonction des dépenses exécutées (et non pas celles votées) et aussi par le traitement différencié de l'amortissement du principal de la dette qui est porté en financement négatif du point de vue TOFE et en dépenses du point de vue budgétaire. A titre de rappel, le déficit global accordé par les autorités sénégalaises avec le FMI est de 4% du PIB en 2006.

(+20,7%) ; (ii) les transferts (+ 12,4%) ; (iii) les investissements (+8,9%) ; et (iv) les dépenses en personnel (+6,8%).

**Tableau 2.1: Classification économique des dépenses publiques
(milliards de FCFA)**

	2000	2004	2005	2006
Dépenses de personnel	179.3	219.2	249.3	266.3
Dépenses de fonctionnement	93.3	146.3	163.5	197.3
Transferts courants	109.7	138.5	151.8	170.6
Investissements	365.8	461.6	590.9	643.6
Service de la dette	132.0	120.0	111.6	119.5
Total	880	1086	1267	1397

Source : Gouvernement du Sénégal

2.5 Les dépenses de personnel représentent 19,1% du budget global et connaissent une hausse de 6,8% par rapport à la Loi de Finances de 2005. Cette hausse s'explique par l'incidence financière du recrutement en cours de la dernière vague de 5000 agents dans la fonction publique et par l'augmentation en moyenne de 8 % des salaires des agents de l'administration décidée en octobre 2005. Par rapport aux recettes fiscales, le ratio de la masse salariale est retenu à 30,4% et respecte la norme de l'UEMOA. Les plus grandes parts des dépenses de personnel reviennent à l'éducation (40%), aux forces armées (16%) et à la santé (8%).

2.6 Les dépenses de fonctionnement sont prévues d'atteindre presque 200 milliards de FCFA en 2006 (4,2% du PIB prévu en 2006) en raison des facteurs suivants :

- Une hausse des dépenses de fonctionnement pour les ministères de l'intérieur (3,7 milliards), de l'éducation (8,1 milliards) et de la santé (3,5 milliards), au titre des mesures nouvelles. La hausse du budget de fonctionnement en direction des secteurs de l'éducation et de la santé est conforme à l'engagement du Gouvernement dans le DSRP, qui est de leur consacrer 50% de son budget de fonctionnement. Cette hausse pour le secteur de la santé vient en appui à la décentralisation du fonctionnement des régions médicales et des districts sanitaires, au fonctionnement des structures nouvellement créées et des directions et services centraux, au renforcement du système d'information à des fins de gestion, à la vulgarisation du logiciel de gestion des ressources humaines, à l'appui au nouveau bloc scientifique de l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Sociale;
- Une hausse des charges non réparties (6,2 milliards), au titre d'une réévaluation des services votés ; et
- La création d'un nouveau ministère chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

2.7 La principale source d'augmentation des transferts courants est les subventions accordées aux entreprises publiques, notamment la société d'électricité (SENELEC) et la société africaine de raffinage (SAR), suite à la hausse du prix du pétrole. Elles devraient recevoir respectivement 28,1 milliards et 35 milliards en 2006. Ces mesures sont prises pour compenser d'une part la

perte subie par la compagnie d'électricité suite à une hausse du prix du fuel et d'autre part la volonté du Gouvernement pour maintenir le prix du gaz butane à un niveau soutenable pour les consommateurs.

2.8 Les transferts courants en direction des collectivités locales sont prévus d'augmenter de 3% par rapport à ceux de 2005. Par ailleurs, au titre des mesures nouvelles, on note une hausse des dépenses de transferts pour les ministères de l'éducation (3,15 milliards) et de la santé (1 milliard) et des charges non réparties (25,3 milliards). Ces crédits pour la santé sont affectés pour la consolidation de la réforme hospitalière, du fonds de la santé, des primes de motivation des personnels de santé situées dans les postes difficiles, aux actions retenues dans le cadre de l'initiative de prise en charge des indigents et personnes vulnérables ainsi que les bourses, allocations des stages et la subvention aux écoles privées de formation. Les transferts courants vers les agences autonomes se chiffrent à 4,5 milliards en 2006 et vont principalement à l'Agence de Promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX) et à l'Agence Nationale de la Case des Touts Petits (ANCTP).

2.9 La hausse des dépenses d'investissement reste modérée en 2006, car elle fait suite à une hausse substantielle au cours de ces dernières années. En fait, les dépenses d'investissement public ont pratiquement doublé depuis 2000. Le montant global des investissements en 2006 s'élève à 643,6 milliards, soit une hausse de 8,9% par rapport à 2005 et qui se justifie d'une part par l'accroissement des ressources propres de l'Etat affectées à l'investissement et d'autre part par l'envergure des programmes dont l'Etat a retenu la mise en œuvre avec l'appui de ses partenaires au développement.

2.10 *Classification sectorielle.* Au niveau de la répartition sectorielle du projet de budget 2006, les autorités ont privilégié une certaine stabilité par rapport à 2005. D'une manière générale, l'allocation budgétaire entre les pouvoirs publics (0,5% du PIB), les secteurs d'administrations générales (3.3% du PIB), les secteurs économiques (11.8%), et les secteurs sociaux (9.1%) correspond à celle prévue dans le budget de 2005.

2.11 Au-delà de ce constat global, il existe plusieurs changements qui méritent une attention spéciale. D'abord, les principaux secteurs privilégiés dans le budget de 2006 sont l'éducation et la formation (5,7% du PIB), les infrastructures, équipements et les transports (4,5% du PIB) l'énergie et l'hydraulique (2% du PIB) et la santé, prévention et nutrition (2% du PIB). Ces orientations sont justifiées par les besoins croissants en infrastructure, notamment pour réduire les problèmes de mobilité urbaine à Dakar et de financer le programme d'urgence suite aux inondations de 2005, et la priorité soutenue à l'éducation. La hausse du financement accordé à la justice (0,3% du PIB en 2006 contre 0,2% du PIB en 2005) vient en réponse aux problèmes que rencontre ce secteur, comme le manque de confiance au système judiciaire de la part des entreprises privées et l'accès difficile aux services judiciaires pour les plus démunis. Cette orientation correspond à la nouvelle stratégie nationale pour la Justice développée par le Gouvernement, qui est soutenue par le crédit d'appui budgétaire de la Banque mondiale.

2.12 Ensuite, plusieurs secteurs prioritaires voient leur part dans le budget diminué en 2006. Parmi ceux-ci se trouvent, le secteur de la santé (de 8,1% en 2005 à 6,7% en 2006), l'agriculture et l'élevage (de 5,1% en 2005 à 4,4% en 2006), le développement social et la solidarité nationale (de 1,8% en 2005 à 1,3% en 2006). Ces baisses apparaissent paradoxales à l'heure où les

autorités déclarent leur intention de privilégier le secteur agricole dans leur stratégie de croissance accélérée et que les secteurs de la santé et de protection sociale demeurent des domaines prioritaires de leur DSRP. Cette première impression doit cependant être nuancée à la lumière d'une lecture plus attentive. C'est ainsi que pour le secteur de la santé, plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer la baisse (en part relative du PIB mais pas en valeur absolue) : (i) la fin de plusieurs projets d'investissements comme le PDIS ; et (ii) la nouvelle orientation sectorielle qui privilégie le développement des ressources humaines et les campagnes de vaccination et d'information plutôt que des investissements lourds. En fait, la baisse du budget en direction de la santé s'explique à elle seule par la diminution du budget d'investissement (-27%), alors que les dépenses courantes augmentent de 12,8%. La baisse relative du budget d'investissement pour le développement social (-30%) reste plus préoccupante et va à l'encontre de la récente stratégie de protection sociale adoptée en septembre 2005, même si plusieurs projets classés dans d'autres secteurs peuvent être considérés comme allant vers les groupes vulnérables. On peut citer entre autres, le projet de relocalisation des personnes affectées par les inondations de 2005 (plan Jaxaay sous la responsabilité de la Primature) qui devrait se concentrer sur les groupes les plus démunis. De même, la nouvelle orientation donnée à la justice devrait chercher à améliorer la protection juridique.

2.13 Enfin, l'on note une responsabilité plus accrue de la Présidence et de la Primature dans l'exécution des projets de grande envergure. En effet 10,8% du budget d'investissement de 2006 est sous leur responsabilité. On peut citer le projet d'élargissement de l'autoroute Malick Sy Pikine, le programme national de bonne gouvernance qui, sont sous la responsabilité de la Présidence. Le programme national de développement local, le projet de reconstruction de la Casamance, le projet de lutte contre le sida et le programme de renforcement de la nutrition qui sont sous la responsabilité de la Primature.

2.14 Les ressources transférées aux agences autonomes représentent une part non négligeable (9,7%) du budget global. La majeure partie des ces ressources transférées (96,7%) est destinée à de l'investissement et représente 20,3% du budget d'investissement. L'APIX qui est en charge des grands travaux exécute le projet d'élargissement de l'autoroute Malick Sy Pikine, l'AATR exécute le projet d'entretien routier, l'Agence de gestion des inondations et des bidonvilles exécute le plan Jaxaay.

2.15 Une attention particulière à l'allocation sectorielle du budget consolidé d'investissement permet de mieux cerner les intentions des autorités sénégalaises. La répartition du budget d'investissement privilégie le secteur quaternaire qui englobe tous les investissements relatifs au développement des ressources humaines (éducation, santé, nutrition), à l'amélioration du cadre de vie (approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu urbain, urbanisme et habitat), à la promotion socio-économique des femmes, des jeunes et des populations déshéritées, au développement local et régional et à l'amélioration des conditions de travail de l'administration. Ce secteur bénéficie de 52,5% du budget d'investissement et enregistre une hausse de 8,9% par rapport à l'année 2005. Cette hausse est imputable principalement au plan Jaxaay (47 milliards), au Programme Décennal pour l'Education et la Formation (45,2 milliards), à l'équipement pour la défense nationale (16,2 milliards), au programme indépendance (15 milliards) et dans une moindre mesure à la refonte du fichier électoral (6,8 milliards).

Tableau 2.2: Répartition sectorielle des allocations budgétaires, 2000-2006 (en% du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000-2006	Part dans le total%
Pouvoirs publics	0.5	0.6	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	1.6
Présidence de la République	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.8
Assemblée Nationale	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6
Cour de Cassation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cour des Comptes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Autres	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2
Action Administrative Générale	3.4	3.6	3.4	3.4	3.3	3.2	3.3	3.4	11.7
Affaires Etrangères, Union Africaine et Sénégalais de l'Extérieur	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	2.0
Forces Armées	1.5	1.6	1.5	1.5	1.4	1.3	1.2	1.4	5.0
Intérieur et des collectivités locales	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	3.3
Justice	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.8
Autres (Primature, Fonction Publique, travail, Emploi et Organisations Prof)	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.6
Action Economique	10.2	9.8	9.3	9.8	9.3	11.3	11.8	10.2	35.5
Pêche	0.4	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.9
Infrastructures, Equipement et Transports	2.4	2.1	3.0	3.2	3.0	5.3	4.5	3.4	11.7
Agriculture et Elevage	1.9	2.4	1.5	1.4	1.3	1.5	1.3	1.6	5.7
Economie, Finances et plan	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	1.3
P.M.E, Commerce et micro-finance	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.2
Urbanisme et Aménagement du Territoire, Habitat	0.6	0.7	0.7	0.6	0.7	1.0	1.7	0.9	3.0
Mines, Energie, Hydraulique, industrie et artisanat	2.8	2.3	2.0	2.3	1.9	1.8	2.0	2.2	7.5
Tourisme	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Autres (incluant Etudes et recherches)	1.5	1.6	1.3	1.4	1.7	1.2	1.5	1.5	5.1
Actions Educative, Culturelle et Sociale	6.6	6.8	7.8	9.0	8.4	9.1	9.1	8.1	28.3
Education et Formation	3.8	3.6	4.2	4.7	4.9	5.4	5.7	4.6	16.0
Santé, Hygiène, Prévention et Nutrition	1.6	2.0	2.2	2.2	2.1	2.4	2.0	2.1	7.2
Environnement, Culture et Communication, Sports, Recherche Scientifique et Technologique	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9	3.1
Famille, développement social et Solidarité Nationale	0.3	0.4	0.6	1.2	0.5	0.5	0.4	0.6	2.0
Dettes publiques	4.2	2.5	4.2	3.1	3.0	2.6	2.6	3.2	11
Autres non classifiées	3.4	6.8	2.9	2.9	2.7	2.5	2.6	3.4	11.8
TOTAL	28.3	30.2	27.9	28.7	26.9	29.2	29.9	28.7	100.0

Source : Gouvernement du Sénégal

2.16 Le secteur tertiaire concentre 21,6% des investissements qui seront consacrés essentiellement à la réalisation des projets de transport devant permettre d'apporter une solution définitive au problème de la mobilité urbaine notamment dans la région de Dakar, mais également à la réhabilitation et à l'entretien du patrimoine routier existant. Cependant les dépenses d'investissements prévues en 2006 sont en baisse de 14% comparativement à 2005. Cela est essentiellement dû à la clôture des projets tels que l'acquisition de bus pour le transport public et le programme d'amélioration de la mobilité urbaine. Le secteur primaire bénéficie de 20% des investissements programmés. Cette part importante dénote la priorité que l'Etat continue à accorder à ce secteur à travers notamment sa politique de subvention des intrants agricoles et de sécurisation du crédit agricole. Le secteur secondaire bénéficie de 5,9% des investissements prévus, principalement dans le sous-secteur de l'énergie.

2.17 Conscientes que leurs choix budgétaires défavorisent certains secteurs prioritaires du DSRP, les autorités sénégalaises ont déclaré (notamment dans leur mémorandum au FMI en décembre 2005) que la Loi de Finances rectificative, en préparation, devrait favoriser en première priorité les secteurs de la santé, de la protection sociale et de l'agriculture.

B. ANALYSE DES RECETTES

2.18 Les recettes totales sont prévues d'atteindre 942,4 milliards de FCFA pour l'année 2006, soit une hausse de 62,3 milliards en valeur absolue et 7,1% en valeur relative par rapport à la réalisation de 2005 (Tableau 2.3). Cette augmentation s'expliquera principalement par l'accroissement des recettes fiscales de 49,2 milliards de FCFA, qui elle-même provient essentiellement d'une hausse des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation (+23,4 milliards) et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+8.9 milliards). Par contre, les recettes collectées sur l'impôt sur les sociétés sont prévues de diminuer de 1.2 milliards de FCFA en raison de la baisse du taux de 33% à 25% qui s'inscrit dans l'effort global du Gouvernement visant à améliorer l'attractivité du climat des affaires au Sénégal.

2.19 La fiscalité pétrolière continuera de contribuer pour environ 15,7% des recettes fiscales totales en raison de la hausse anticipée des prix du baril de pétrole et de la faible élasticité des importations. La taxe spécifique sur les produits pétroliers se présente comme suit : (i) Super (206,65 FCFA par litre) ; (ii) Essence ordinaire (188,47 FCFA par litre) ; (iii) Essence pirogue (38,56 FCFA par litre) ; et (iv) Gasoil (93,95 FCFA par litre).

2.20 Le système fiscal sénégalais continue de compter disproportionnellement sur les impôts indirects, qui représentent 70,7% des recettes fiscales totales. La fiscalité de porte représente 37,2% des recettes fiscales. Cette dépendance s'explique par la plus grande facilité à collecter ces impôts, ce qui augmente l'efficacité du système fiscal, mais au détriment de son équité puisque les impôts indirects ne sont pas perçus proportionnellement en fonction de capacité contributive de chaque agent économique.⁴ Les autorités ont entrepris une vaste réforme de leur fiscalité directe qui s'est traduite par des résultats encourageants. En effet, la baisse progressive des taux perçus sur l'impôt sur les sociétés (IS) (de 35% à 25% au cours des trois dernières années) et qui s'est accompagnée par une rationalisation des régimes incitatifs n'a pas entraîné

⁴ Il est certain qu'il existe d'autres facteurs qui influent sur l'équité du système fiscal, comme la capacité de collecte de l'administration fiscale (ou a contrario le taux d'évasion) et l'ampleur des exemptions fiscales.

une baisse significative des recettes fiscales dans le court terme (au contraire puisque les recettes de l'IS ont augmenté de 57 à 82,7 milliards de FCFA entre 2003 et 2006). En raison de leurs effets encourageants sur la création d'entreprises et sur la collecte des impôts, ces réformes devraient exercer un effet positif sur les recettes fiscales encore plus prononcé dans le plus long terme.

Tableau 2.3: Evolution des recettes - 1998-2006 (en milliards de FCFA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
I. RECETTES FISCALES (1+2+3)	440.7	491.1	537.3	576.8	629.2	677	738.5	850.8	892.2
1- Impôts directs	106.7	106.6	130.5	129.4	145.1	159.2	178	214.2	224.4
Impôt / société	37.1	38.7	49.4	48.9	54.2	57	68.9	83.9	82.7
IRCM - IRVM	6.4	6.9	10.3	12.3	8.2	12	15.2	18.3	20.2
Impôt / pers. Phys.	56.6	54.2	63.4	60.1	74.7	80.8	84.6	101.1	110
Plus-value immobilière	0.4	0.5	0.7	1	1	1.7	1.3	1.5	1.8
CFCE	6.2	6.3	6.7	7.1	7	7.7	8	9.4	9.7
2- Impôts indirects (TBS+ DP)	316.9	364.8	387	421.1	454.6	487.1	529.1	601.8	631.3
<i>Taxes biens & services (TBS)</i>	<i>194.8</i>	<i>247</i>	<i>296.7</i>	<i>313</i>	<i>340.7</i>	<i>371.5</i>	<i>410.6</i>	<i>462.9</i>	<i>511.3</i>
TVA intérieure, TOB, TE	85.9	100.5	119.6	109.5	138	144.9	164.7	184.4	206.1
dont pétrole								16.6	20
TVA de porte	83.4	87	111.2	142	135.3	148.2	162.2	188.1	211.5
Dont pétrole								48.2	48.6
Taxes/ consommation	22	55.5	61.1	54.3	60.8	71.9	76.4	82.6	84.9
Dont pétrole								64.4	65.6
Taxes/ contrats d'assurance.	1.7	1.8	2.4	3.5	3.1	2.9	3.5	3.7	4.5
Taxes / Véhicules	1.8	2.2	2.4	3.7	3.5	3.6	3.8	4.0	4.3
<i>Droits de porte (DP)</i>	<i>122.1</i>	<i>117.8</i>	<i>90.3</i>	<i>108.1</i>	<i>113.9</i>	<i>115.6</i>	<i>118.5</i>	<i>138.9</i>	<i>120</i>
dont pétrole								10.3	6.0
3. Droits enregistrement et timbre	17.1	19.7	19.8	26.3	29.5	30.7	31.4	34.8	36.5
II. RECETTES NON FISCALES	19.3	15.6	25	25.9	35.4	43.1	38.3	29.4	50.2
RECETTES TOTALES (I+II)	460	506.7	562.3	602.7	664.6	720.1	776.8	880.1	942.4

Source : Gouvernement du Sénégal

C. DETTE PUBLIQUE

2.21 Le service de la dette publique extérieure se situera à 119.5 milliards de FCFA contre 111.6 milliards en 2005, soit une progression de 7.9 milliards, ce qui est largement soutenable dans le moyen terme. Il est à relever que cette projection ne tient pas compte de la qualification récente du Sénégal, à l'initiative du G8 d'allègement de la dette multilatérale qui porte sur une annulation de 100% des stocks de la dette envers l'IDA, le FAD et le FMI pour les pays PPTE. Selon les projections préliminaires de la Banque mondiale et du FMI, le taux d'endettement extérieur public devrait se situer à 16,9% du PIB, largement en dessous du taux actuel prévu qui est de 39,9% du PIB pour l'année 2006.

2.22 Sur le plan du long terme, la qualification du Sénégal à cette initiative permet de réduire l'endettement public du Sénégal (Tableau 2.4). Le ratio de la dette publique en pourcentage du PIB va passer de 40,7% en 2005 à 17,6% en moyenne sur la période 2006-2011. Sur le plus long terme en 2026, il se situera à 26,3%. De même, le service de la dette publique en pourcentage des exportations enregistrera une amélioration non négligeable et passera de 5,7% en 2005 à 3,7% en moyenne sur la période 2006-2011. La Valeur Actuelle Nette (VAN) de la dette publique sera maintenue à 12% du PIB sur la même période.

Tableau 2.4: Analyse de la soutenabilité de la dette publique du Sénégal⁵

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2006-11	2016	2026
Dette extérieure en% du PIB	40.7	16.9	17.2	17.3	17.6	18.0	18.4	17.6	20.7	26.3
Service de la dette publique en% des exports	5.7	4.1	4.1	4.1	3.6	3.4	3.1	3.7	3.8	3.7
VAN dette publique extérieure en% du PIB	10.3	11.0	11.4	11.6	12.1	12.6	13.2	12.0	15.0	16.9
en% des exports	38.6	42.1	43.6	44.6	47.1	49.6	52.1	46.5	57.7	58.7

Source : Banque mondiale et FMI

D. DEVELOPPEMENTS RECENTS ET RECOMMANDATIONS

2.23 Il est certainement trop tôt de chercher à tirer des enseignements sur l'évolution des finances publiques sénégalaises au cours des premiers mois de l'année 2006. Sur un plan positif, comme noté ci-dessus, la qualification du Sénégal à l'initiative de l'allègement de la dette (MDRI) permettra de dégager un espace fiscal de l'ordre de 60 millions de dollars (30 milliards de FCFA) par an. Dans la mesure où cette initiative sera effective au 1^{er} juillet 2006, elle se traduira par une réduction du service de la dette d'environ 30 millions de dollars pendant le reste de l'année ce qui permettra de dégager des ressources qui devront être incorporées dans la Loi de Finances Rectificative en préparation.

2.24 Il est hautement probable que le Gouvernement va bénéficier de revenus extraordinaires additionnels dans le moyen terme 2006-2007 comme le financement de l'OCI et les revenus dérivés du secteur de la télécommunication. Ces revenus ne sont pas inclus dans les projections actuelles au niveau du cadrage macroéconomique car ils ne sont pas encore réalisés (ou pas complètement) mais leur ampleur ne manquera pas d'influer sur la politique budgétaire que les autorités sénégalaises comptent suivre au cours de ces prochaines années. C'est pourquoi elles seront examinées en détail dans la deuxième partie de cette étude.

2.25 A coté de ces développements positifs, le ralentissement de l'économie sénégalaise qui est entrain de prendre place au premier semestre 2006 ne manquera pas d'influer sur les finances

⁵ Les résultats présentés ici sont préliminaires et partiels, mais servent à illustrer le niveau de dette du secteur public sénégalais à court et à moyen termes. Une analyse détaillée de soutenabilité de la dette publique, notamment des scénarios macroéconomiques sous-jacents, est en cours et est menée de manière conjointe entre le FMI et la Banque Mondiale.

publiques.⁶ En effet, le niveau des recettes fiscales est fortement corrélé à la croissance économique, notamment la fiscalité indirecte qui constitue la part prépondérante des recettes fiscales. En outre, la hausse continue du prix du baril de pétrole contribue à aggraver la situation financière des entreprises avec une forte participation de l'Etat comme l'entreprise d'électricité (SENELEC) ou la raffinerie (SAR). Il est probable que l'Etat sera amené à intervenir afin de soutenir ces entreprises à travers une hausse des subventions. Enfin, la crise financière qui a éclaté au sein de la plus grande entreprise industrielle au Sénégal (ICS), qui a amené à un arrêt de sa production en mars 2006 et sa mise en examen, devrait avoir des implications négatives sur le budget de l'Etat, notamment à cause du fort taux d'endettement de cette entreprise. L'Etat (qui détient 43% des parts de cette entreprise) a déjà dû garantir la dette bancaire de cette entreprise en raison des risques pour le système bancaire local. L'Etat est entrain de négocier un plan de restructuration et l'éventuel rachat de cette entreprise.

2.26 Les élections présidentielles et législatives prévues en février 2007, pourraient avoir des incidences sur la politique budgétaire. Elles ont donné lieu à des revendications salariales dans plusieurs secteurs (éducation, santé) qui ne manqueront pas d'affecter les dépenses de l'Etat. Plusieurs initiatives ont été lancées comme les soins de santé gratuits aux personnes âgées et le lancement des travaux de rénovation de la Corniche à Dakar, financés en partie par une Convention avec le Fonds Koweïtien. Le Gouvernement doit incorporer toutes les initiatives et mesures pouvant entraîner des dépenses supplémentaires dans la Loi de Finances rectificatives en cours de préparation.

2.27 Au-delà de ces événements récents, l'analyse de l'évolution des dépenses publiques a permis de mettre en évidence plusieurs faiblesses qui deviennent autant de recommandations pour le futur.

2.28 La première recommandation est que la politique budgétaire poursuivie par les autorités sénégalaises se devrait de renforcer le processus de décentralisation financière, qui est un des piliers de leur stratégie de développement. En effet, les ressources transférées vers les collectivités locales à travers le FDD et le FECL continuent d'être modestes (en moyenne 1,3% du budget global) en comparaison des responsabilités attribuées aux gouvernements locaux (Tableau 2.5). Ces ressources, après 4 mois d'année budgétaire en 2006, n'avaient pas été mises à la disposition des collectivités locales. De même la décentralisation de l'exécution du BCI initiée dans la loi de finances 2006 pour les secteurs de l'éducation et de la santé couvre seulement 5% du BCI de la santé et de l'éducation. Ces efforts doivent donc être accélérés pour que les gouvernements locaux puissent assurer leur rôle et délivrer les services de base dont ils ont la responsabilité.⁷

⁶ Les dernières projections (en cours de révision) avancent un taux de croissance du PIB de l'ordre de 4.0-4.5% contre environ 6% au cours des dernières années. La Loi de Finance 2006 avait anticipé un taux de croissance de l'économie de l'ordre de 5.0-5.5%.

⁷ Il est certain, comme cela avait été souligné dans la Revue des Dépenses Publiques réalisée en juin 2005 par la Banque mondiale, que la déconcentration du BCI doit être accompagnée par un renforcement de la capacité de gestion des ressources financières et humaines au niveau des collectivités locales. Dans ce sens, la décentralisation se doit d'être graduelle au cours du temps, mais pas forcément timide.

**Tableau 2.5: Ressources transférées vers les collectivités locales (FDD et FECL)
(milliards FCFA)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
FDD	7	7	8	9	10	13	14
FECL	4	4	4	6	4	6	7
TOTAL	10	11	12	15	14	19	21
Budget global	880.13	1008.4	968.59	1068	1085.58	1267.14	1397.26
Ressources transférées en% du Budget	1.1%	1.1%	1.2%	1.4%	1.3%	1.5%	1.5%

Source: Gouvernement du Sénégal

2.29 La deuxième recommandation est de s'interroger sur les conséquences de la responsabilisation accrue de la Présidence autour de l'exécution de grands projets. (qui se manifestent notamment à travers les agences de l'OCI et de l'APIX). Cette responsabilisation impose un effort de coordination avec les ministères techniques concernés qui se trouvent en partie absent des processus de décisions et d'exécution.⁸ On peut citer l'exemple des projets routiers pour la mobilité urbaine à Dakar qui sont exécutés actuellement en même temps et qui gênent considérablement la circulation des marchandises, des biens et des personnes. Cela risque d'avoir un impact considérable sur le climat des affaires et sur le quotidien de la population. Il y a lieu d'établir un dialogue permanent avec les ministères techniques et le parlement sur ces chantiers qui bouleversent le paysage économique.

2.30 Enfin, la dernière et troisième recommandation est que le Gouvernement cherche à rationaliser les entités autonomes de l'administration centrale qui sont hors budget et exécutent une partie croissante du budget. Il s'agit des agences et divers fonds, qui bénéficient de transferts budgétaires mais qui jouissent d'une relative autonomie de gestion, mais dont la nature juridique de leur existence reste imprécise dans les textes statutaires. Ces entités incluent également les fonds spécialisés qui n'ont pas de personnalité morale et qui gèrent des fonds publics dans des comptes bancaires distincts de ceux du Trésor. Les principales agences sont l'agence du programme de construction et de réhabilitation du patrimoine de l'Etat ou PCRPE, l'APIX (promotion des investissements et des grands travaux) et l'AATR (travaux routiers). L'agence du PCRPE a bénéficié en 2005 d'un transfert de l'Etat de 46 milliards et dispose d'un budget d'environ 90 milliards. En 2005, une nouvelle agence a été créée pour gérer les fonds relatifs à l'organisation de la Conférence Islamique à Dakar en 2007. Les fonds spécialisés n'ont en général pas la personnalité morale mais gèrent des fonds publics dans des comptes bancaires distincts de ceux du trésor. Il y a lieu de :

- Vérifier si la création d'agences comme mode d'externalisation est la politique publique la mieux adaptée à notre environnement administratif, au vu des objectifs recherchés.

⁸ Dans ce sens, le Gouvernement vient de signer des protocoles d'entente avec l'APIX et l'ANOCI pour s'impliquer dans le suivi des projets d'autant plus que ces travaux neufs seront reversés plus tard dans son patrimoine d'entretien courant et impacter les ressources du fonds routiers.

- Recenser toutes les agences et structures similaires et procéder à un diagnostic précis de la situation actuelle, pour faire ressortir clairement les dysfonctionnements, les incohérences et les chevauchements entre les organismes eux-mêmes d'une part et entre ceux-ci et les services administratifs d'autre part.
- Proposer des règles, normes et procédures de leur création, leur contrôle, et leur évaluation.

3. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS CFAA/CPAR

3.1 Les autorités sénégalaises ont adopté en juin 2003 deux plans d'actions destinés à l'amélioration des procédures budgétaires au sein de l'Etat : les plans d'actions pour la gestion financière (CFAA) et la passation des marchés publics (CPAR). La mise en œuvre de ces deux plans est sous la coordination d'un Secrétariat Exécutif situé au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Ces deux plans bénéficient de l'appui des partenaires au développement car ils constituent un des axes centraux des appuis budgétaires développés actuellement par les bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale, l'Union Européenne, les Coopération Française, Hollandaise et Canadienne, et joue une place centrale dans le programme accordé avec le FMI.

3.2 Pour toutes ces raisons, le suivi de la mise en œuvre de ces deux plans d'action reçoit une attention particulière. Ce suivi se fait au travers des Comités Conjointes d'Harmonisation et de Suivi (CCHS) organisés tous les quatre mois par le Ministère de l'Economie et des Finances avec la participation des bailleurs de fonds (voir Annexe 1)⁹. Ces CCHS sont l'occasion pour les bailleurs de fonds et le Gouvernement de juger de l'état d'exécution des plans d'actions CFAA/CPAR. En parallèle, les bailleurs de fonds cités plus haut procèdent à des évaluations régulières du fait de leur soutien financier, y compris la Banque mondiale¹⁰. Enfin, une évaluation globale et conjointe (Gouvernement et bailleurs) de la mise en œuvre de ces deux programmes est en cours et sera suivie par une nouvelle analyse (PEFA) dont l'objectif sera de développer de nouveaux plans d'actions CFAA/CPAR pour les prochaines années¹¹.

3.3 En raison de l'attention que les réformes budgétaires reçoivent tant du Gouvernement que des partenaires au développement, la présente revue des dépenses publiques se bornera à résumer les principales conclusions des récents CCHS concernant l'application des plans d'actions CFAA/CPAR. Notre propos sera plus de chercher à identifier les principales lacunes qui subsistent et de proposer des pistes qui devraient retenir l'intérêt des autorités sénégalaises au cours des prochaines années.

⁹ Le dernier CCHS date du mois de novembre 2005. Au cours de ce CCHS, les bailleurs de fond et le Gouvernement ont revu l'état d'avancement des plans d'actions du CFAA/CPAR ainsi que la situation de mobilisation des financements gérés par le Secrétariat Exécutif.

¹⁰ Voir par exemple, le document du CSRP-II, février 2006.

¹¹ Cet exercice devrait être mené conjointement par la Banque mondiale avec les principaux bailleurs de fonds au Sénégal notamment, l'Union Européenne, la Coopération Française, l'USAID, la Coopération hollandaise et la Coopération Canadienne.

A. ETAT D'AVANCEMENT DES REFORMES CFAA/CPAR

3.4 Après l'élaboration du plan d'action CFAA en juin 2003, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées dans l'application des réformes notamment en ce qui concerne le processus de préparation budgétaire et dans une moindre mesure dans l'exécution budgétaire et au niveau de la décentralisation. Des efforts importants restent à faire concernant le contrôle de l'exécution budgétaire et le système de suivi et de gouvernance des entreprises publiques.

1. Préparation budgétaire

3.5 Au niveau de la préparation budgétaire, la principale (mais pas la seule)¹² avancée a été l'élaboration des budgets sur une base programmatique dans quatre Ministères clés du DSRP en 2005 : l'Education, la Santé, la Justice et l'Environnement. Cet effort devrait être poursuivi en 2006 avec l'inclusion de deux ministères supplémentaires¹³. Il faut toutefois noter une qualité très inégale des premiers CDSMT élaborés. Alors que ceux de l'environnement et de la justice sont d'une qualité satisfaisante, ceux de l'Education et (surtout) de la Santé contiennent encore de nombreuses faiblesses qui méritent d'être soulignées. Ces faiblesses portent sur le processus d'élaboration, le respect des objectifs du secteur définis dans les lettres de politique sectorielle, le financement du CDSMT sectoriel et sa répartition.

3.6 **Processus :** Le Ministère de l'Education (ME) a procédé à l'élaboration du CDSMT du secteur de l'éducation en prenant comme base les Plans Régionaux de Développement de l'Education (PRDE) et les Plans Départementaux de Développement de l'Education (PDDE). Ces deux exercices ont mobilisé pendant 8 mois les planificateurs et gestionnaires du niveau central (DAGE, DPRE, CRES, PTF) et leurs homologues du niveau déconcentrés (Décideurs, planificateurs, responsable du personnel, gestionnaire, comptables). De l'autre côté, le CDSMT de la santé a été préparé presque sans aucun dialogue avec les partenaires au développement. Il aurait été souhaitable que les partenaires soient mieux associés à son élaboration, ne serait-ce que pour confirmer leur contribution financière aux différents programmes.

3.7 **Respect des objectifs du secteur :** Les grands objectifs, les défis, les priorités, les cibles et les indicateurs du Plan d'Action de la phase 2 du PDEF ont été pris en compte dans l'élaboration du CDSMT de l'éducation et constituent les bases de calcul des besoins financiers de celui-ci. Tandis que pour le secteur de la santé, ces liens sont presque inexistantes et/ou manquent de clarté. C'est ainsi que pour un même programme, il y a plusieurs objectifs et vice versa. Un même indicateur est utilisé pour plusieurs actions et la nature des indicateurs ne correspond pas à la distinction nécessaire entre objectif, programme et activités. La décomposition en programme est insatisfaisante dans la mesure où 85% du budget est placé sous une rubrique intitulée « appui institutionnel », ce qui réduit considérablement la portée de l'exercice du CDSMT. Enfin, il n'est guère aisé d'identifier les priorités sectorielles dans le

¹² Au titre des principales actions entreprises par le Gouvernement, il faut noter : (i) la mise en place d'une nouvelle nomenclature budgétaire dans la loi de Finance 2005 qui a permis une présentation unifiée du budget ; (ii) la validation du cadrage macro économique et l'élaboration d'une lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2006 ; et (iii) la formation des agents des ministères techniques qui ont initié l'élaboration des Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT).

¹³ Les deux secteurs supplémentaires visés sont l'Agriculture et l'Equipement. Par ailleurs, une action plus vigoureuse vers un élargissement à tous les ministères a été recommandée par les différents bailleurs de fonds.

budget de 2006. Alors que l'amélioration de l'accès aux pauvres, qui est un objectif opérationnel du PNDSS, est mis en avant dans le CDSMT, on note sur le BCI qu'une inscription de 1 milliards de CFA pour un hôpital (qui de surcroît ne s'inscrit pas dans la carte sanitaire). Alors que seulement 9 postes de santé sont construits pour un total de 0,54 milliards.

3.8 Financement et répartition : Pour le secteur de l'éducation, la répartition du financement global du secteur (i) entre investissements et fonctionnement ; et (ii) entre les différents sous secteurs n'est pas en totale harmonie avec les objectifs et priorités du PDEF.. Cette carence est surtout apparente dans le budget de fonctionnement qui est déterminé sur la base d'un critère de 40% du budget de fonctionnement de l'Etat. Ce critère est utile car il impose une allocation minimale mais il ne prend pas en compte les besoins réels du secteur. Les critères guidant l'attribution des ressources de fonctionnement à l'intérieur du secteur ne sont pas toujours explicites et mériteraient une plus grande attention, notamment pour les dépenses de fonctionnement exceptionnelles. . L'élaboration du projet de BCI a été plus en phase avec l'esprit du CDSMT. Le Ministère de l'Economie et des Finances a permis au ME de procéder aux affectations et arbitrages intra sectorielles. Il faut signaler que les 21.5 milliards pour l'investissement dans le secteur de l'éducation ne représentent que 7% du BCI total alors que la Lettre de Politique Générale prévoit 9% des investissements publics sur ressources internes. Les sous secteurs du moyen et du secondaire continuent de ne pas recevoir une allocation suffisante des ressources malgré les annonces dans la Lettre de Politique Générale pour l'éducation. Le récent audit du personnel a identifié environ 5000 fonctionnaires-fantômes, qui restent toujours inclus dans le budget même si 3204 parmi eux sont formellement identifiés comme décédés, en position de retraite, ou émigrés à l'extérieur du Sénégal.. Le traitement des Volontaires de l'Education est déconcentré au niveau des IDEN. Or, les allocations aux écoles IDEN qui servent à l'appui au fonctionnement des écoles sont faites de manière uniforme sans tenir compte des critères comme le nombre d'écoles dans la localité ou le nombre d'élèves. Toutes les IDEN bénéficient de plus ou moins 5 millions de FCFA du budget pour la ligne matériels pédagogique et didactique. Enfin, le budget pour le recrutement de 3750 nouveaux enseignants déjà en formation n'est pas prévu dans le projet de budget.

3.9 Au niveau du secteur de la santé, il est pratiquement impossible de juger si le Budget 2006 prend réellement en compte la répartition des priorités du secteur. Le CDSMT ne permet pas de voir comment le budget prend en compte les coûts récurrents induits par les investissements nouveaux, alors qu'il devrait mettre en relief comment les moyens de fonctionnement sont mobilisés pour accompagner les investissements conduisant à créer ou étendre des structures. En particulier dans le cadre de la décentralisation et de l'autonomie des EPS, il devrait identifier comment chaque centre de dépense contribue à la réalisation des programmes prioritaires. Cela est d'autant plus facile à établir car les outils sont disponibles pour réaliser cet exercice (avec la pratique des plans d'opération pour le PDIS).

3.10 La deuxième avancée au niveau de la préparation du budget porte sur le renforcement de la capacité du Gouvernement à préparer son budget d'investissement, notamment le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP). Comme cela avait été mis en évidence dans la revue des dépenses publiques de l'année dernière, il y a un besoin urgent de préparer le budget sur une base économique (en complément de la base administrative retenue actuellement) pour discerner les dépenses en capital physiques et les dépenses de fonctionnement (en particulier les coûts récurrents).

2. *Exécution budgétaire*

3.11 Au niveau de l'exécution budgétaire, on peut se réjouir du début de la déconcentration de l'ordonnancement dans quatre ministères techniques en 2004, et qui devrait s'étendre à des ministères supplémentaires en 2006. La mise en place du nouveau système informatique SIGFIP a permis une amélioration du suivi des dépenses, qui devrait à présent se traduire par une accélération de la production du TOFE qui est toujours présentée avec un certain retard. Il reste également difficile d'obtenir une information détaillée par ministère (ou par secteur) de l'état d'exécution du budget (en particulier celui de l'investissement). Par ailleurs, bien que les retards dans la production des comptes de gestion mensuels¹⁴ aient été absorbés, il existe encore des retards considérables dans la transmission de ces comptes dans le cadre du protocole d'accord technique avec le FMI pouvant excéder deux mois ce qui est inacceptable même par les standards sous-régionaux. Enfin, le système de gestion de la solde reste opaque, et il est urgent que les recommandations tirées de l'audit de la solde soient mise en place le plus rapidement possible (cf. paras.3.21 et 3.31 pour détails).

3.12 La stratégie pour décentraliser la gestion du budget d'investissement a été initiée dans le budget 2006, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Si cette décentralisation peut paraître timide de prime abord (moins de 5% du BCI de la santé et de l'éducation), elle mérite cependant d'être soulignée car elle s'est accompagnée par des changements légaux et institutionnels qui devraient permettre une accélération de ce processus dans les années à venir. Cette prudence se justifie également pour laisser le temps aux collectivités locales d'accroître leur capacités tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau des outils à leur disposition.

3. *Contrôles budgétaires*

3.13 Les avancées réalisées par le Gouvernement au niveau de la mise en œuvre des recommandations relatives au système de contrôle sont certainement les moins satisfaisantes. Il faut certes noter l'amélioration des mécanismes de contrôles à priori avec l'adoption du Décret fixant les nouvelles règles concernant les *Contrôles des Opérations Financières* en juillet 2004 et la mise en place, dans les quatre ministères techniques ci-dessus, de Contrôleurs d'Opérations Financières (COF) délégués. Les autorités ont également lancé une étude visant à rationaliser les corps de contrôles internes. Toutefois, la première version de cette étude a été jugée insatisfaisante lors d'un atelier de validation tenu en mai 2006 et est en cours d'être révisée.

3.14 Par contre, les progrès en termes de contrôles externes sont encore inégaux. Si les comptes de gestions de l'Etat central ont été transmis par le Trésor à la Cour des comptes jusqu'à l'année 2004, il n'en reste pas moins qu'à ce jour cette dernière est très en retard dans son évaluation des comptes et n'a émis son avis de conformité à l'Assemblée nationale que pour l'année 1997. Il est donc urgent de résorber ce retard, d'une part, en donnant les moyens techniques et financiers à la Cour des comptes et, d'autre part, en limitant les interférences

¹⁴ Les comptes de gestion des exercices 2001 à 2003, ont été produits par la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) et transmis à la Cour des Comptes.

(politiques).¹⁵ Par ailleurs, aucun projet de loi de règlement n'a encore été transmis à l'Assemblée nationale.

3.15 Le contrôle a posteriori des comptes des gouvernements locaux est encore plus problématique. Ces derniers ont transmis pour la dernière fois leurs comptes de l'année 2000 et encore cette transmission avait été fortement incomplète (moins du tiers des collectivités locales) et, surtout, loin d'être dans les règles dans la mesure où la Cour avait jugé qu'aucun des comptes transmis n'était en état d'être examiné. Il est donc primordial de continuer à appuyer le renforcement de la Cour des comptes, mais aussi en amont de renforcer les capacités techniques des collectivités locales à produire des comptes en état.

3.16 Les faiblesses des contrôles sont évidentes au niveau des entreprises publiques et parapubliques, comme cela a été mis en évidence par la récente crise financière de l'entreprise ICS.

3.17 En conclusion, il n'existe qu'un contrôle imparfait de la part des pouvoirs judiciaire et législatif sur les actions budgétaires du pouvoir exécutif au Sénégal. D'une façon générale, les systèmes de contrôles internes et externes restent donc peu performants et représentent, aujourd'hui, le principal maillon faible de la gestion des finances publiques au Sénégal.

4. *Procédures de passation de marchés*

3.18 A la suite des problèmes qui ont émergé dans les chantiers de Thiès pendant l'été 2004,¹⁶ les autorités se sont engagées à accélérer la mise en œuvre du plan d'action CPAR pour éviter les dérapages constatés en ce qui concerne le respect des règles de passation des marchés. Pendant l'année 2005, ils ont mis l'accent sur trois chantiers importants que nous pouvons résumer comme suit :

- La modernisation du cadre légal est indispensable en commençant par la révision du Code des marchés et du Code des Obligations de l'Administration (COA). Un nouveau code des marchés vient d'être approuvé par le Conseil Interministériel en mars 2006 et le projet de loi portant COA devrait être envoyé à l'assemblée nationale pour considération en juin 2006. Il est important que ces deux textes soient approuvés et mis en application en même temps, car l'un ne peut être appliqué sans l'autre.
- Sur le plan institutionnel, les actions en cours devraient déboucher sur (i) la création d'un organe de conseil aux acheteurs et qui comportera en son sein une instance autonome de recours, qui compterait sur la participation du secteur privé et public ainsi que la société civile en plus des représentants de l'Etat; (ii) la mise en place de la Direction Centrale des Marchés publics au sein du Ministère de l'Economie et des Finances ; et (iii) la création d'unités responsable de coordonner et superviser les procédures de passation de marché au sein de toutes les autorités contractantes que sont les Ministères sectoriels et les

¹⁵ La Cour des Comptes bénéficie de différents appuis notamment à travers l'ACBF et le « Multi Donor Trust Fund » géré par la Banque mondiale qui a permis de recruter des assistants vérificateurs et un don IDF de la Banque mondiale pour la formation et le renforcement des capacités.

¹⁶ Pour plus de détails, cf. deuxième revue du Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance du FMI, janvier 2005.

agences qui sont en charge de passer les contrats par délégation de pouvoirs des Maîtres d'ouvrage

- L'amélioration du système de suivi et d'évaluation de la passation des marchés : Le Gouvernement a retenu le principe d'un indicateur pour mesurer l'évolution du pourcentage de contrats autorisés par la CNCA qui sont passés de gré à gré (voir tableau 3.1). En outre, il a commencé à appliquer quatre mesures dont la mise en application pourrait permettre de contrôler et de réduire considérablement le nombre et le montant des marchés passés de gré à gré. C'est ainsi que le Premier Ministre a instruit les Ministères pour qu'ils établissent des plans de passation des marchés de manière à ce que certaines urgences non justifiées ne constituent des motifs de recours au gré à gré. Il est convenu également que tous les marchés y compris ceux passés par des agences d'exécution soient soumis à l'examen et avis de la CNCA. Enfin, un effort a été fait à travers la réalisation du premier rapport d'audit sur les procédures de passation de marché, qui a été publié en décembre 2005.

3.19 Ces efforts louables ont permis de mettre en évidence l'état d'urgence dans lequel se trouve le système de passation des marchés au Sénégal. C'est ainsi que l'indicateur a permis de relever que pratiquement la moitié des contrats financés par ressources internes (hors PCRPE) étaient passés en entente directe en 2005 (tableau 3.1). Ce pourcentage diminue à 38% lorsque les contrats approuvés par le PCRPE sont pris en compte et à 23% si les contrats financés sur ressources externes sont inclus¹⁷, mais ces derniers ne sont pas véritablement sous le contrôle des autorités sénégalaises (ils dépendent des procédures mises en place par les bailleurs de fonds autour de leurs projets). Les données préliminaires pour le 1^{er} trimestre 2006 semblent indiquer une détérioration encore plus prononcée.

3.20 En outre, les plans de passations n'avaient été préparés que par quatre Ministères, en contradiction avec l'instruction du Premier Ministre, sans qu'aucune sanction n'ait été prise à l'encontre des autres ministères. Il est également révélateur que la conclusion de l'auditeur est alarmiste sur la transparence du système en 2003 à cause du non respect des règles et des interférences politiques.

**Tableau 3.1: Contrats sur ressources internes approuvés par la CNCA en 2005
(en milliards de FCFA)**

	BCI	Fonctionnement	Comptes Spéciaux du Trésor	PCRPE	Total	Total (sans PCRPE)
Appels d'offre	33,652	8,604	0,346	20,440	63,044	42,603
Ententes directes	28,168	8,976	0,795	0,8700	38,811	37,940
Total	61,821	17,581	1,141	21,311	101,856	80,544
Ententes directes (en % du total)	45.56%	51.06%	69.66%	4.09%	38.10%	47.11%

Source : Gouvernement du Sénégal et FMI.

¹⁷ Il faut noter que plus de la moitié des dépenses programmées dans le BCI ne passent pas par la CNCA. Ce faible pourcentage peut refléter le nombre de contrats qui sont en dessus du seuil requis pour passer auprès de la CNCA.

5. Réformes de la fonction publique

3.21 L'efficacité de la dépense publique requiert non seulement un système de gestion transparent et rationnel, mais également des ressources humaines motivées et qualifiées. C'est dans cette optique que le Gouvernement a poursuivi une politique de recrutement de 5,000 fonctionnaires par an sur la période 2003-2005, en privilégiant les secteurs clés du DSRP. En parallèle, ils ont lancé une nouvelle politique de rémunération orientée sur les trois éléments suivants : (i) améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, notamment en comparaison avec celui du secteur privé ; (ii) rationaliser les procédures de paiements ; et (iii) introduire des mécanismes incitatifs liés à la performance et à la localisation. Plusieurs efforts ont donc été fournis dans ce contexte comme les augmentations successives de salaires en octobre 2004 et 2005 et l'introduction de quelques projets pilotes visant à tester des mécanismes de performance, en particulier dans le secteur de la santé et de l'éducation. Ces efforts restent cependant timides et méritent d'être accentués.

3.22 La réalisation de l'audit technique et financier de la solde en octobre 2005 a permis de mettre en évidence des faiblesses du système de paiement des salaires dans l'administration publique sénégalaise. Les principales faiblesses relevées sont :

- Les fichiers physiques des ministères physiques font état d'agents en position d'activité différente de leur position au niveau du fichier de la solde.
- Certains agents de l'Etat détenant des postes clés au sein de l'administration perçoivent des indemnités créées et octroyées depuis octobre 2004 alors que les textes réglementaires instituant l'octroi de la dite indemnité n'existent pas encore. Il s'agit de l'indemnité de responsabilité particulière (codifiée « 249 ») et de l'indemnité de responsabilité (codifiée « 247 »).
- Des incohérences dans la gestion des dépenses d'hospitalisation et des évacuations sanitaires, des dépenses de transport et de prestations familiales et des charges sociales.

3.23 Le détail de ces différents points est donné en annexe 2. Les mesures idoines doivent être prises pour corriger ces faiblesses.

B. RECOMMANDATIONS

3.24 La mise en œuvre des plans CFAA et CPAR doit rester une priorité des autorités sénégalaises de manière à assurer une meilleure transparence et efficacité de la dépense publique. Elles sont conscientes de cette importance, mais doivent redoubler leurs efforts sur un certain nombre de domaines. Bien que le diagnostic ci-dessus doive être complété dans les prochains mois, nous essayons ci-dessous de mettre en exergue sept orientations stratégiques qui ne devraient pas manquer d'influer sur le succès de la stratégie poursuivie par le Gouvernement en matière de finances publiques.

3.25 **Améliorer la programmation budgétaire** : Non seulement il faut étendre l'usage des budgets programmatiques à l'ensemble des Ministères, mais il est indispensable d'améliorer la qualité de ceux qui ont été déjà produits. Les lacunes évoquées dans ce chapitre doivent être corrigées. Par exemple au niveau de l'éducation, le ME, en relation avec le MEF (direction du budget, direction de la solde) devra :

- Prendre en compte les données sur l'audit du fichier du personnel et les informations réelles fournies par les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Éducation durant la préparation du CDSMT pour assainir le budget de 2006 et réallouer les économies réalisées aux dépenses qualitatives.
- Développer une application pour l'intégration automatique du CDSMT et du Budget Récurrent afin d'avoir un suivi efficace de la mise en œuvre du programme.
- Ramener à 2.4 milliards (1/3 du montant du projet de dépenses d'investissement) dans l'enseignement supérieur et utiliser les 2/3 restants pour combler le gap des besoins en construction dans le primaire et le moyen.
- Identifier le schéma pour décentraliser le BCI graduellement aux gouvernements locaux.

3.26 D'une manière plus générale, l'élaboration des budgets sur base programmatique se doit de respecter une chaîne logique : (i) Objectifs (avec indicateurs de résultats globaux) ; (ii) Programmes prioritaires pour atteindre ces objectifs (avec indicateurs de résultats intermédiaires) ; (iii) Composantes ou sous-programmes (avec indicateurs de résultats intermédiaires) ; et enfin (iv) Activités (avec indicateurs d'activité). En respectant cette chaîne, il devient alors possible de mesurer explicitement la contribution de chaque programme à l'atteinte des objectifs identifiés.

3.27 En parallèle à ces efforts sur les budgets programmatiques, le Gouvernement se doit de continuer à renforcer sa capacité à élaborer et prévoir ses dépenses d'investissements. Il doit en particulier distinguer les dépenses en capital et celles de fonctionnement et de maintenance.¹⁸

3.28 D'autre part, les investissements budgétisés ne sont pas nécessairement ceux exécutés. En cours d'année budgétaire, des autorisations de crédits d'investissements supplémentaires ou en remplacement de crédits ouverts sont faits.

3.29 Les subventions ont tendance à être sous-estimées dans la loi de finances. En effet, une part des subventions prévues en 2005 pour la Société Africaine Raffinage (SAR) a été reportée pour l'année budgétaire 2006.

3.30 **Renforcer les mécanismes de contrôle internes.** Il est important que les autorités cherchent à rationaliser leurs opérations de contrôle interne. Comme indiqué ci-dessus, une étude sur la rationalisation des corps de contrôle est en cours de révision qui devrait permettre l'adoption d'un plan d'actions.

3.31 **Au niveau des contrôles juridictionnels.** Le renforcement de cette capacité est en marche et cela est bienvenu. La Cour des Comptes s'est engagée à résorber progressivement les retards notamment dans la production des déclarations générales de conformité des lois de Règlement. La période 1998 à 2000 devrait être apurée en 2006. Celle de 2001 à 2004 fera ensuite l'objet d'attention particulière. Enfin, le contrôle ex post des collectivités locales prend également toute son importance dans le contexte de la décentralisation graduelle poursuivie par le Gouvernement.

¹⁸ Voir, Banque mondiale, Revue des dépenses publiques, 2005, pour plus de détails.

3.32 Gouvernance d'entreprises. En parallèle à la recommandation ci-dessus portant sur le besoin de contrôler ex post les comptes de gestion de l'Etat central, les autorités sénégalaises doivent porter leur attention sur les entreprises publiques (et quasi-publiques). Cette recommandation figurait déjà dans le plan d'actions du CFAA au niveau du Secteur Parapublic. Il s'agissait d'une part de définir les critères de sélection des Représentants de l'Etat au sein des sociétés à capital public (action à mettre en œuvre par la Primature) et d'autre part de définir les modalités et fréquences des Rapports financiers que les établissements publics ainsi que les sociétés à capital public devront soumettre aux structures spécialisées chargées de leur suivi (action relevant de la Cellule de Gestion du Patrimoine de l'Etat). La récente faillite de la plus grande entreprise sénégalaise (Industrie Chimique du Sénégal qui est détenue à 43% par l'Etat sénégalais) met en exergue la faiblesse du système de gouvernance des entreprises notamment celle du secteur public. La même inquiétude peut s'appliquer à d'autres entreprises comme la SENELEC ou la LONASE. Les capacités de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECA) doivent être renforcées afin de leur permettre également de jouer efficacement leur rôle d'audit des états financiers des entreprises notamment celles du secteur parapublic et au besoin d'alerter, conformément aux dispositifs de la loi, les autorités sur les manquements en matière de gestion.

3.33 Sécuriser les procédures de passation de marchés. L'état des lieux fournit dans la section précédente met en évidence le besoin de continuer à améliorer le système de passation des marchés au Sénégal. Les autorités ont courageusement établi le diagnostic qui n'est malheureusement guère réjouissant. Elles ont également identifié les actions qui devraient permettre une amélioration du système. A présent, il devient crucial de concrétiser ces efforts en adoptant le nouveau cadre légal et institutionnel et en veillant à sa mise en œuvre dans des délais rapprochés. L'effort à fournir se doit d'être à la hauteur de l'enjeu car les détournements de marchés publics par les abus du secteur privé, les interférences politiques et le manque de contrôles des autorités sont courants comme cela a été mis en évidence dans le rapport d'audit des marchés publics passés en 2003. Cet effort se doit d'inclure les agences d'exécution de l'Etat qui ont un rôle croissant dans l'exécution des dépenses de l'Etat, notamment d'infrastructures et d'équipements. Enfin, l'introduction de l'usage de prix de référence serait souhaitable afin de mieux contrôler les contacts accordés lorsque le nombre de candidats est limité.

3.34 Réformer la fonction publique. Le Gouvernement se doit d'accélérer la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la rémunération de l'administration publique. L'attention doit en particulier se porter sur la transparence du système de gestion de la solde car de nombreuses lacunes ont été mises en évidence par le récent audit de la solde. En ce qui concerne la mise en place d'un système performant de gestion de la solde, l'auditeur a recommandé les quatre actions principales ci-après :

- L'harmonisation des différents fichiers de la solde.
- La mise en place de la nouvelle organisation administrative et d'un comité de pilotage.
- L'acquisition ou le développement d'un progiciel intégré de paie et de gestion des Ressources Humaines.
- L'accompagnement et la formation des différents acteurs du système.

Le détail de ces recommandations est donné en Annexe 3 et devrait retenir d'urgence l'intérêt des autorités sénégalaises.

PARTIE II : LES SOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET DE L'ETAT

1. L'analyse produite dans la première partie de cette étude a montré la bonne santé des finances publiques au Sénégal, même si une détérioration est anticipée à la vue des conditions macroéconomiques défavorables au 1^{er} semestre de 2006. Cette bonne santé a donné la possibilité aux autorités sénégalaises d'utiliser la politique budgétaire comme instrument de croissance économique, ce qui a été fait lors des dernières années avec une expansion du budget d'investissements de plus de 30 % entre 2003 et 2006. Cette opportunité historique avait déjà été identifiée dans la revue des dépenses publiques réalisée l'année dernière. Cette deuxième partie s'articulera de la manière suivante. Le premier chapitre rappellera plusieurs principes de prudence que les autorités sénégalaises se doivent de respecter dans la gestion de leurs finances publiques au cours des prochaines années. Nous noterons toutefois que le Sénégal pourrait bénéficier de sources de revenus supplémentaires lors des années 2006 et 2007, qui pourraient atteindre pratiquement 500 milliards de FCFA, soit l'équivalent de 1/3 du budget annuel de l'Etat. Si ces revenus doivent encore se matérialiser, ils ne devraient pas manquer d'influer sur la gestion des dépenses publiques au Sénégal.

2. C'est pourquoi le deuxième chapitre proposera un cadre d'analyse dont l'objectif d'illustrer l'impact que ces sources de financement supplémentaires pourraient avoir sur la croissance économique, suivant leur allocation sectorielle.¹⁹ L'attention sera surtout portée sur le court terme à travers une méthodologie qui reliera la programmation budgétaire et le secteur réel en prenant en compte les capacités d'absorption de chaque secteur et les effets multiplicateurs de la dépense. Si l'impact sur la demande globale est important car il contribue à justifier les dépenses dans le court terme, le choix des décideurs politiques sénégalais se doit d'incorporer les effets à moyen terme de leurs politiques. Des pistes de réflexion seront offertes dans ce sens pour les autorités.

3. Le troisième chapitre discutera de la capacité de l'Etat à absorber les ressources extraordinaires dont il pourrait bénéficier. Il est en effet hautement probable que ni l'administration, ni l'économie sénégalaise ne pourra absorber de telles sommes dans le court terme. Nous passerons en revue l'expérience des fonds de générations futures et nous nous interrogerons sur leur pertinence dans le cas du Sénégal.

4. Enfin, le quatrième chapitre portera l'attention sur les sources de financement en provenance des partenaires au développement, qui constituent pratiquement 1/3 du budget global au Sénégal. Cette question est importante car l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques devra obligatoirement passer par une hausse de l'efficacité de l'aide internationale. Il y

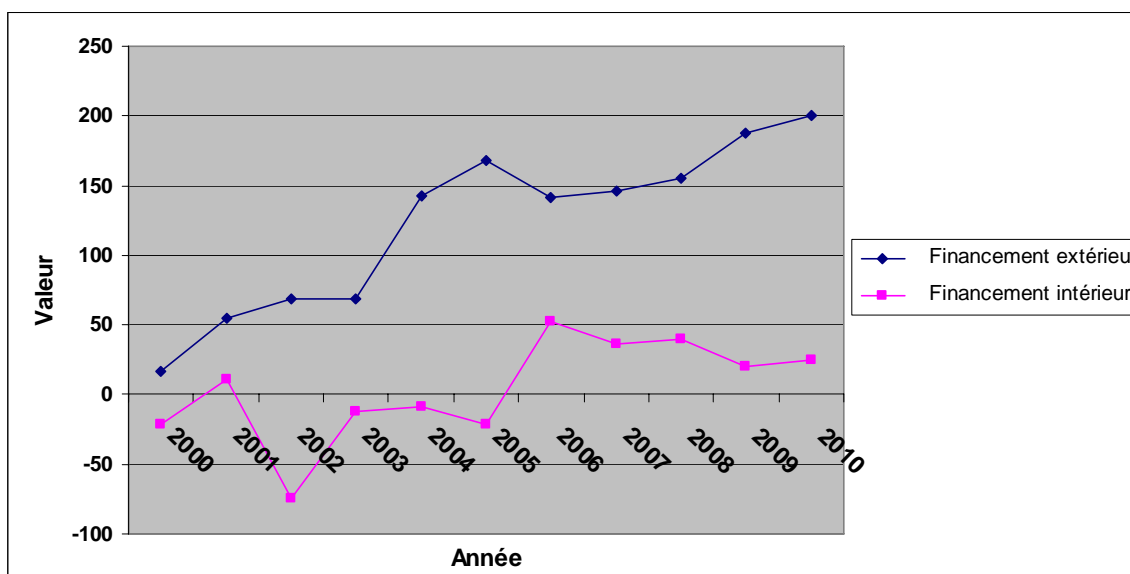
¹⁹ Si l'optimisation du taux de croissance n'est pas le seul objectif de la politique fiscale, il n'en reste pas moins le point central car il est difficile d'argumenter qu'une telle politique est optimale sans une augmentation de la croissance

a donc lieu de s'interroger sur les actions à prendre pour mieux aligner et coordonner l'aide étrangère au Sénégal.

4. FINANCEMENT BUDGETAIRE, SOURCES, TENDANCES ET PROJECTIONS

4.1 Les autorités sénégalaises ont adopté une programmation financière relativement prudente au Sénégal au cours de ces dernières années, comme cela avait été mis en évidence dans la première partie de ce rapport. Cette prudence se doit d'être poursuivie, notamment en prévision du ralentissement de la croissance en 2006 et de son impact sur les finances publiques. Les projections macroéconomiques provisoires proposées par le Gouvernement dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2006-2010²⁰ met en avant le maintien du déficit budgétaire (hors dons) autour de 5,5% du PIB pendant la période 2006-2010. Ce maintien est le résultat d'une progression des dépenses publiques alignée sur les recettes publiques, qui sont elles-mêmes déterminées en fonction du taux de croissance globale de l'économie sénégalaise, soit autour de 6% en valeur réelle. L'adoption de ces hypothèses explique une politique d'endettement fort modeste, en dehors des flux d'assistance officiels. C'est ainsi que pendant la période 2006-10, le financement total est projeté autour de 14,5% des dépenses publiques, y compris les crédits et les dons alloués par les partenaires au développement qui compteront pour presque 90% de ce total (Figure 4.1).

Figure 4.1: Evolution du financement du déficit budgétaire en milliards de FCFA



Source: Tableau des Opérations Financières de l'Etat

4.2 Les projections ci-dessus reflètent la volonté des autorités sénégalaises à maintenir un équilibre budgétaire dans le court et le moyen terme même si elles devront être revues périodiquement. Il est cependant probable que les décideurs politiques sénégalais soient tentés

²⁰ Les projections sont en passe de révision suite au ralentissement macroéconomique constaté lors du 1^{er} semestre de 2006. Elles sont également discutées avec le FMI dans la préparation du prochain programme.

d'accroître les dépenses publiques pour combler en partie les retards du Sénégal dans ses stocks de capital humain et physiques.. Ils peuvent également être sollicités pour satisfaire un certain nombre de revendications salariales ou des dépenses associées au cycle politique qui devraient aboutir à la tenue des élections présidentielles et législatives en février 2007. En fait, cette politique expansionniste a déjà pris lors de ces dernières années puisque les dépenses d'investissements publics ont doublé depuis 2000, avec une accélération en 2004 et 2005 (comme nous l'avons constaté dans la première partie de cette étude). Le recours à des investissements publics de grande envergure se trouve aussi au centre de la vision proposée par le Chef de l'Etat du Sénégal avec une série de grands travaux qui incluent la construction d'une autoroute, d'une plateforme industrielle et d'un aéroport.

4.3 Le bien-fondé d'une augmentation des dépenses publiques, surtout d'investissement pourrait donc se justifier au Sénégal si elles contribuent à accroître les stocks de capital humain et physique et ainsi poser les jalons pour la naissance du cercle vertueux de la croissance économique.²¹ Il convient toutefois de nuancer cet argument en faveur d'une expansion budgétaire trop rapide pour des raisons à la fois macroéconomique que de gestion saine des finances publiques. Au niveau macroéconomique, une expansion des dépenses publiques doit se faire dans le respect des équilibres budgétaires, en particulier en ligne avec les revenus qui sont anticipés. Un accroissement du déficit budgétaire, au-delà des normes accordées avec le FMI, contribuerait à envoyer un message alarmiste à la communauté des bailleurs de fonds et aux marchés internationaux (pouvant entraîner la baisse de la notation du Sénégal). Comme cela avait été discuté dans la revue des dépenses publique de l'année dernière, une poussée trop forte des dépenses publiques pourrait également engendrer un accroissement du déficit de la balance en compte courant (à travers son impact sur l'absorption intérieure) qui ne pourrait plus être financés par les exportations et les flux de capitaux extérieurs.

4.4 Au niveau de la gestion des finances publiques, au moins trois raisons peuvent être avancées en faveur d'une certaine prudence :

- Premièrement, la faiblesse actuelle des taux d'absorption des investissements dans les secteurs sociaux et d'infrastructure (la moyenne historique n'est que de 65% pour les transports routiers et de 66% pour celui de l'éducation) rappelle qu'une augmentation subite des investissements n'est certainement pas judicieuse car ces derniers resteront bloqués dans les circuits administratifs et financiers de l'Etat.
- Deuxièmement, il ne faut pas perdre de vue qu'un accroissement des investissements publics va entraîner une hausse des dépenses de fonctionnement au cours du temps. Par exemple, les frais de maintenance vont augmenter ainsi que les dépenses d'accompagnement comme l'embauche de personnel supplémentaire. La revue des dépenses publiques qui avait été menée par la Banque mondiale l'année dernière avait déjà mis en évidence la faiblesse des autorités à prendre en compte ces dépenses dans leur programmation financière, aboutissant à une sous-estimation quasi systématique ou à une détérioration rapide de la productivité de ces projets d'investissements. Il ne faut pas, non plus, perdre de vue que si ces dépenses supplémentaires sont financées par de l'endettement, le service de la dette va également augmenter.

²¹ Pour une discussion sur les arguments en faveur et à l'encontre d'une programmation budgétaire prudente, voir Peter S. Heller, « Understanding Fiscal Space », IMF Discussion Paper, PDP, 05/4.

- Troisièmement, la productivité des dépenses publiques n'est pas uniquement liée à la quantité des ressources mises à disposition mais aussi à la qualité des projets. A nouveau, la faiblesse des systèmes d'évaluation, de gestion et de contrôles avait été mise en avant dans notre analyse de l'année dernière. Nous avons en particulier souligné les carences au niveau de la planification et de l'évaluation des projets qui étaient inscrits dans le Programme Triennal d'Investissement Public. Plusieurs recommandations avaient été formulées pour améliorer la performance de l'administration sénégalaise, comme en particulier l'extension de l'utilisation des cadres intégrés des dépenses publiques qui permettent de mieux cerner leurs liens intersectoriels et inter temporels.

4.5 En dépit des trois raisons invoquées ci-dessus, il n'est pas inutile de s'interroger quel pourrait être l'impact d'une augmentation de l'investissement public sur la croissance économique et comment le maximiser au cours du temps. La réponse à ces deux questions est encore plus d'actualité lorsqu'on prend en compte les ressources exceptionnelles additionnelles que l'Etat pourrait recevoir dans les 18 mois à venir. Les estimations montrent que ces revenus pourraient atteindre 500 milliards de FCFA ou l'équivalent de presque le budget d'investissement annuel (Tableau 4.1). Ces revenus exceptionnels proviendront de différentes sources. D'abord, la qualification récente à l'initiative de l'annulation totale de la dette multilatérale a permis d'agrandir l'espace fiscal de l'ordre de 30 milliards de FCFA par an. Ensuite, au titre du Millenium Challenge Account (MCA), le Sénégal pourrait recevoir 200 milliards de FCFA à partir de 2007 et cela sur une période de 4 ans. Concernant l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), la première convention a été signée en mars 2006 pour un montant de 17 milliards FCFA. Ce montant a été accordé par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) au Sénégal et sert à financer la réhabilitation de la route « Corniche Ouest » dans le cadre de la préparation du 11^{ème} sommet de l'OCI. Il est encore attendu des revenus supplémentaires d'autres pays islamiques mais leur montant reste encore difficile à cerner. Le Gouvernement disposera d'une « manne » financière provenant de la mise sur le marché des actions de l'État qu'elle détient encore dans le capital de la société nationale de télécommunication (la SONATEL), du renouvellement du contrat d'exploitation de la seconde licence de téléphonie mobile et la vente d'une troisième licence. Cette manne est estimée à environ 200-300 milliards de FCFA. De même la privatisation de la loterie nationale sénégalaise attendue en 2007 va procurer 20 milliards de FCFA. Enfin, les émissions d'obligations sur le marché sous-régional pour le financement de travaux routiers vont rapporter 50 milliards de FCFA par an sur la période 2006-2007.

**Tableau 4.1: Revenus exceptionnels projetés sur la période 2006-2007
(en milliards de FCFA)**

	2006	2007	Total
Millénium Challenge Account (MCA)	0.0	40.0	40.0
Organisation Conférence Islamique (OCI)	65.0	50.0	115.0
Annulation dette multilatérale	30.0	30.0	60.0
Telecommunication	200.0	50.0	250.0
Lonase	0.0	20.0	20.0
Emissions Obligations	50.0	50.0	100.0
Total	345	240	585

4.6 Il convient de noter que ces estimations ont été faites de façon conjointe avec le gouvernement. Certaines ressources additionnelles identifiées, sont basées sur des accords ou conventions de financement existant (Organisation de la Conférence Islamique, annulation de la dette multilatérale). Tandis que pour d'autres (Millenium Challenge Account, Privatisations, émissions d'obligations), leur matérialité n'a pas encore pris place. Il est logique (et prudent) que les autorités sénégalaises ne les ont pas encore intégrées dans leur programmation budgétaire et leurs projections macroéconomiques. Il n'en reste pas moins que leur utilisation fait déjà l'objet d'un débat au sein de l'administration sénégalaise. C'est dans ce contexte que le chapitre suivant va porter l'attention sur comment utiliser ces ressources de manière à optimiser leur impact sur la croissance économique tant dans le court que le moyen terme. Pour les besoins de la modélisation, nous retiendrons les hypothèses dans le tableau ci-dessus concernant la disponibilité de ces ressources sur la période 2006-2007.

5. IMPACT DU FINANCEMENT SUR LE CADRE MACROECONOMIQUE

5.1 L'objectif de ce chapitre est de proposer un cadre d'analyse qui permettra de mesurer l'impact que l'utilisation des ressources additionnelles (telles que projetées dans la section précédente) pourrait avoir sur la croissance économique, dans le court et moyen terme. Dans la première partie, nous exposerons un modèle de simulation d'impact, qui cherchera à faire le lien entre les dépenses budgétaires d'investissements et le secteur réel tout en tenant compte de (i) l'allocation sectorielle des ressources ; (ii) la capacité d'absorption de chaque secteur ; et (iii) des liens multiplicateurs entre ces dépenses sectorielles et les autres secteurs de l'économie à l'aide de la matrice entrée/sortie de l'économie sénégalaise. Cela nous permettra de capter l'impact à court terme d'une augmentation des investissements publics sur la croissance économique. Ce modèle est présenté à titre illustratif et les résultats devront être interprétés avec prudence à cause de certaines limites qui seront décrites dans la section ci-dessous. Dans la seconde partie, notre contribution se limitera à mettre en exergue les liens potentiels entre l'investissement public et les stocks de capital humain et physique (infrastructures) dans le moyen terme de manière à : (i) mettre en exergue l'ampleur de ces effets ; et (ii) motiver les autorités sénégalaises à poursuivre l'effort d'analyse.

A. MODELE DU MULTIPLICATEUR : IMPACT A COURT TERME

5.2 Le point de départ est le cadrage macroéconomique initial dont le Gouvernement s'est accordé avec le FMI lors de la dernière revue du PRGF présentée au début 2006, qui ne tient pas compte des ressources additionnelles attendues en 2006 et 2007 par l'Etat. Le taux de croissance économique est fixé à 5% en 2006 et 5,1% en 2007.²² Afin de prendre en compte l'effet multiplicateur qu'une augmentation des investissements publics engendrera sur la demande globale, nous avons procédé en trois étapes que nous pouvons résumer comme suit.

5.3 Dans la première étape, nous avons cherché à évaluer la capacité d'absorption des ressources disponibles par l'Etat. Pour cela, nous avons retenu la moyenne des taux d'absorption

²² Comme discuté auparavant, ces taux sont en passe d'être révisés à la vue de la détérioration des conditions macroéconomiques lors du 1^{er} semestre de 2006. Ce qui est important pour l'analyse menée dans ce chapitre n'est pas le taux de croissance absolu mais la déviation que pourrait engendrer une politique d'investissement public.

sur la période 2000-2003 qui a été calculée pour chaque secteur au niveau du budget d'investissement. Ces taux varient sensiblement d'un secteur à l'autre, avec un taux de moins de 50% pour un secteur comme l'hydraulique et à plus de 98% pour le secteur de la pêche. Ils varient également selon l'année et selon la source de financement (ils sont plus élevés pour les projets financés sur ressources internes).

5.4 Dans la deuxième étape, notre objectif a été de cerner la composition des dépenses incluses dans le budget d'investissement en distinguant celles de capital et de fonctionnement. En effet, le budget d'investissement de l'Etat sénégalais ne comprend en moyenne que 60 % de dépenses en capital comme nous l'avons discuté en détail dans la revue des dépenses publiques de l'année dernière. Nous avons utilisé l'enquête réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique sur la nature des dépenses effectuées dans les projets d'investissement pour l'année 1998 pour dégager par secteur la part des dépenses qui est de l'investissement physique et celle en biens de consommation finale (fournitures, salaires, etc...). Les résultats ont été reconduits dans la présente analyse pour avoir une idée du contenu en investissement physique des dépenses d'investissements qui seront faites par l'Etat sur les ressources additionnelles en 2006 et 2007.

5.5 Dans la troisième étape, le lien entre les dépenses budgétaires exécutées en investissement et le secteur réel a été établi en ayant recours au Tableau Entrées Sorties (TES) des années 2006 et 2007, élaboré par le Gouvernement du Sénégal pour les comptes nationaux (voir encadré l'architecture et les utilisations possibles d'un TES).

5.6 A la suite de ces trois étapes, il nous est devenu possible de simuler l'impact qu'une hausse de l'investissement public pourrait générer sur la demande globale en tenant compte de l'allocation par secteur, du taux d'absorption et du contenu en biens de capital physique et en biens de consommation (voir en détails dans l'annexe 4 la logique de fonctionnement du modèle et les hypothèses retenues par secteur). Nous imaginons un choc initial sur l'investissement public et la consommation finale de l'Etat (choc sur la demande globale). Ensuite, nous avons supposé que dans l'intervalle temporel considéré 2006-2007, les branches ont un comportement technique proche d'un processus à rendement constant ou, en d'autres termes que l'économie sénégalaise fonctionne en sous-capacité et que cela lui permet de satisfaire immédiatement une hausse de la demande locale. La matrice entrée/sorties nous permet de quantifier les effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie (production additionnelle, consommations intermédiaires additionnelles, importations additionnelles, etc...) et qui à leur tour engendreront à terme un nouvel équilibre entre l'offre globale et la demande globale. L'impact sur la croissance économique sera mesuré par la différence des taux selon l'équilibre initial (5% en 2006 et 5,1% en 2007) et le nouvel équilibre.

5.7 Avec l'aide des autorités sénégalaises, nous avons conduit une série de simulations basées sur plusieurs scénarii, dont les plus révélateurs sont résumés dans le Tableau 5.1. Le premier scénario est celui où nous postulons que l'Etat va recevoir l'ensemble des ressources attendues décrites auparavant, soit 585 milliards de FCFA (13% du PIB de 2005) sur la période 2006-2007. Les allocations sectorielles de ces ressources ont été discutées d'un commun accord avec le Gouvernement. Pour certaines ressources, leurs utilisations sont déjà déterminées dans les accords qui sont signés par le Gouvernement, par l'exemple l'OCI et le MCA dont le financement devrait surtout servir à financer des projets d'infrastructure routière. Mais pour d'autres, comme l'annulation de la dette multilatérale et les recettes en provenance de la

libéralisation du secteur des télécommunications, il a fallu faire des hypothèses sur leur allocation sectorielle qui globalement correspondent aux secteurs prioritaires définis dans le DSRP (voir en annexe 4 une description des hypothèses retenues). Dans ce cas de figure, l'impact sur la croissance économique sera loin d'être marginal puisque *la croissance économique additionnelle qui se dégage est respectivement de 3,6% en 2006 et 1,3% en 2007.*

5.8 Il reste entendu que le scénario ci-dessus doit être interprété avec précaution car, nous le répétons, la majorité des ressources envisagées ne se sont pas encore réalisées. Il confirme cependant que les autorités sénégalaises ont une opportunité historique d'exercer un impact significatif sur la croissance économique s'ils utilisent ces ressources avec discernement. Il est cependant utile de montrer que les résultats obtenus sont extrêmement sensibles aux variations des principaux paramètres retenus dans le modèle. C'est ce que nous avons cherché à illustrer à l'aide des autres scénarii résumés ci-dessous.

Encadré 4.1 : Le tableau entrées sorties (TES)

Le TES est une présentation synthétique des comptes de production et d'exploitation des branches et des équilibres des ressources et emplois des biens et services. Il fournit des informations détaillées sur les processus de production et facilite l'analyse technico-économique de la production. CI-dessous est une brève description de son architecture et de son utilisation.

1. L'architecture du TES

Le TES est un tableau à double entrée qui peut être schématisé par un ensemble de 4 éléments auquel s'ajoute une cartouche qui présente le calcul du PIB.

a. Le tableau des consommations intermédiaires : L'appareil productif peut être décomposé en unités productrices homogènes appelées branches. Chaque branche produisant un seul produit. Les diverses branches entretiennent des relations d'interdépendance, car pour assurer la production d'un produit, la branche correspondante a besoin de consommations intermédiaires précises en quantité déterminée. La matrice de Leontief décrit ses relations d'interdépendance dans un cadre qui porte en colonne les branches et en ligne les produits. Chaque colonne décrit les achats d'une branche en produit des autres branches.

b. Le tableau des comptes de production et d'exploitation par branche : Les comptes de production décrivent la liaison entre la production des branches et la consommation intermédiaire de biens et services requise pour obtenir celle-ci. Les comptes de production dégagent un solde, la valeur ajoutée brute, qui permet de calculer le PIB. Les comptes d'exploitation décrivent les opérations de répartition de la valeur ajoutée directement liées à la production. La VA à laquelle s'ajoutent les subventions d'exploitation est décomposée en 4 éléments : la rémunération des salariés, les impôts liés à la production autres que la TVA, la consommation de capital fixe, l'excédent net d'exploitation.

c. Le tableau des ressources en produits : On retrouve dans ce tableau la production des branches en produits et les importations des produits des branches évaluées CAF (Coût, Assurance, Frêt).

d. Les emplois finals : Ce tableau décrit la consommation finale, la FBCF, les variations de stock et les exportations évaluées au prix FOB hors Taxe sur la Valeur Ajoutée. Par construction, la somme des emplois de chaque produit que l'on retrouve à la fin de chaque ligne du TES est égale à la somme des ressources en produit que l'on lie au bas de chaque colonne.

Le dernier tableau permet de déterminer le Produit Intérieur Brut (PIB) à partir de la relation suivante :

$$\text{PIB} = \text{Somme des Valeurs Ajoutées des branches} + \text{TVA grevant les produits} + \text{Droits de Douane}$$

2. Les utilisations du TES

Le TES fait l'objet de deux utilisations

a. L'étude des structures économiques. Le TES met en évidence les relations d'interdépendance qui caractérisent une économie à un moment donné. En décrivant la structure des flux des produits au sein d'une économie, il permet de hiérarchiser les activités c'est-à-dire identifier les branches motrices et les branches entraînées.

b. L'utilisation à des fins de prévision Cet usage du TES repose sur l'hypothèse que dans l'intervalle temporel considéré, les branches ont un comportement technique proche d'un processus à rendement constant (hypothèse de Léontief de constance des coefficients techniques). Un problème classique de prévision à court et à moyen terme est le suivant : Connaissant les variations prévues de la demande finale (ou de certaines de ses composantes), la valeur constante des coefficients techniques, il s'agit alors de déterminer les productions par branches et les facteurs de production nécessaires. La solution du problème consiste à calculer les effets directs et indirects des variations de la demande finale sur le niveau de production par branche. De manière générale, à l'aide du TES, on peut prévoir la répercussion en chaîne d'un impact en un point quelconque de l'appareil de production qu'il s'agisse d'une variation de volume ou d'une variation de prix.

Table 5.1: Impact d'une hausse des dépenses d'investissement sur la croissance économique (effet multiplicateur) ^{a/}

	Scénario 1 :		Scénario 2 :		Scénario 3 :		Scénario 4 :		Scénario 5 :	
	Hausse de 585 milliards de FCFA des dépenses d'investissement		Hausse de 100 milliards de FCFA des dépenses d'investissement dans les transports routiers		Hausse de 100 milliards des dépenses d'investissement dans l'agriculture		Hausse de 100 milliards des dépenses d'investissement dans la santé		Hausse de 100 milliards des dépenses d'investissement dans les transports routiers avec une diminution de moitié de la capacité d'absorption	
Taux de croissance additionnel	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
	3.6%	1.3%	0.7%	0.3%	0.4%	0.2%	0.6%	0.3%	0.3%	0.2%

Note : a/ Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, voir Annexe 4.

5.9 Les scénarii 2,3 et 4 servent à illustrer comment une allocation sectorielle de 100 milliards de FCFA supplémentaires (50 milliards en 2006 et 50 milliards en 2007) pourrait engendrer un taux de croissance supplémentaire. L'effet le plus important est celui où l'allocation est faite en faveur des infrastructures routières et cela entraîne une hausse de 0,7 % de la croissance économique en 2006, en raison du contenu en capital physique élevé des dépenses d'investissements dans ce secteur et des effets multiplicateurs sur la demande globale plus grands. Tandis que cette allocation faite au profit du secteur de la santé engendre une croissance additionnelle de 0,6%. Pour l'agriculture, elle engendrera une croissance de 0,4%. Ces résultats permettent d'établir un ordre de grandeur en indiquant que les autorités devraient favoriser une allocation sectorielle des dépenses publiques vers les secteurs de l'infrastructure s'ils désirent optimiser leur impact sur la croissance économique à court terme.

5.10 Le Gouvernement devrait toutefois prendre en compte les goulots d'étranglement qu'une trop forte concentration sectorielle des ressources pourrait créer sur la capacité d'absorption. En effet, les procédures complexes et les faiblesses techniques et humaines sont nombreuses dans l'administration sénégalaise créant ainsi des retards dans la mise en œuvre des travaux. Afin d'illustrer la sensibilité des résultats suite à l'émergence d'un tel goulot, nous avons supposé dans le scénario 5 que le taux d'absorption du secteur de l'infrastructure routière allait être diminué de moitié par rapport à son niveau historique observé pendant la période 2000-03. Dans ce cas de figure, l'impact d'une hausse de 100 milliards de FCFA ne serait plus que de 0,3% sur la croissance économique en 2006 contre 0,7%. Il est donc primordial que les autorités concentrent leur effort sur l'augmentation des capacités d'absorption de l'administration publique, notamment dans les secteurs qu'ils désirent cibler pour l'affectation de leurs ressources supplémentaires.

5.11 Si ces conclusions devraient guider les autorités, elles doivent être interprétées avec prudence, cela du fait de certaines limites existant avec cette méthode de prévision. Les limites du modèle peuvent être regroupées en 4 types :

- La base de calcul du contenu en investissements physiques des dépenses budgétaires d'investissement est éloignée (année 1998) et on note un manque de données sur les dépenses d'investissement dans certains secteurs (exemples : transports ferroviaires, aériens) ;²³
- L'hypothèse de constance des coefficients techniques ne se justifie que dans des conditions très restrictives : stabilité de la technologie, absence de substitution par matière première, absence d'économies d'échelle ou de dés économies d'échelle, et homogénéité technique des branches. Elle ne peut être retenue que pour le court ou le moyen terme (période inférieure ou égale à 5 ans).
- Le TES permet de calculer les répercussions purement mécaniques sans modifications des comportements de revenu, de dépense et de financement de la part des divers agents économiques.
- La dernière limite, et la plus sérieuse, est que le modèle ne prend pas en compte des effets à long terme sur la croissance économique du renforcement des capacités des secteurs, créés par la dépense d'investissement (analyse dynamique) en particulier dans les secteurs sociaux.

B. INTRODUCTION DE L'ANALYSE DYNAMIQUE

5.12 Une optique dynamique prend en compte les effets de l'investissement sur la croissance future. En effet un accroissement des investissements publics devrait augmenter les stocks de capital humain et d'infrastructure et ainsi influencer positivement sur l'offre globale. Cet effet sur les stocks de capital et sur la capacité de production est déterminant mais il est difficile à appréhender statistiquement à cause des délais entre l'accroissement de l'investissement et son impact final sur l'offre globale. Par exemple, un investissement dans une école ou dans un centre de santé devrait améliorer l'accès et la qualité de l'éducation et des soins de santé qui à leur tour augmenteraient la productivité des travailleurs sénégalais et ainsi contribuerait à une hausse du taux de croissance économique. Les mêmes délais, peut-être un peu plus courts, sont à espérer dans des investissements en infrastructure de base comme une route ou une centrale d'électricité, qui prennent du temps à être construites et à devenir opérationnelles.

5.13 Un second effet dynamique qui devrait être pris en compte dans l'analyse est les dépenses de maintenance et de fonctionnement lié à un accroissement de l'investissement public. Ceux-ci ne sauraient être négligés comme cela avait été mis en évidence dans la revue des dépenses publique publiée l'année dernière par la Banque mondiale. Ils sont particulièrement importants dans des secteurs tels que les télécommunications où une hausse initiale de l'investissement en capital physique de 100 milliards de FCFA pourrait engendrer jusqu'à 4 milliards en dépenses de fonctionnement et de maintenance chaque année.²⁴

5.14 Afin de prendre en compte les effets directs et indirects tels que décrits-ci-dessus, ils existent plusieurs méthodologies alternatives pour introduire la dynamique à long terme de l'investissement public, dont les trois plus connues sont les suivantes :

²³ Consciente de cette limite qui grève également la précision des comptes nationaux, les autorités ont entrepris une révision du budget d'investissement public pour l'année 2004, avec l'appui de la Banque mondiale.

²⁴ Pour plus de détails, cf. revue des dépenses publiques, juin 2005, tableau 3.4.

- Une estimation économétrique de l'effet à long terme sur la croissance économique des dépenses d'investissement, par type d'infrastructures (routes, eaux,...) et de secteurs (éducation, santé) en utilisant des séries couvrant une période de temps suffisamment longue pour permettre d'identifier les délais.
- Une analyse de quelques projets types par secteur et l'estimation de leurs périodes de mise en œuvre et éventuellement leur rendement pour estimer leur impact sur les stocks de capital physique et humain. Mais cette méthodologie n'est pas bonne pour identifier l'effet final sur la croissance économique et sur les dépenses courantes.
- Une déduction à partir des données sur le développement de l'infrastructure, l'investissement imputé par secteur (par exemple, la différence annuelle du nombre de connexions aux réseaux d'eau peut servir comme mesure de l'investissement en eau). Toutefois, cette méthode suppose l'adoption d'hypothèses sur le lien entre ces indicateurs, les dépenses publiques et leur impact final sur le taux de croissance de croissance économique qui ne sont pas faciles à cerner.

5.15 Les autorités sénégalaises sont conscientes que la compréhension des effets à long terme liés à une hausse de l'investissement public est importante pour le succès de leur politique budgétaire et de leur lutte contre la pauvreté. C'est pour cette raison qu'ils ont entamé une collecte des données historiques de l'investissement alloué par secteur pour permettre une analyse économétrique, telle qu'elle a été esquissée dans le premier point ci-dessus.

C. RECOMMANDATIONS

5.16 La lecture de ce chapitre nous permet d'affirmer qu'il y a une réelle opportunité de croissance économique additionnelle pour le Sénégal. Cette opportunité dépendra de trois facteurs. Le premier est le montant de ressources supplémentaires qui seront disponibles au cours de prochains mois, qui permettront ainsi d'accroître l'espace fiscal. Le deuxième facteur est l'utilisation qui sera faite des ressources exceptionnelles, à savoir leur allocation sectorielle. Enfin, le troisième facteur est la capacité de chaque secteur à absorber ces ressources. La méthodologie que nous avons proposée devrait permettre de guider les autorités dans leur désir de maximiser l'impact de ces ressources sur le taux de croissance de l'économie dans le court terme.

5.17 En parallèle, il est important que les autorités poursuivent leur effort de collecte de données sur l'investissement public réalisé au niveau sectoriel sur une période suffisamment longue de manière à identifier les effets à moyen et à long termes.

6. LA GESTION DES RECETTES EXCEPTIONNELLES: FONDS POUR LES GENERATIONS FUTURES

6.1 Le Sénégal se trouvera confronté dans un proche avenir à un paradoxe : alors que le déficit de ses finances publiques pourrait encore faire apparaître un besoin de financement et qu'une part importante de sa population continuera à vivre dans une situation de pauvreté, il disposera d'une « manne » financière provenant de la mise sur le marché d'une partie significative des actions de l'État dans la SONATEL, le renouvellement du contrat d'exploitation

de la seconde licence de téléphonie mobile et la vente d'une troisième licence. Cette manne, qui pourrait atteindre 500 milliards de FCFA, représente presque l'équivalent du budget d'investissement annuel de l'État.

6.2 L'arrivée de ces ressources exceptionnelles met en exergue le problème posé par les faibles capacités d'absorption des ressources du pays dont les conditions de gestion financière ne permettent pas aujourd'hui d'utiliser toutes les ressources disponibles pour exécuter les projets d'investissements inscrits au budget de l'État. En effet le budget d'investissements publics du Sénégal est financé aux deux tiers par des ressources extérieures, qui se caractérisent par un faible niveau d'utilisation.²⁵ Il est vrai aussi que le taux d'exécution des dépenses d'investissements financées sur ressources nationales se situe à un niveau plus élevé, mais ces dépenses concernent souvent les contreparties de fonctionnement des projets ci-dessus mentionnés ou l'acquisition de biens meubles ou immeubles ne demandant pas un processus complexe de mise en œuvre.

6.3 Il demeure que l'anticipation de ces ressources exceptionnelles a suscité des propositions en vue de leur utilisation la plus rationnelle et pérenne possible afin de fournir au pays des bases infrastructurelles plus solides et d'améliorer le sort des populations les plus démunies. Ces propositions se fondent sur le sentiment qu'il est difficile d'améliorer à court terme les capacités nationales d'absorption, mais aussi sur la prudence financière : en effet, les fonds non attendus et vite dépensés sont en effet souvent mal dépensés.

6.4 Tout d'abord, une première proposition de création d'un fonds d'investissement public destinés aux infrastructures paraît s'imposer en vue de combler sur quelques années, les importants retards accumulés dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Ce fonds structurel devrait aussi chercher à renforcer les capacités actuelles du Sénégal dans le domaine de l'énergie, essentiel pour assurer la croissance et le développement économiques, mais aussi à mettre en place un réseau d'infrastructures locales, cruciales pour diffuser cette croissance dans les régions et écarter le péril démographique d'une région – capitale hypertrophiée.

6.5 L'importance des ressources attendues a aussi conduit à envisager une seconde proposition consistant à créer un Fonds pour les Générations Futures (FGF) qui préserverait une part significative des sommes perçues, une sorte de fonds de précaution qui permettrait de mettre à l'abri pour les temps futurs une partie de cette manne.

A. UN SURVOL DE L'EXPERIENCE INTERNATIONALE

6.6 De nombreux pays ont créé un Fonds pour les Générations Futures pour remédier au problème du caractère non renouvelable de certaines recettes publiques provenant du secteur minier le plus souvent. Historiquement, le premier fonds a été créé en 1976 par l'Alaska et dénommé « Fonds permanent » afin d'épargner, selon une disposition constitutionnelle, une

²⁵ A titre de référence, le taux de décaissement des projets de la Banque mondiale au Sénégal se situe 9% en 2003, alors que le ratio moyen était de 22% pour l'ensemble de la Région Afrique.

partie des revenus miniers pour les générations futures. Le capital de ce fonds, investi en permanence, ne peut être dépassé sans un amendement à la Constitution²⁶.

6.7 Les FGF les plus connus sont le Fonds de Réserve pour les Générations Futures du Koweït, créé aussi en 1976 et alimenté par 10% des recettes pétrolières de cet émirat, et le Fonds de Stabilisation et d'Épargne de la Norvège, créé en 1990. Ces dernières années, certains États pétroliers d'Afrique centrale ont aussi créé des Fonds pour les Générations Futures²⁷ dont l'évaluation n'a pas été réalisée à ce jour. Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les expériences de FGF dans divers pays :

Tableau 6.1 : Quelques expériences de fonds pour les générations futures

Pays	Montant Annuel	Ancrage Institutionnel	Responsabilité de la Gestion	Principales utilisations (secteurs, projets)
Norvège	Fixé chaque année à l'occasion du processus d'élaboration du budget de l'État	Loi	Banque de Norvège	Placement des disponibilités à l'étranger (obligations, actions)
Alaska	Royalties et produit de vente des royalties, revenus pétroliers fédéraux, 25% des taxes sur les minéraux.	Constitution	Ministère des finances	Capital investi en permanence, y compris des prêts au budget lorsqu'il est déficitaire.
Tchad	10% des recettes pétrolières	Loi de 1999 Une autre loi du janvier 2006 a annulé le FGF.	Comité ad hoc nommé par décret	N'a jamais fonctionné.
Venezuela	Dotations pendant les périodes de prix pétroliers élevés	Loi	Non identifié	Avoirs placés à l'étranger au début, puis investissements extrabudgétaires décidés par la Présidence
Koweït	10% des recettes pétrolières	Edit de l'Émir	Koweit Investment Office, basé à Londres	Investissements financiers à l'étranger (principalement en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis)

6.8 Le Fonds norvégien est en général considéré comme un modèle de ce type de mécanisme. Ce FGF est approvisionné chaque année par un montant fixé pendant le processus budgétaire à partir du surplus engendré pendant les périodes de stabilité ou de montée des prix du pétrole et de croissance de l'économie. Sa gestion est assurée par la Banque Centrale de Norvège tandis que le ministère des finances décide des choix des investissements et évalue leur performance. Au 31 décembre 2005, ce fonds disposait de 190 milliards de dollars US dont seuls les intérêts alimentent en principe le budget norvégien. En fait, des ponctions y ont été effectuées à plusieurs reprises pour maintenir à niveau les systèmes, éducatif, sanitaire et de protection sociale. Sa position de modèle indique toutefois que ce fonds d'épargne fonctionne bien dans

²⁶ Depuis 1982, ce Fonds reverse une partie de ses revenus aux citoyens de l'Alaska. On estime que chaque résident de cet État avait perçu 1.770 dollars US en provenance de ce Fonds en 1999.

²⁷ Le Tchad en 1999, le Gabon et la Guinée Équatoriale en 2004. East Timor a créé un FGF récemment et Sao Tome et Principe en a aussi l'intention.

l'environnement social et financier d'un pays développé, qui diffère significativement de l'environnement des pays en développement.

B. UNE EVALUATION POUR LE SENEGAL

6.9 Pour ce qui concerne le Sénégal, les arguments en faveur de l'institution d'un Fonds pour les Générations Futures rejoignent ceux avancés ci-dessus. Ce fonds serait d'abord destiné à épargner des ressources rares et de niveau exceptionnel, que le pays aurait des difficultés à absorber si elles étaient intégrées dans le budget de l'État. Ensuite, sa création permettrait de diriger les ressources exceptionnelles attendues vers des opérations d'investissement ciblées et d'assurer leur exécution financière de manière plus indépendante. Enfin, la création d'un tel fonds correspondrait à ce que l'on peut considérer comme un bon comportement en matière de gestion publique, perçu avec une certaine faveur par la communauté financière internationale qui en attend une plus grande traçabilité dans l'exécution des dépenses publiques.

6.10 Cependant, ces arguments en faveur de la création d'un Fonds pour les Générations Futures au Sénégal doivent être encore évalués à la lumière des implications négatives apparues à plusieurs niveaux lors des expériences internationales récentes. Un tel Fonds peut en effet avoir des conséquences négatives sur la gestion financière de l'État. Une analyse empirique réalisée par les services du Fonds Monétaire Internationale en 2001 des divers pays ayant institué ces dernières années un FGF corrobore l'existence d'importants problèmes opérationnels.

6.11 Tout d'abord, un fonds d'épargne géré indépendamment des autres décisions financières publiques est de nature à entraîner des inefficiences significatives dans la gestion des finances publiques. En effet, la gestion publique, la transparence des dépenses publiques et l'exercice de la responsabilité des acteurs financiers peuvent être compromises par un Fonds pour les Générations Futures fonctionnant en dehors des dispositifs budgétaires et ne relevant le plus souvent que de l'autorité de quelques responsables nommés par le Gouvernement, ce qui les rend sujets aux abus et aux ingérences politiques. En effet, les expériences de fonctionnement de ces fonds démontrent que, lorsque les autorités tiennent à exécuter une dépense, ce n'est pas le dispositif du Fonds pour les Générations Futures qui y fait obstacle.

6.12 Par ailleurs, l'existence d'un tel fonds peut créer des pressions supplémentaires sur les dépenses publiques. Il peut être mal intégré au système de gestion des finances publiques et entraîner une perte de contrôle de la situation budgétaire globale. Il peut aussi poser des problèmes de coordination des dépenses, comme la duplication de dépenses ou de décisions concernant des dépenses d'équipement prises sans égard aux dépenses récurrentes qu'elles impliquent. Des programmes de dépenses distinctes sont source de dysfonctionnements quand il s'agit de déterminer les priorités et les dépenses devant être financées ou non par le FGF. Toute affectation spéciale ou toute dépense hors du budget national viendrait s'ajouter à ces problèmes.

6.13 Au plan de la gestion de la trésorerie de l'État et de la dette publique, la gestion financière à court terme d'un FGF se coordonne difficilement avec les opérations de gestion des liquidités publiques par le Trésor et celle de la dette de l'État.

6.14 Quant à la politique budgétaire conduite par le Gouvernement, les citoyens peuvent ne pas comprendre aisément la coexistence d'une pression fiscale élevée avec un Fonds pour les Générations Futures bien approvisionné.

6.15 Enfin, la pratique de ce type de fonds a permis de constater que leurs règles de diffusion et d'audit sont en général peu contraignantes, ce qui nuit *in fine* à la transparence de leurs opérations. De plus, comme les dépenses du FGF ne sont pas intégrées aux opérations budgétaires, il devient plus difficile pour le Parlement et le public d'avoir accès aux informations sur son fonctionnement et, en conséquence, les contrôles sur l'emploi des deniers publics s'exercent moins aisément.

C. RECOMMANDATIONS

6.16 Les arguments opérationnels exposés ci-dessus servent à mettre en évidence que la création d'un Fonds pour les Générations Futures au Sénégal doit se faire avec précaution. En effet, les recettes exceptionnelles envisagées ne sont pas appelées à être récurrentes, comme c'est toujours le cas pour les revenus pétroliers mis à l'abri dans un Fonds pour les Générations Futures. Il convient dès lors pour les autorités sénégalaises de s'interroger sur la pertinence de création d'un tel fonds dont la pérennité n'est pas établie.

6.17 A cet égard, ne serait-il pas plus simple de déposer ces fonds disponibles dans un compte spécifique de l'État à la BCEAO et rémunéré sur la base d'une convention particulière conclue avec la banque centrale. Ces fonds pourraient être ensuite utilisés progressivement, année après année, pour couvrir des dépenses budgétaires d'investissement public.

6.18 Cette solution du compte rémunéré conduit à poser le problème du rendement attendu des fonds placés dans un compte rémunéré à la BCEAO au regard de la valeur que ces mêmes fonds représentaient lorsqu'ils étaient sur la forme de parts de la société nationale de télécommunications versant des dividendes au budget de l'État. En effet, il est parfaitement possible que les intérêts versés par la BCEAO soient inférieurs au dividende annuel versé par la société nationale. Dans cette hypothèse, il paraît de meilleure politique de ne pas vendre ces parts de la société nationale pour continuer à en percevoir des revenus.

6.19 Dans l'hypothèse où les autorités sénégalaises envisageraient toujours la création d'un FGF, deux propositions pourraient porter considération à un tel projet.

6.20 La première proposition consisterait à fixer à un niveau juridique très élevé – constitutionnel comme en Alaska, ou organique - des règles budgétaires contraignantes pour neutraliser la volonté des autorités politiques à dépenser les fonds disponibles à des fins pas forcément productives.²⁸ Cette solution a été souvent écartée dans les pays où les autorités désirent disposer d'une certaine liberté d'actions et hésitent à revenir soumettre au verdict des citoyens un sujet forcément sensible.

6.21 La seconde proposition pourrait consister dans l'adoption de règles législatives rigoureuses établissant clairement les responsabilités en matière de gestion des finances

²⁸ Par exemple pour financer des dépenses de fonctionnement de l'État ou verser des subventions à certains organismes.

publiques, de telle sorte que les gestions de la trésorerie de l'État, de la dette publique et des opérations budgétaires elles-mêmes soient complètement harmonisées avec la gestion de ce FGF et répondent au souci de rendre compte de l'intégralité des actions financées sur les ressources publiques. A ce titre, le Fonds norvégien a établi une bonne pratique consistant à destiner les ressources exceptionnelles attendues prioritairement au financement des opérations budgétaires, puis à affecter le solde non utilisé au Fonds lui-même. Le ministère norvégien des finances conserve une certaine maîtrise sur la destination des disponibilités du Fonds car il décide des choix de ses investissements et évalue ensuite sa performance, responsabilités qui se conçoivent dans le fonctionnement des sociétés d'Europe du nord.

6.22 Pour ce qui concerne le Sénégal dont l'environnement sociologique est différent, il pourrait paraître nécessaire d'éviter de placer les décideurs nationaux dans une situation de conflit d'intérêts, et de faire appel à un organisme tiers de surveillance et de contrôle, comprenant des institutions indépendantes, nationales comme extérieures.

6.23 Les risques de mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces propositions portent sur la stabilité des systèmes juridiques sénégalais, comme il en va dans d'autres pays. En effet, un dispositif institué par une loi, quelque soit son niveau, peut toujours être défait par une autre loi, à l'instar de l'exemple du Tchad. Il est dès lors indispensable de s'appuyer sur un consensus national fortement partagé pour s'assurer du caractère pérenne du cadre juridique et financier, comme ce consensus existe en Alaska. Lorsque des incertitudes existent sur les mécanismes de contrôle et de surveillance, l'appui de la société civile, nationale et internationale, peut alors s'avérer précieux, leur position de tiers partie permettant d'établir un consensus suffisant, rassurant les citoyens sur la volonté de transparence et de rendre compte de la gestion du fonds pour les générations futures.

7. AMELIORER L'EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES FINANCEES PAR L'AIDE EXTERIEURE

7.1 Relever le défi d'accroître l'efficacité de la dépense au Sénégal revient en partie à se poser la question de l'efficacité de l'aide extérieure. En effet, cette dernière représente en moyenne presque la moitié du budget d'investissement ou le quart du budget total de l'Etat et joue un rôle prédominant dans le financement des secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation et dans l'infrastructure. Pourtant, si tout le monde s'accorde sur l'importance du lien entre aide internationale et efficacité de l'investissement public, il reste très difficile d'obtenir une information précise sur les engagements actuels et futurs des bailleurs de fonds au Sénégal. Ce déficit d'information provient à la fois du manque de clarté des systèmes utilisés par les autorités (et leur réticence à divulguer l'information) et du manque de cohérence ainsi que de la prudence que manifestent les partenaires à divulguer des renseignements quantitatifs sur leurs décaissements actuels et, surtout, futurs. Nous reviendrons sur les raisons à la source de ces carences le long de ce chapitre.

7.2 Afin de combler ce déficit d'information sur les engagements actuels et futurs de l'ensemble des partenaires au développement opérant au Sénégal, la Banque mondiale a pris l'initiative de réaliser une enquête qui a pris place entre janvier et avril 2006. Cette enquête,

préparée conjointement avec les services du Ministère de l'Economie et des Finances, a eu pour objectif de répondre à une série de questions que nous pouvons résumer comme suit :

- Quels sont les montants actuels et futurs de soutien financier par les partenaires au développement au Sénégal ? Combien de projets sont en cours aujourd'hui dans le pays ?
- Comment est-ce que ces engagements sont alignés sur les objectifs du DSRP ?
- Quels sont les instruments privilégiés par les partenaires (appui budgétaire, programmes/projets, etc.) ?
- Quel est de degré de coordination entre partenaires dans la formulation et l'exécution de leurs projets.

7.3 La description des résultats obtenus à travers cette enquête constitue donc le cœur de ce chapitre. Les résultats permettront d'éclairer sous un jour nouveau le rôle de l'aide au Sénégal car ils mettront en évidence non seulement l'ampleur des montants décaissés, mais encore les modalités utilisées et leur alignement par rapport aux objectifs prioritaires du DSRP. Ce bilan sera loin d'être exhaustif mais il devrait aider à baliser le chemin vers une amélioration de l'efficacité de l'aide officielle au Sénégal. Il devrait également permettre d'appuyer l'effort du Gouvernement et de la communauté internationale à renforcer l'harmonisation, la consolidation et la coordination autour de l'aide officielle qui s'inscrit dans l'agenda de la récente déclaration de Paris, dont le Sénégal s'est porté volontaire pour être un des deux pays pilotes en Afrique sub-saharienne.

A. COMMENT MESURER L'AIDE EXTERIEURE AU SENEGAL : LES FAIBLESSES DU SYSTEME ACTUEL

7.4 D'une manière générale, le Sénégal est l'un des pays qui reçoit le plus d'aide officielle par habitant au monde. Selon les statistiques publiées par l'OCDE, ce pays a reçu plus de 1 milliard de dollars en 2004 soit l'équivalent de 100 dollars par habitant ou 1000 dollars par ménages. Rappelons que la moyenne en Afrique ne dépassait pas 32 dollars par habitant.

7.5 L'importance de l'aide étrangère au Sénégal se retrouve également dans le budget de l'Etat où presque la moitié du budget d'investissement est historiquement financée par des ressources en provenance de l'extérieur. Selon le Tableau d'Opération Financières de l'Etat (TOFE) préparé par les autorités sénégalaises, les flux de financement extérieurs décaissés chaque année totalisaient en moyenne 221 milliards de FCFA (ou approximativement 426 millions de dollars) pendant la période 2003-2005 (tableau 7.1). Selon la même source, ces montants devraient même augmenter jusqu'à 310 milliards de FCFA (ou plus de 600 millions de dollars) lors des prochaines années.

Tableau 7.1: Financement externe (2001-2010) en milliards de FCFA a/

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total financement	165.0	174.8	168.5	244.6	251.8	252.0	284.1	304.2	338.2	370.5
<i>Crédits</i>	103.3	112.7	90.8	156.6	173.7	164.1	186.0	199.7	223.5	244.7
Programme	60.6	42.2	0.0	13.1	41.5	31.9	34.2	36.5	39.1	41.8
Projets	42.7	70.5	90.8	143.5	132.2	132.2	151.9	163.1	184.4	202.9
<i>Dons</i>	61.7	62.1	77.7	88.0	78.1	87.9	98.0	104.6	114.7	125.8
Programme	0.0	1.9	17.6	18.5	11.5	16.0	16.3	16.3	17.6	19.1
Projets	61.7	60.2	60.1	69.5	66.6	71.9	81.7	88.2	97.0	106.7
% Programmes	0.37	0.25	0.10	0.13	0.21	0.19	0.18	0.17	0.17	0.16
% Projets	0.63	0.75	0.90	0.87	0.79	0.81	0.82	0.83	0.83	0.84
Memo:										
Total financement (US\$ millions)	275.0	306.7	324.0	470.4	484.2	484.6	546.3	585.0	650.4	712.5

Source : FMI, TOFE

Note : a/ Ces montants ne prennent pas en compte les montants associés aux initiatives d'allègement de la dette.

7.6 Malgré l'importance sans équivoque de l'aide officielle dans le budget de l'Etat, il n'en reste pas moins très difficile d'obtenir une description détaillée des flux de financement selon leur origine ou selon le projet auquel il est associé. C'est ainsi que le TOFE ne propose pas une description des sources de financement détaillée (même si cela n'est pas sa fonction première cette information pourrait être incluse en annexe) si bien qu'il n'est pas possible d'identifier les engagements par bailleurs, ni leurs allocations, et ni les modalités qu'ils utilisent ou qu'ils prévoient d'utiliser. Le même manque de précision existe d'ailleurs dans le PTIP où les projections restent imprécises (comme nous l'avons souligné dans la revue des dépenses publiques publiée en juin 2005).

7.7 Le manque d'information détaillée sur le lien entre les flux de financement extérieur et le budget de l'Etat traduit la prudence des autorités sénégalaises à rendre public leurs mécanismes de suivi pour identifier et suivre au cours du temps les décaissements des bailleurs de fonds. Cette prudence explique qu'il ne nous a pas été possible d'établir un diagnostic précis sur ces mécanismes. De surcroît, la principale raison évoquée par les autorités pour justifier les imprécisions, se trouve dans leur difficulté à obtenir des renseignements fiables de la part des bailleurs de fonds.

7.8 C'est devant ce constat somme tout troublant que l'équipe de la Banque mondiale a décidé de lancer une enquête auprès des bailleurs de fonds opérant aujourd'hui au Sénégal afin de collecter des informations détaillées sur leurs engagements actuels et futurs dans le pays. Les autorités sénégalaises ont perçu l'importance de cet exercice pour améliorer leur capacité de suivi et d'évaluation. Ils nous ont accompagnés dans cet exercice à travers une étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Ce dernier a non seulement déjà commencé à utiliser les résultats de l'enquête pour l'élaboration de sa nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté mais se propose également d'utiliser cet instrument pour améliorer son

suivi des engagements des partenaires et ainsi améliorer la préparation et l'exécution de son budget d'investissement.

**B. L'AIDE ETRANGERE AU SENEGAL SUR LA PERIODE 2003-2005 :
LES RESULTATS DE L'ENQUETE**

7.9 L'enquête a été menée entre janvier et avril 2006 sous la forme d'un questionnaire qui a été envoyé à 35 bailleurs de fonds opérant au Sénégal. Elle s'est déroulée en trois grandes étapes : (i) la conception du questionnaire ; (ii) la collecte des données ; et (iii) l'exploitation de ces données.

7.10 En ce qui concerne la première étape, le questionnaire a été conjointement conçu par la Banque Mondiale, avec l'appui de deux consultants locaux, et la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Ce questionnaire a été structuré comme suit : (i) engagements financiers actuels des bailleurs sur la période 2003-2005 ; (ii) Projections des engagements financiers futurs des bailleurs sur la période 2006-2010 ; et (iii) Appréciation de la Coopération entre le Gouvernement et les bailleurs et de la coordination entre bailleurs.

7.11 Pour ce qui est de la deuxième étape, si certains bailleurs ont répondu spontanément, un appui sur le terrain s'est avéré nécessaire pour assurer la bonne compréhension du questionnaire et motiver certains bailleurs à fournir des informations précises sur leurs engagements futurs même s'ils n'avaient pas encore finalisé leur stratégie globale pour les années à venir. Au bout du compte, 27 sur 35 bailleurs ont répondu au questionnaire, soit un taux de participation de 77%. En outre, deux séances de validation/d'information intermédiaires ont permis à la Banque Mondiale de partager avec les autres partenaires les informations recueillies et ainsi affiner au fur et à mesure leurs réponses. La première s'est déroulée au siège de l'Union Européenne et a permis à l'ensemble des bailleurs d'avoir une idée précise des objectifs de l'enquête et d'être saisis sur les données manquantes à compléter. La deuxième rencontre, qui a eu lieu à la Banque Mondiale avec la participation de la CSPLP, a été l'occasion de discuter en profondeur sur la cohérence et la pertinence des premiers résultats.

7.12 La troisième et dernière étape a consisté à élaborer une base de données (en utilisant le logiciel Excel) sur l'aide extérieure au Sénégal. La base contient une masse d'informations sur l'aide actuelle et future avec une ventilation selon les piliers du DSRP, les modalités d'intervention (appui budgétaire, appui projets/programmes, ONG et autres) et la nature de l'aide (dons et crédits). Pour faciliter la mise à jour de la base de données, les contacts téléphoniques et électroniques des personnes ressources de chaque donateur ont été enregistrés. A court terme, l'objectif est de partager cette base de données avec l'ensemble des partenaires au développement et le Gouvernement, notamment en la mettant en ligne sur internet.

7.13 Le premier résultat majeur qui ressort de l'information récoltée auprès des bailleurs de fonds est que le montant total des décaissements est supérieur à celui qui est reporté par les autorités sénégalaises dans le TOFE. Par exemple, les bailleurs indiquent qu'ils ont déboursé pour plus de 839,3 millions de dollars en 2005, alors que le TOFE indiquait 480 millions de dollars (voir comparaison tableaux 7.1 et 7.3). Cette différence de 75% interpelle car elle met en évidence le besoin de mieux comprendre les raisons qui sont derrière cette divergence. S'il est

possible qu'une partie de cette différence provienne de l'utilisation de définitions différentes (par exemple nous avons comptabilisé les bourses d'études) et il est possible que certains montants reportés par les bailleurs ne passent pas par les caisses de l'Etat central, il convient de rappeler que les montants fournis par l'enquête sous-estiment les décaissements totaux car ils excluent plusieurs bailleurs qui n'ont pas répondu au questionnaire²⁹. Il est urgent que les autorités s'attèlent à trouver les explications de cet écart et à réconcilier les données des déclarations des bailleurs de fonds avec celles de la Direction de la Dette et de l'Investissement et du Trésor..

7.14 Au-delà de cette différence, les résultats de l'enquête indiquent qu'ils existaient 474 projets pour un portefeuille de 2,45 milliards de dollars à la fin de 2005 (tableau 7.2). En d'autres termes, un projet moyen financé sur ressources externes était aux alentours de 5,2 millions de dollars. Le PNUD suivi par la coopération canadienne, la FAO et l'Union Européenne étaient les bailleurs avec le plus grand nombre de projets en cours. Il est à noter que ce ne sont pas forcément les bailleurs avec le plus grand portefeuille qui ont le plus grand nombre de projets puisque la Banque mondiale ne totalisait que 17 projets contre 52 pour le PNUD qui reportait un portefeuille 65 fois plus petit. S'il est vrai que ces différences traduisent des interventions différentes –appui technique contre financement de projets- il n'en reste pas moins que ce manque de consolidation traduit en partie l'usage fort peu répandu de projets financés en commun par plusieurs bailleurs. Notre base de données fait ressortir que seulement 1 projet sur 4 est cofinancé par plusieurs bailleurs au Sénégal.

7.15 Le nombre relativement important de projets financés par les bailleurs de fonds n'est pas sans conséquence sur la population active et sur l'administration publique au Sénégal. En effet, si l'on adopte l'hypothèse (minimale) qu'environ 10 personnes travaillent sur place autour de chaque projet, cela signifie qu'il y aurait environ 5000 personnes qui dépendent directement de l'aide internationale (et encore nous ne comptons pas tous les effets indirects). Après l'Etat, « l'industrie de l'aide » se trouverait donc être le plus grand employeur au Sénégal. Le nombre de coordinateurs et de consultants associés à chaque projet a graduellement « pompé » les meilleurs fonctionnaires qui sont attirés par des salaires et des responsabilités plus grands que dans la fonction publique. Cet effet d'éviction n'est pas unique au Sénégal, mais il est simplement magnifié en raison du nombre de projets. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que la communauté internationale est entrain de favoriser les projets sous la forme d'appui budgétaire car en s'inscrivant dans le budget de l'Etat ils permettent d'éliminer cet effet d'éviction et de simplifier les procédures de décaissement. Si cette évolution a commencé au Sénégal, elle reste encore marginale car l'appui budgétaire ne représentait que 5,% de l'aide totale à la fin 2005 contre plus de 25% dans un pays comme le Ghana.

7.16 Au cours de ces dernières années, les bailleurs de fonds ont cherché à s'aligner sur les priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté poursuivie par les autorités, qui sont selon la nouvelle classification : la création de richesse, le renforcement des capacités à délivrer les services sociaux, la protection des groupes vulnérables, et le soutien à la bonne gouvernance et au développement participatif. On constate que sur la période 2003-2005, le pilier consacré à la bonne gouvernance et le développement participatif a bénéficié de 35% des projets d'investissements soutenus par les bailleurs de fonds, suivi par la création de la richesse avec 34,5% et le renforcement des capacités et l'accès aux services sociaux (22,4%) (cf. tableau 7.3).

²⁹ Par exemple, il est estimé que Taiwan avait décaissé entre US\$20-25 millions en 2004.

Loin derrière, l'on retrouve le troisième pilier avec seulement 3,1% des fonds alloués par les bailleurs de fonds. Si ce taux sous-estime le véritable soutien financier aux groupes vulnérables (car ce soutien passe aussi par des projets sectoriels dans, par exemple, l'agriculture avec les paysans, l'éducation et la santé où les groupes défavorisés reçoivent aussi une assistance), il ne surprend guère lorsque le Gouvernement lui-même a conclu au manque de progrès concernant l'a protection des groupes vulnérables dans son évaluation de la mise en œuvre de son DSRP. En fait, le soutien aux groupes vulnérables est aussi marginalisé par le financement des bailleurs de fonds. Il s'agit de rompre ce cercle vicieux.

Tableau 7.2: Un aperçu de l'aide publique des bailleurs de fonds au Sénégal à la fin de l'année 2005

Partenaires au développement	Montant du portefeuille à la fin de l'année 2005 en millions de US\$	Nombre de projets	% dons	Nombre de projets cofinancés
SCAC	44.34	30	100%	3
ONUDI	6	8	100%	5
AFD	171.9	23	62%	8
Espagne	3.6	15	100%	3
ACDI	65.2	50	100%	0
Japon	162.10	17	100%	1
Autriche	8.5	9	100%	3
BAD	338.7	18	14%	8
FAO	8.9	49	100%	22
FMI	35.2	1	0%	0
Belgique	43.8	14	100%	6
World Bank	672.2	17	0%	8
Grande Bretagne	0.4	10	100%	0
KFW-GTZ	91.8	10	100%	4
PNUD-FENU	44	52	100%	9
Luxembourg	43.0	23	100%	4
UE	370.9	42	100%	1
Suède	11.00	3	100%	0
USAID	215.8	5	100%	0
UNIFEM	3.28	11	100%	0
PAM	13.7	4	100%	0
Italie	21.2	11	100%	0
Suisse	2.0	4	100%	0
Pays Bas	22.6	22	100%	9
OMS	6.3	2	100%	0
UNICEF	33.6	14	100%	14
BIT	10.10	10	100%	10
Total	2,450.09	474	88%	118

Source: Résultats de l'enquête

7.17 Il est utile de revenir plus en détail sur la composition des projets financés par les bailleurs de fonds en commençant par le pilier de la création de richesse. C'est ainsi que l'on constate que le secteur de la mobilité urbaine et des infrastructures routières a capté 18,2% du

total des ressources ou 52,8% de celles allouées au pilier création de richesse. Ce taux ne surprend guère car il traduit à la fois la taille de ces projets et leur intensité en capital. Les principaux projets ont été financés par l'Union Européenne avec 225 millions de dollars, la Banque Mondiale (127 millions), l'AFD (15 millions) et la KFW-GTZ (5,4 millions).

**Tableau 7.3: Décaissements des bailleurs de fonds (exécutés et projetés)
sur la période 2003-2010 (en millions de dollars US)**

	Décaissements					Décaissements projetés				
	2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
Appuis										
Budgétaires	5.48	59.90	41.09	106.47	139.95	114.28	110.80	119.85	100.83	585.71
Crédits	5.03	52.43	13.83	71.29	87.95	51.75	44.50	44.50	30.00	258.70
Dons	0.45	7.47	27.26	35.18	52.00	62.53	66.30	75.35	70.83	327.01
Appuis projets/ programmes	544.11	726.92	798.21	2,069.25	875.83	729.10	691.54	648.97	589.29	3,534.73
Crédits	81.16	108.42	119.06	308.64	130.63	108.75	103.15	96.80	87.89	527.22
Dons	462.96	618.50	679.15	1,760.61	745.20	620.35	588.39	552.17	501.39	3,007.51
Pilier 1 – Création de richesse	194.97	278.79	276.98	750.74	518.54	418.32	423.89	393.12	390.25	2,144.12
Pilier 2 – Renforcement des capacités	107.43	163.64	216.50	487.57	256.39	200.56	160.54	164.33	132.83	914.65
Pilier 3 – Groupes vulnérables	15.06	19.16	34.16	68.39	31.30	6.64	6.84	3.58	3.54	51.90
Pilier 4 – Bonne gouvernance et processus participatif	226.65	265.33	270.58	762.55	69.60	103.58	100.28	87.94	62.66	424.05
Total										
Disbursements	549.59	786.83	839.30	2,175.72	1,015.78	843.38	802.34	768.82	690.12	4,120.43
Total Crédits	86.19	160.86	132.89	379.93	218.58	160.50	147.65	141.30	117.89	785.92
Total Dons	463.41	625.97	706.41	1,795.79	797.19	682.88	654.69	627.52	572.22	3,334.51
Memos:										
Crédits en% of du total décaissé	15.68%	20.44%	15.83%	17.32%	21.52%	19.03%	18.40%	18.38%	17.08%	18.88%
Dons en% du total décaissé	84.32%	79.56%	84.17%	82.68%	78.48%	80.97%	81.60%	81.62%	82.92%	81.12%
Appuis budgétaires en% du total	1.00%	7.61%	4.90%	4.89%	13.78%	13.55%	13.81%	15.59%	14.61%	14.21%

Source: Résultats de l'enquête

7.18 A l'intérieur de la création de richesse, l'on trouve ensuite un soutien par ordre décroissant d'importance au secteur financier (6,8%), l'agriculture, l'élevage et la pêche (6,3% du total). Un secteur comme l'énergie n'a reçu que 1,6% des ressources extérieures. Les autres secteurs à l'instar de l'industrie, de l'artisanat, ou le tourisme n'ont reçu que 1,6% du total du financement extérieur pendant la période 2003-2005.

7.19 Le soutien des partenaires au développement pour la bonne gouvernance et le développement participatif s'est surtout concentré au niveau de la décentralisation et le renforcement des capacités des gouvernements locaux avec 25,4% du total des décaissements sur la période 2003-2005. A remarquer que l'Union Européenne, tête de file des bailleurs en matière de déboursement dans le secteur de la gouvernance locale et de la décentralisation (avec 92,3% des décaissements), a consacré plus du tiers de ces interventions totales sur la période à ce pilier. L'amélioration de la qualité du service public et de la bonne gouvernance économique a bénéficié d'un apport de 204,67 millions de dollars (soit 9,4% des décaissements) alors que la gouvernance judiciaire reste marginale avec seulement 4,65 millions (0,2%) de financement extérieur. Le développement des pôles secondaires n'a bénéficié d'aucun financement extérieur sur la période 2003-2005 traduisant ainsi la nouveauté de cette priorité dans la panoplie des politiques de développement initiées par le Gouvernement.

7.20 Au niveau du pilier «renforcement des capacités», les décaissements se sont orientés principalement vers trois secteurs (éducation et formation, santé et nutrition, eau potable et assainissement avec respectivement 7,7%, 7,4% et 5,7% du total des décaissements sur la période 2003-2005. Le secteur « ressources naturelles et environnement » ne représente que 0,9% des financements extérieurs (auquel il faudrait ajouter le soutien budgétaire des Pays-Bas qui se concentre sur ce Ministère).

7.21 Enfin, au sein du pilier de la protection des groupes vulnérables, ce sont les enfants et les femmes qui ont bénéficié du faible appui délivré par les bailleurs de fonds, qui sont en particulier la Banque mondiale et le Programme Alimentaire Mondiale (PAM).

7.22 L'enquête a également permis d'établir un diagnostic sur la perception qu'a chaque bailleur de fonds sur la qualité de sa coopération avec le Gouvernement et de sa coordination avec les autres bailleurs (tableau 7.4). Il ressort d'une manière générale que ces derniers se montrent relativement satisfaits de la coopération avec les autorités, notamment en matière d'accord sur les actions prioritaires et les programmes à mener (60% déclarent être contents) et de l'échange d'information qui prend place au cours de l'exécution du projet. Par contre, la plupart des bailleurs mettent l'accent sur le besoin d'améliorer la coopération pendant l'évaluation ex post des projets. Certains pointent aussi le manque de motivation et de responsabilisation de la part des autorités.

7.23 L'état actuel de coordination entre les bailleurs de fonds est jugé moyen par l'ensemble de la communauté internationale opérant au Sénégal. Si l'échange d'information semble fonctionner, il ressort de l'enquête qu'il n'en n'est pas de même pour l'utilisation de procédures communes (80% des bailleurs reportent que celle-ci est très faible ou faible) et la quasi-absence de système d'évaluation commun. La coopération en termes de complémentarité des interventions est jugée en contrepartie beaucoup plus satisfaisante.

Tableau 7.4: Synthèse des opinions des bailleurs de fonds sur la coopération avec le Gouvernement et la coordination entre eux.

	Très faible	Faible	Moyen	Bien	Très bien	Total
1. Comment jugez-vous la coopération avec le Gouvernement? :	0.0%	10.0%	30.0%	55.0%	5.0%	100.0%
a. Préparation du projet	0.0%	10.0%	45.0%	45.0%	0.0%	100.0%
Echange d'information	0.0%	15.0%	45.0%	35.0%	5.0%	100.0%
Accord sur programme et actions	5.0%	5.0%	30.0%	60.0%	0.0%	100.0%
Motivation et degré de responsabilité	0.0%	15.0%	45.0%	30.0%	10.0%	100.0%
b. Suivi et exécution du projet	0.0%	10.0%	40.0%	50.0%	0.0%	100.0%
Echange d'information	10.0%	0.0%	40.0%	50.0%	0.0%	100.0%
Respect des délais de décaissement	0.0%	5.0%	50.0%	45.0%	0.0%	100.0%
c. Evaluation du Projet	5.0%	10.0%	40.0%	40.0%	5.0%	100.0%
Echange information	10.0%	0.0%	50.0%	35.0%	5.0%	100.0%
Atteinte des résultats	0.0%	10.0%	45.0%	40.0%	5.0%	100.0%
2. Comment jugez-vous l'harmonisation et la coordination avec les autres bailleurs? :	0.0%	20.0%	65.0%	15.0%	0.0%	100.0%
Echange d'information	0.0%	15.0%	25.0%	55.0%	5.0%	100.0%
Complémentarité entre interventions	0.0%	30.0%	45.0%	25.0%	0.0%	100.0%
Utilisation de procédures communes	15.0%	65.0%	15.0%	5.0%	0.0%	100.0%
Système d'évaluation commun	30.0%	35.0%	20.0%	15.0%	0.0%	100.0%

Source : Résultats de l'enquête.

C. UN REGARD VERS L'AVENIR : LES INTENTIONS DES BAILLEURS DE FONDS

7.24 L'enquête a cherché à collecter des informations sur les intentions futures des partenaires au développement pendant la période 2006-2010 (à savoir la période que va couvrir le DSRP-II). L'objectif est d'accroître la prédictibilité des fonds et ainsi contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

7.25 Les projections des flux futurs d'aide étrangère au Sénégal incluent les projets existants qui doivent encore être décaissés avant leur clôture et les nouveaux projets qui seront développés au cours des années à venir. Si les premiers sont relativement faciles à projeter, il n'en est pas de même pour la deuxième. C'est pourquoi il est important de souligner que les projections ci-dessous revêtent un caractère provisoire et demanderont à être ajustées graduellement. En plus, dans certaines situations, nous avons formulé des hypothèses afin de compléter les données reçues auprès des partenaires. Ces hypothèses sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 7.1 : Hypothèses retenues pour la consolidation des données

Les hypothèses que nous avons utilisées peuvent être regroupées en deux catégories : les hypothèses d'ordre général et les hypothèses d'ordre spécifique. Les premières sont utilisées dans les cas suivants :

- la réponse du bailleur est « un intervalle » et non un montant précis. Dans ce cas, l'hypothèse retenue est de prendre la moyenne.
- les montants sont libellés dans une devise différente du dollar. Dans ce cas, les engagements futurs ont été calculés à partir du taux de change du dollar US en vigueur pendant l'année 2005. Par contre, les décaissements annuels sur la période 2003-2005 ont été calculés en prenant les taux de change annuels.
- Le bailleur indique le montant global de ses engagements futurs sur la période 2006-2010 mais pas la répartition annuelle. Dans ce cas, l'hypothèse retenue est de répartir ce montant en annuités constantes.

Les hypothèses d'ordre spécifique ont été utilisées dans le cas de l'Union Européenne, et de l'USAID. Pour l'Union Européenne, nous avons supposé que (i) le reste de l'appui budgétaire à la stratégie de réduction de la pauvreté va être déboursé sur la période 2006-2007; (ii) la présence d'un nouveau appui budgétaire de 20 millions euro par an sur la période de 2008-2010; (iii) les projets en cours vont être totalement décaissés jusqu'à la fin du FEC en 2007; (iv) le nouveau FEC en 2008 va être du même montant que le FEC existant et (v) la répartition du portefeuille de projets du nouveau FEC va être identique à celle de 2006 et 2007. Pour ce qui est de l'USAID, nous avons inclut l'hypothèse que le Sénégal va recevoir le Millenium Challenge Account de US\$400 millions à partir de 2007 et cela sur une période de 4 ans.

7.26 En dépit de ces limites sur les projections de décaissements de la part des bailleurs de fonds, nous pouvons tirer au moins quatre [4] enseignements majeurs des résultats de l'enquête.

- Les engagements futurs devraient rester importants et totaliser autour de 700-1000 millions de dollars par année pendant la période 2006-2010 avec une pointe qui pourrait atteindre 1 milliard de dollars de décaissement en 2006 (tableau 7.3). Les principaux bailleurs devraient continuer à être ceux qui ont été les plus présents au cours de ces dernières années, notamment la Banque mondiale, l'Union Européenne et la France (avec presque un doublement de son portefeuille entre 2005 et 2010). La présence des Etats-Unis restera tributaire de leur engagement du MCA qui pourrait atteindre 400 millions de dollars à partir de 2007. Enfin, les coopérations hollandaise et canadienne prévoient un accroissement de leurs engagements au Sénégal.
- ***La montée en puissance de l'appui budgétaire comme modalité de décaissement de l'aide au Sénégal.*** Si cette forme de décaissement totalisait autour de 5% de l'aide extérieure au Sénégal pendant la période 2003-2005, celle-ci devrait atteindre 14,2% pendant la période 2006-10. Les principaux bailleurs derrière cette évolution sont la Banque mondiale, l'Union européenne, la coopération canadienne et hollandaise. Elle correspond à la détermination de ces bailleurs à unifier leurs procédures de décaissement sur celles de l'Etat et ainsi simplifier et accroître la responsabilisation des autorités.
- ***L'appui des bailleurs devrait graduellement se consolider*** à travers l'augmentation de la taille des projets. Par contre, les cofinancements de projets communs devraient rester relativement marginaux. L'information partielle fournie par les bailleurs ne semble pas indiquer une augmentation du cofinancement de projets ou l'utilisation accrue de procédures communes à l'intérieur de leurs projets. Notons toutefois que des efforts sont

entraînent de prendre place pour mieux harmoniser l'appui budgétaire autour de principes et d'évaluation communs.

- ***L'alignement par rapport aux objectifs du DSRP devrait continuer à favoriser le pilier de la création de richesse*** (52% des financements projetés). Les projets d'infrastructures tels que la plateforme industrielle de Diamniadio (MCA) et l'autoroute devraient bénéficier du soutien financier des partenaires. Les secteurs sociaux (pilier II) devraient voir un apport continu puisque leur part resterait autour de 22,2% pendant la période 2006-2010. Par contre, le pilier IV consacré à la bonne gouvernance et au renforcement du processus de décentralisation devrait voir une baisse significative du soutien des bailleurs dans la mesure où 10,3% des financements des projets devraient être orientés dans cette direction. Ce taux est sans nul doute biaisé car une part significative du soutien des bailleurs en faveur de ce pilier devrait prendre place sous la forme d'appui budgétaire qui tend à placer au centre de son agenda la bonne gouvernance et la décentralisation. Enfin, il est regrettable que le troisième pilier (la protection des groupes vulnérables) devrait continuer à être marginalisé par les bailleurs.

D. RECOMMANDATIONS

7.27 Le bilan actuel dérivé des résultats de l'enquête apparaît mitigé. Il apparaît en effet que si les interventions des partenaires au développement sont nombreuses et jouent un rôle important au Sénégal, celles-ci sont loin d'être consolidées et ne sont pas toujours bien alignées sur les objectifs prioritaires du DSRP. Ces conclusions traduisent des faiblesses au niveau : (i) des instruments de suivi ; (ii) de la coopération entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement ; et (iii) l'harmonisation entre les bailleurs.

7.28 C'est dans l'optique de remédier à ces faiblesses que les recommandations suivantes sont proposées. La première est que les autorités et les partenaires cherchent à améliorer la disponibilité de l'information sur les décaissements actuels et futurs des bailleurs de fonds. Nous pensons que l'appropriation de la base de données par les autorités sénégalaises est une première étape importante dans ce processus. Cette base de données devrait ensuite être complétée et ajustée graduellement au cours du temps à travers un dialogue continu avec les bailleurs. Il est également important qu'un point focal unique soit nommé au sein du Ministère de l'Economie et des Finances car cette responsabilité est aujourd'hui divisée entre plusieurs services (DCEF, DPS, DDI) ce qui nuit à la responsabilisation. Enfin, il est indispensable que l'information collectée soit rendue publique et utilisée pour la préparation des budgets d'investissements. Le plus rapidement possible, il devrait être possible de présenter le BCI de manière détaillée pour les projets financés sur ressources externes comme cela est fait sur ceux financés sur ressources internes. Cette évolution favoriserait la transparence et permettrait un meilleur suivi des projets.

7.29 La deuxième recommandation se focalise sur le besoin d'améliorer la coopération entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement. Dans ce cadre, il est notoire de souligner que l'évolution vers une part plus grande de l'appui budgétaire devrait favoriser cette coopération (notamment en termes de procédures de décaissement). Il reste toutefois nécessaire de s'interroger sur comment mieux aligner les ressources externes sur les priorités du DSRP. Par exemple, une réflexion devra prendre place pour accroître le soutien en faveur des groupes vulnérables, qui ne totalisent qu'une part marginale du soutien des bailleurs, qui devrait inclure

un plan d'action pour soutenir les Ministères sectoriel dans leur effort de préparation et de suivi des programmes et actions à mettre en place. Enfin, ce devoir de coopération nécessite également une plus grande collaboration en matière d'évaluation commune, qui a été jugée insatisfaisante par la majorité des partenaires.

7.30 La troisième et dernière recommandation s'intéresse à l'harmonisation des partenaires en ce qui concerne leur assistance financière. Dans ce sens, l'utilisation de projets communs aurait le mérite de simplifier les procédures utilisées et certainement de réduire le nombre de projets. La multiplication des projets, nous l'avons discuté auparavant, exerce de nombreux pervers sur l'efficacité de l'aide et sur la qualité de l'administration publique. Cette faiblesse est reconnue par presque l'ensemble des bailleurs de fonds opérant au Sénégal. Il s'agit à présent de traduire ce constat par des actions concrètes.

7.31 Un nouveau plan d'actions pour l'harmonisation et l'alignement est en confection avec la collaboration du Gouvernement et de l'ensemble des partenaires au développement. Vous trouverez en annexes une première version de ce plan d'actions et la feuille de route qui a été élaborée. Il est important de le finaliser rapidement pour montrer à la communauté internationale l'engagement du Gouvernement et des partenaires au développement à respecter les principes de la déclaration de Paris.

Annexe 1 : Plan d'actions Pour l'Amélioration du Système de Gestion des Finances Publiques

TEMPS	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	DATE DEBUT	DATE FIN	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MESURE AU 30 SEPTEMBRE 2005
A. PREPARATION BUDGETAIRE	A.1. Définir une stratégie d'implantation d'un budget axé sur les résultats (Cadre de dépenses à moyen terme - CDMT).	DGF/MEF	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrage macro 2006-2008 disponible • Programmes sectoriels 2006-2008 disponibles pour 4 ministères (Santé, Éducation, justice et Environnement) • Document CDMT 2006-2008 disponible. 	Février 2005	déc. 2005	Cadrage macro-économique 2006 validé. PNDS phase II, PDEF phase II, PSJ et PNAF disponibles et validés. CDMT 2006-2008 en finalisation. CDS-MT 2006-2008 des quatre secteurs tests élaborés, présentés en conférence budgétaire et en finalisation sur la base des enveloppes budgétaires communiquées par le MEF.
	A.2. En attendant : A.2.1. introduire une lettre de cadrage budgétaire dans le dispositif de préparation de la loi de finances ;	DGF/MEF	Lettre de cadrage disponible pour la préparation de la LF 2006	Février 2005	Fin mai 2005	Lettre de cadrage budgétaire 2006 est élaboré et transmise aux ministères techniques après la validation du MEF.
	A.2.2. renforcer les capacités des ministères techniques en matière de préparation des projets et programmes d'investissement.	MP/DP MEF/DCEF CSPLP Ministères techniques	Bureaux opérationnels de planification en place dans les principaux Ministères techniques	Janvier 2004	continu	plan de formation des agents du MEF validée prend en compte les besoins dans les domaines de la préparation et de la gestion des projets. Une dotation budgétaire de 100 millions a été proposée lors des conférences budgétaires pour la LF 2006.
	A.3. Rechercher l'exhaustivité de la loi de finances par l'inscription de tous les financements extérieurs prévus dans le budget de chaque ministère.	Bailleurs de fonds + MEF/DCEF	Les Loi de finances intègrent progressivement toutes les ressources et dépenses publiques	Janvier 2005	Continu	Début de réalisation dans la LF 2005 avec le PPTE. Effort à consolider si toutefois les financements sont connus d'avance (au moment de la préparation du budget). La mise à contribution des bailleurs dans la réalisation de cette mesure sera nécessaire.

B. EXECUTION BUDGETAIRE	B.1. Élaborer une stratégie de déconcentration et tester dans certains ministères clés, la déconcentration de toute la phase administrative du circuit de la dépense (engagement, liquidation, ordonnancement) en conservant le contrôle à priori au MEF.	DGF/MEF	- Définition et préparation stratégie avant Décembre 2004 ; - Textes réglementaires portant Déconcentration de l'ordonnancement aux ministères clés mis en vigueur	1 ^{ème} semestre 2004	Avant fin août 2004	L'action est réalisée. Elle est effective depuis novembre 2004. Le MEF a déconcentré l'ordonnancement dans quatre ministères dépensiers en attendant que les directives de l'UEMOA sur les finances publiques évoluent. Le décret 2004-1187 du 27 août 2004 a nommé les ordonnateurs délégués sur propositions du MEF. Les COF délégués ont été nommés par arrêtés du MEF. La réforme se poursuit avec l'agriculture et l'équipement. Les OD et COF délégués ont été nommés.
	B.2. Simplifier le circuit de la dépense et définir clairement les responsabilités de tous les acteurs du circuit de la dépense.	DGF/MEF	Instruction ministérielle sur le circuit des dépenses signée.	2 ^{ème} semestre 2004	Avant fin juin 2005	L'action est réalisée. Le circuit de la dépense a été simplifié avec l'informatisation de la chaîne de la dépense au point qu'un engagement peut boucler la procédure tout au plus dans les trois jours. En ce qui concerne les ministères tests de la déconcentration de l'ordonnancement, la réforme a permis de réduire les délais de traitement des dossiers de dépenses par le rapprochement des services d'ordonnancement et de contrôle a priori. Le décret 2004-1679 du 31-12-2004 portant sur la mise en exploitation du SIGFIP a été pris. L'instruction d'application est finalisée et soumise à la validation de l'autorité.
	B.3. Lancer un audit technique et financier de la gestion de la solde et des pensions de l'État, puis moderniser le système de gestion de la paye des agents de l'État (organisation, contrôle, système informatique).	DSPRV/MEF	Rapport d'audit technique et financier de la solde approuvé - De nouveaux outils de gestion de la solde et des pensions disponibles - L'organisation de la DSPRV adopté à son nouvel environnement de gestion au plus tard dans le 2 ^{ème} semestre 2006.	Juillet 2004	Avant fin mai 2005	Le rapport d'audit technique et financier du système de gestion de la solde déposé le 02 juin 2005. Observations transmises au cabinet KPMG. Version finale et plan d'actions attendus Le projet de TDR de l'audit des pensions est soumis à la validation du comité de pilotage créé par arrêté du MEF. Le consultant devra être recruté avant fin décembre 2005. Financement étude sur ressources internes (BCI 2006).
	B.4. Finaliser le diagnostic approfondi de la DGID en vue de renforcer cette administration. « appui institutionnel volet recette avec SIGTAS »	DGID/MEF	SIGTAS développé et fonctionnel	2 ^{er} semestre 2005	Fin 2007	Financement partiel obtenu sur ressources internes (LFR 2005). Le gap sera assuré par le BCI 2006.

B.5. Établir un diagnostic exhaustif des services des Domaines et du Cadastre en vue de leur restructuration et de leur modernisation.	DGID/MEF	Etude de faisabilité et plan d'actions disponibles en août 2004	Juillet 2004	Novembre 2004	Etude réalisée avec appui PPIP par le cabinet SCOT. Les besoins de financement pour les réformes institutionnels, la modernisation des services des domaines et cadastre et la numérisation sont estimés à environ 17 milliards de FCFA.
B.6. Procéder à la numérisation totale du cadastre.	DGID/MEF	Cadastres numérisé et fiscal disponibles en Décembre 2004 et décembre 2005 respectivement	2 ^{ème} semestre 2005	En 2010	Tous les appuis financiers (UE, FAD/BAD et IDA) ont fait l'objet d'accord de financement. Démarrage de l'appui de la BAD. Le PAMOCA créé par arrêté du MEF le 17 juin 2005 et lancé le 1 ^{er} août 2005. Appui de l'UE : cadre de gestion et d'exécution en préparation pour le recrutement des opérateurs privés des composantes du PAPNBG. Appui IDA (PPIP) a fait l'objet d'une proposition d'utilisation des 500.000 \$ US soumise à la Banque.
B.7. Finaliser le cadre institutionnel harmonisé pour les Projets d'Investissement Public (cadre juridique, financier et comptable).	DDI/MEF	Cadre financier et comptable mis en vigueur au plus tard en décembre 2004.	1er semestre 2004	Avant fin juin 2005	Rapport final de l'étude disponible. Plan de mise en œuvre proposé sous forme d'offre de services par le cabinet KPMG en fin août 2005.
B.8. Limiter l'utilisation des procédures dérogatoires des dépenses.	DGF/MEF	Critères retenus dans le programme FRPC (FMI) de 15% respectés pour 2003 et 2004	A partir de 2003	continu	La mesure est effective et est présentement bien suivie par les services compétents du MEF. L'action est à consolider.
B.9. Établir un mécanisme complet pour la programmation, le contrôle et le suivi de l'utilisation des ressources PPTE.	DDI/MEF	Textes portant mécanisme d'utilisation du PPTE adoptés et mis en vigueur avant juin 2004.	2 ^{ème} semestre 2003	Fin mai 2005	Une solution technique pour le suivi des situations d'exécution des ressources du PPTE a été mise en place avec l'appui de l'équipe SIGFIP.

C. GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE	C.1. Produire à temps la situation prévisionnelle de trésorerie au moins chaque trimestre.	DGCPT/MEF	SPT produite chaque trimestre à partir de juillet 2003	• 2 ^{ème} semestre 2004	continu	L'action est réalisée. Les situations prévisionnelles de trésorerie (SPT) sont produites régulièrement par la DGCPT. L'action est à consolider.
	C.2. Recenser tous les comptes des projets publics et administrations ouverts dans le système bancaire et suivre leurs transactions.	IGF + DDI/MEF	Liste des comptes bancaires disponibles à partir de juin 2005.	• 2 ^{ème} semestre 2004	Continu	L'action est en cours. L'exploitation des données est en cours. Les résultats seront rapprochés des données détenues par les institutions financières concernées.
	C.3. Instituer un système d'information « partagé » sur la dette publique entre la DDI et la DGCPT.	DTAI/ DDI/DGTCP	Accès par le Trésor au D-AIDA confirmé par DGCPT au plus tard en juin. 2004.	• 1 ^{er} semestre 2004	Août 2004	L'action est réalisée. L'effectivité a été confirmée par le Trésor par lettre en date du 18.08.04. Le D-AIDA fonctionnel avec le Trésor complète ainsi le système qui n'était opérationnel qu'au niveau de la DDI.
	C.4. Réorganiser le dispositif de gestion des tirages sur emprunts pour permettre d'alimenter automatiquement la base de données de la dette publique.	DTAI+ DDI/MEF	Système d'information « I-AIDA » opérationnel en Déc.04	• 1 ^{er} semestre 2004	Décembre 2005	L'action est réalisée. Une base de données afférente à la dette publique est mise en place et est alimentée par les informations communiquées par les bailleurs de fonds qui tiennent compte des dates de valeur et de la devise d'engagement du prêt.
D. COMPTABILITE PUBLIQUE et REPORTING	D.1. Respecter le délai réglementaire de clôture des gestions budgétaires (31/12) et comptable (fin février).	DGF+ DGCPT/MEF	Gestions 03 et 04 clôturées aux dates réglementaires.	continu		Action est réalisée. Les comptes de 2003 sont clôturés. Par contre ceux de 2004 qui devaient intervenir dans les journées complémentaires sont retardés par les opérations de régularisation des AT.
	D.2. Arrêter un calendrier de résorption des retards dans la production des comptes de gestion de l'État en vue d'assurer le respect de l'article 46 de la loi organique.	DGCPT/MEF	Calendrier arrêté et diffusé avant 31/08/2003	• juillet 2003	Septembre 2004	L'Action est réalisée. Calendrier arrêté. Résorption des retards dans la production des comptes de gestion est en cours.
	D.3. Publier les résultats de l'exécution budgétaire annuellement.	DGF/MEF	Situations d'exécution budgétaire 2003 et de 2004 publiées sur le site WEB du MEF	• Juin 2004	Juin 2005	La publication sur le site Web du MEF http://www.minfinances.sn , est effective (budget 2005).
	D.4. Intégrer dans la comptabilité publique l'ensemble des opérations financières qui ne transitent pas actuellement par les comptes publics.	BAILLEURS DE FONDS + MEF	Loi de finances 2006 intégrant toutes les opérations financières de l'État	continu		Action réalisable sous réserve d'une adhésion des bailleurs aux réformes que la mise en œuvre de la mesure va induire en matière d'harmonisation et d'alignement de leurs procédures d'exécution sur celles nationales. L'appui budgétaire qui intéresse de plus en plus les partenaires au développement serait une solution à encourager.

	D.5. Instituer des systèmes informatiques de suivi du patrimoine de l'État (biens meubles et propriétés bâties).	DMTA/MEF + DGPB/SGPR	- Logiciel de gestion du patrimoine de l'Etat opérationnel avant fin juin 2005 - Bases de données sur le patrimoine de l'État opérationnelles avant fin décembre 2005	Mai 2004 Juillet 2005	fin juin 2005 fin décembre 2005	Le logiciel est développé et testé avec la DMTA. L'optimisation des fonctionnalités de l'application dépend de la disponibilité d'une nomenclature harmonisée des matières qui est en élaboration.
	D.6. Actualiser les textes régissant la comptabilité – matières.	DMTA/MEF	Nouveaux textes sur la Comptabilité matière mis en vigueur avant fin décembre 2005	30 mai 2004	Avant fin décembre 2005	L'action est en cours. Le projet de décret et l'instruction d'application introduits dans le circuit d'approbation.
E. CONTROLES DES FINANCES PUBLIQUES	E.1. Entreprendre une étude sur les structures de contrôle administratif et juridictionnel - mettre en œuvre les recommandations approuvées par les autorités.	SGPR/IGE	Rapport étude disponible avant fin décembre 2005 ; Recommandations mises en œuvre en 2006.	Juin 2004	Avant fin décembre 2006	Le consultant est recruté (cabinet SOREX). Contractualisation et démarrage des travaux en préparation.
	E.2. Rétablir la coordination formalisée entre les structures de contrôle.	SGPR	Compte rendu avec listes de présences jointes de Réunions de coordination tenues régulièrement en 2003 et 2004.	• 2 ^{ème} semestre 2003	Continu	L'action est réalisée. Action à consolider pour s'inscrire dans la durée.
	E.3. Instituer des services de contrôle de gestion interne efficace au sein de la DGID, la DGD, de la DGCPT et de la DGF.	MEF/IGF	Textes administratifs sur Services de contrôle interne institués et opérationnels	• 1 ^{er} semestre 2004	2 ^{ème} semestre 2005	L'action est réalisée. Les directions de contrôle interne sont créées pour la DGD, la DGID, la DGCPT. DGF,
	E.4. Formaliser l'organisation et la mission de contrôle du COF.	MEF/DGF	Textes organisant le COF disponible avant fin septembre 2003.	2 ^{ème} semestre 2003	Septembre 2004	L'action est réalisée.
	E.5. Renforcer les capacités humaines et matérielles des corps de contrôle.	MEF	Plan de renforcement des corps de contrôle disponible et respecté	2 ^{ème} semestre 2005	décembre 2006	Ledit plan va découler des recommandations de l'étude prévue au point E.1.
	E.6. Accélérer la modernisation et le renforcement des capacités de la Cour des Comptes.	MEF	Plan de renforcement de la Cour disponible et respecté.	2 ^{ème} semestre 2003	Continu	La cour dispose déjà d'un plan de renforcement de ses capacités techniques, institutionnelles et de ses moyens d'intervention. Les actions de renforcement sont subordonnées à la mise en place des financements.
	E.7. Mettre en pratique le régime des sanctions prévues en cas de dépôt tardif des comptes.	Cour des comptes	Arrêts de la Cour publiés.	2 ^{ème} semestre 2003	Continu	L'action se réalise en continu. En 2003, une sanction est infligée aux receveurs municipaux et en 2004, ce sont quelques TPR qui ont été interpellées par la Cour des comptes.

	E.8. Établir une stratégie de résorption des retards dans le jugement des comptes et empêcher le renouvellement de ces retards.	Cour des comptes	stratégie arrêtée.	2 ^{ème} semestre 2003	Continu	Action réalisée. La prestation des assistants de vérification a débuté le 1 ^{er} juillet 2005, fin des travaux prévue le 30 septembre 2005.
	E.9. Renforcer les capacités d'analyse économique et financière de la Commission des Finances « CF » de l'Assemblée nationale.	Commission des Finances « CF »	Plan de renforcement de la Commission des finances disponible et respecté	2 ^{ème} semestre 2004	Continu	Les financements prévus par le PAPNBG 9 ^{ième} FED et par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) ne sont pas encore disponibles.
	E.10. Requérir le dépôt de la loi de règlement dans les délais prescrits.	Commission des Finances	Lettre de réclamation éditée	1 ^{er} semestre 2004	Continu	
	E.11. Renforcer les relations entre l'Assemblée nationale et la Cour des Comptes.	Commission des Finances + Cour Comptes	Protocoles d'échanges définis	2 ^{ème} semestre 2003	continu	Pas de réaction des institutions concernées.
F. LES INSTRUMENTS DE GESTION	F.1. Réorganiser la fonction « Informatique » au sein du MEF.	DTAI/MEF	Textes relatifs à la fonction informatique publiés dans le premier semestre de 2006	2 ^{ème} semestre 2004	Avant fin Juin 2006	Elaboration des textes y afférents seront inspirés des recommandations validées et issues de l'étude sur le SDI-MEF.
	F.2. Consolider l'état des lieux de la situation de l'informatique du MEF (matériel, logiciels, réseaux, ressources humaines, etc.).	DTAI/MEF + DIE/SGPR	Rapport validé sur Etat des lieux disponible	• 2 ^{ème} semestre 2004	Fin Juin 2005	L'action est en réalisée. Le rapport sur l'état de la situation informatique du MEF a été produit et soumis pour avis aux services du MEF.
	F.3. Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique du MEF.	DTAI/MEF + DIE/SGPR	Schéma directeur disponible en août 2005.	Décembre 2004	2 ^{ème} trimestre 2006	L'action est en cours de réalisation. Le cabinet « consultants associés » a été sélectionné. Le projet de marché est dans le circuit d'approbation (CNCA et MEF).
	F.4. Conduire une étude exhaustive pour déterminer les besoins des services du ministère des finances et de la Cour des Comptes en matière d'archivage.	DB/MEF	Rapport disponible avant fin octobre 2005	Juin 2005	Fin décembre 2005	L'action est en cours de réalisation. Les cabinets short listés déposent leur offre le 22 septembre 2005.
	F.5. Élaborer des manuels de procédures pour la gestion des dépenses et des recettes, la comptabilité publique, les contrôles et la gestion du patrimoine.	MEF/IGF	Manuel de procédures sur la gestion des finances publiques disponible avant fin décembre 2005	• 2 ^{ème} semestre 2003	Avant décembre 2005	L'action est en cours de réalisation Atelier de formation CEPOD sur les manuels des procédures réalisé. Les manuels d'opérations seront réalisés par les services concernés. Manuel recettes/dépenses et recueil des textes financé sur le Trust fund.

G. RESSOURCES HUMAINES	G.1. Établir un organigramme pour le MEF.	IGF/MEF	Décret d'organisation du MEF signé avant Décembre 2005	2 ^{ème} semestre 2004	Décembre 2005	L'action est en cours. Procédures d'examen du projet de décret révisant le décret 95-040 du 12 janvier 1995 suspendues en attendant que les créations de structures prévues par les réformes soient bouclées.
	G.2. Élaborer dans chaque direction du MEF un plan de formation du personnel.	Toutes directions MEF	Plan de formation de chaque direction du MEF disponible	2 ^{ième} semestre 2004	1 ^{er} semestre 2005	L'action est réalisée. Une proposition de financement 100 M FCFA a été faite sur le BCI 2006.
	G.3. Renforcer les capacités en personnel des directions et stabiliser les effectifs.	DAGE/MEF	Plan de recrutement de chaque direction du MEF disponible	• 1 ^{er} semestre 2004	Fin décembre 2006	L'action est réalisée avec le recrutement de 2003 et 2004.
H. LES COLLECTIVITÉS LOCALES	H.1. établir un plan d'action spécifique pour la décentralisation financière à l'issue des études en cours menées par le groupe ad hoc comprenant les services de l'État et les bailleurs de fonds.	CLCP/MEF	Plan d'action décentralisation financière adopté et mis en œuvre avec la loi de finance 2006.	• 1 ^{er} semestre 2005	Avant fin Décembre 2005	L'action est en cours de réalisation. Les actions préalables sont en préparation, entrée en vigueur dans la loi de finances de 2006.
I. LE SECTEUR PARAPUBLIC	I.1. Définir les modalités et la fréquence des rapports financiers que les établissements publics et sociétés à capital public devront soumettre aux structures spécialisées chargées de leur suivi.	CGCPE/MEF	Publication périodique d'un rapport sur la santé financière des établissements publics	• 1 ^{er} semestre 2004	Continu	L'action est réalisée. Les rapports financiers et 1 ^{er} , 2 ^{ième} , 3 ^{ième} trimestres de 2004 ainsi que le rapport annuel de 2004 élaborés.
	I.2. Définir les critères de sélection des représentants de l'État au sein des sociétés à capital public.	PRIMATURE	Textes sur les critères de sélection des représentants de l'État publiés	• 1 ^{er} semestre 2004	Avant fin décembre 2005	La Primature a saisi la délégation au Management public.

J. COMPTABILITE PRIVEE LA	J.1. Mettre en place un guide de la profession comptable.	ONEECA	Guide de la profession publié	• 1 ^{er} semestre 2005		Mesure n'est pas encore réalisée. L'ordre saisi par le MEF pour la mise en œuvre des diligences nécessaires. Financement étude est à rechercher.
	J.2. Rendre opérationnel le système de revue – qualité.	ONEECA	Cooptation de l'ONEECA en qualité de membre de l'IFAC	• 1 ^{er} semestre 2005		▪ Idem J.1
K. LES ONG ET LES OCB	K.1. Suivre les ONG afin qu'elles observent les normes comptables et les obligations les concernant.	DDC/MDS	x% des ONG ont produit les états comptables et financiers requis.	• 1 ^{ème} semestre 2005	continu	Le PCRBF en rapport avec la DDI a été chargé de gérer la réalisation de la mesure.
	K.2. Renforcer les organes de suivi des ONG et des OCB en mettant à leur disposition des outils informatiques et une base de données.	DDC/MDS	Equipement en place pour la DDC et les autres organes de suivi des ONG	• 1 ^{er} semestre 2004		Contrainte du financement à la réalisation de l'activité.
L. BONNE GOUVERNANCE	L.1. Mettre en place et diffuser au sein des directions responsables des recettes et des dépenses (DGID, DGCPPT) des règles particulières de déontologie semblables à celles mises en place à la DGD.	DGID + DGCPPT/MEF	Textes publiés et diffusés au sein des directions	• 1 ^{er} semestre 2004	Décembre 2005	L'action est en cours de réalisation. La DGD ainsi que la DGID sont déjà dotées d'un code de déontologie. Celui de la DGCPPT n'est pas encore soumis à la validation de l'autorité.
	L.2. Diffuser les informations relatives à l'exécution des finances publiques dans un objectif de transparence.	MEF	Publication sur le site WEB du MEF des résultats de la gestion 2003.	• 1 ^{er} semestre 2005	continu	(cf. mesure D.3)
	L.3. Amplifier la diffusion des textes réglementaires sur les finances publiques et la loi de finances annuelle.	MEF	Publication sur le site WEB du MEF du budget 2003 et des nouveaux textes sur la comptabilité publique.	• 1 ^{ème} semestre 2003	continu	Les textes y afférents et les loi de finances sont disponibles dans le site Web du MEF.

Annex 2 : Plan d'Actions de la Rénovation du Système de gestion de la Solde

Intitulé et nature de la mesure	Description des opérations	Responsable de l'exécution	de	Calendrier (délais)	Cout estimatif en 1000 KF.CFA	Mesures préalables	Indicateurs de performance
<i>A- Harmonisation des différents fichiers</i> <i>Comité de Pilotage</i> <i>6 mois</i> <i>237 000</i>							
1- Organisation et mise en place	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des opérations • Conception et validation des guides et des fiches • Séminaires d'information avec les DRH/DAGE et SAGE 	Consultant		2 semaines			<ul style="list-style-type: none"> • Guides et fiches validés • DRH/DAGE et SAGE bien informés
2- Edition, distribution et transmission des fiches de renseignements	2.1 Edition des fiches de renseignements individuelles <ul style="list-style-type: none"> • Edition des fiches par services • Transmission au consultant pour préparation des dossiers à envoyer aux DRH/DAGE/SAGE 	DTAI		2 semaines		<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des agents en position de sortie définitive 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des fiches par service dans un délai de deux (02) semaines
	2.2 Distribution des fiches : PREPARATION <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'exhaustivité des fiches sur la base des services officiels figurant dans la loi des finances 2005 • Préparer les formulaires d'accusé de réception pour les chefs de service • Grouper par ministère et transmettre aux DRH/DAGE/SAGE avec des formulaires d'accusé de réception et une note explicative 						
2- Edition, distribution et transmission des fiches de renseignements	2.2 Distribution des fiches : TRANSMISSION DAGE <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'exhaustivité des services • Transmettre les fiches et les formulaires d'accusé de réception aux responsables des services 	DRH / DAGE/ SAGE		1 mois		<ul style="list-style-type: none"> • Emission d'un document officiel informant les agents e l'Etat de l'existence de la mission 	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi des fiches à l'ensemble des responsables de service dans un délai d'un (01) mois
	2.3 distribution des fiches RECEPTION PAR LES SERVICES RESPONSABLES <ul style="list-style-type: none"> • Réceptionner les fiches et retourner les accusés de réception vers les 	Chefs de service		2 mois			<ul style="list-style-type: none"> • Réception de tous les accusés de réception par le consultant dans un délai de

	réceptions des DRH/DAGE/SAGE <ul style="list-style-type: none"> Recevoir les accusés de réception pour le compte du consultant et lui transmettre 					deux (02) mois.
3. Contrôle des fiches	3.1. contrôle des informations figurants dans les fiches <ul style="list-style-type: none"> Vérifier par les moyens appropriés que : <ul style="list-style-type: none"> les agents relèvent bien du service, à cette date, parce qu'effectivement en poste en poste à ce service, ou en dépendant parce qu'ayant fait l'objet d'une sortie à partir de ce service. Les positions de présence ou de sortie temporaires ou définitives, les localisations, les renseignements actes et autres pièces justificatives sont exactes pour chaque agent concerné Corriger les inexactitudes, en portant directement sur les colonnes appropriées, les bonnes informations d'après la réalité et les pièces justificatives détenues par le service Signaler les incertitudes par une mention appropriée Renseigner les fiches de façon inéquivoque, afin de permettre à l'administration de s'assurer que les chefs de services certifient les informations indiquées dans les fiches 	Chef de service	2 mois			<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de l'ensemble des fiches par les différents chefs de services.
3. Contrôle des fiches	<ul style="list-style-type: none"> Signaler les irrégularités constatées et prendre les actes de gestion appropriée ou faire une note explicative 					
	3.2 Transmission de fiches corrigées par les chefs de service <ul style="list-style-type: none"> Remonter vers les DRH/DQGE/SAGE les fiches accompagnées des pièces justificatives pour certaines 	DRH/DAGE/SAGE	1 mois			<ul style="list-style-type: none"> Transmission de l'ensemble des fiches contrôlées au consultant dans un délai d'un (01) mois

	informations à vérifier ou à modifier <ul style="list-style-type: none"> Recevoir les fiches et les transmettre au consultant 					
	3.3 Contrôle des fiches validées par les chefs de services <ul style="list-style-type: none"> Recevoir les fiches plus les PJ Vérifier la justification et le bien fondé des corrections 	Consultant	1 mois			<ul style="list-style-type: none"> Un fichier harmoniser et fiable
4. Mise à jour de la base de données	4.1 Rédaction du rapport provisoire des modifications <ul style="list-style-type: none"> Recevoir les propositions de correction des DAGE et chefs de services Lire les rapports circonstanciés des chefs de services et vérifier la prise en compte des erreurs et des incertitudes. Faire un rapport provisoire des modifications Ouvrir un dossier pour les cas particuliers d'agents dont le salaire sera suspendu aux fins de justifications Suivre les cas particuliers 	Consultant	1 mois			<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'un système de gestion performant et durable garantissant la fiabilité recherchée
	4.2 Mise à jour effective <ul style="list-style-type: none"> Recevoir le rapport provisoire des modifications Valider les propositions de modifications Traiter les cas litigieux Procéder à la mise à jour effective 	DSPRC	1 mois			<ul style="list-style-type: none"> Un fichier harmoniser et fiable
B. Mise en place de la nouvelle organisation administrative Comité de Pilotage 6 mois 50 000						
1. Réorganisation de la DSPRV	<ul style="list-style-type: none"> Conception du Front Office, espaces d'accueil et de travail partagés, Mise en place du Contrôle de Gestion et de la Division Informatique 	Consultant	1 mois	3000		CAIS opérationnel Recrutement du contrôleur de gestion et des informations
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du manuel des procédures 	Equipe Mixte Consultants/D SPRV	3 mois	20 000		

2. Mise en place du FUR au sein de la DSPRV	<ul style="list-style-type: none"> • Conception générale et détaillée • Mise en place d'un fichier unique de référence • Rénovation des applications de gestion des ressources humaines en vue de mettre en place un système de gestion intégrée du personnel de l'Etat • Mise en place d'une base d'aide à la décision • Mise en place des outils d'exploration, de modélisation et d'analyse des données 	Comité technique Consultant DSPRV	3 mois	35 000	<ul style="list-style-type: none"> • Une base de données unique et sécurisée partagée par tous les acteurs • Un lien d'intégration entre les différents processus automatisés (Solde, Trésor, etc.) • Des rapports de contrôle automatique démontrant la fiabilité du système • Des outils modernes, des procédures documentées, du personnel formé à l'intérieur d'organisations adaptées 	FUR fiable, validé et fonctionnel Transferts entre le Solde et Ministères, DFP et Trésor automatiques Des rapports de contrôle vérifiés Un rapport d'inventaire sur les outils, les procédures et organisations
C- Acquisition ou développement du progiciel intégré paie et RH Tous		1 an	1.000.000			
1. Acquisition ou développement du progiciel intégré de gestion de la paie et des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'appel d'offres et choix du progiciel (interfaçable avec la gestion des pensions) et du système d'archivage électronique • Paramétrage et installation • Test du nouveau progiciel 	Comité de pilotage Fournisseur Comité technique	3 mois	1.000.000	Un équipement, des outils et procédures modernes et performants (aussi bien pour la gestion courante et l'analyse prévisionnelle que le contrôle et le suivi) ; prise en compte des droits et l'information sur les situations individuelles, grâce à une plus grande implication des ministères utilisateurs	
2. Démarrage du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du système de gestion de la solde 	Tous	2007			
D- Accompagnement et formation						
1. Formation aux nouvelles procédures et au nouveau progiciel	<ul style="list-style-type: none"> • Modules spécifiques de formation par entité et par thème 	Consultant DSPRV	12 mois	36.000	Intrants et ressources <ul style="list-style-type: none"> • Un financement • Un consultant • Un comité de pilotage • Des agents disponibles 	
2. Surveillance du processus d'automatisation	<ul style="list-style-type: none"> • Veille technologique et technique 	Consultant	12 mois	36.000	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ci-dessus 	

Annexe 3 : Observations et Recommandations sur le Système Actuel de Gestion de la Solde

Champ d'application	Faiblesse relevée	Recommandation
1. Audit des structures		
<i>Direction de la Fonction Publique</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les locaux abritant Le personnel et les équipements informatiques sont encombrés et ne sont protégés ni contre les accès interdits ni contre l'incendie ▪ Le bureau du « Fichier central » est situé au « building administratif », bâtiment différent de celui abritant les services de la Direction de la Fonction Publique et n'est pas relié à son réseau informatique ▪ Les archives des dossiers des agents actifs sont bien classées dans des armoires appropriées. Il y manque toutefois un système de protection contre les incendies ; en outre, il convient de signaler l'absence totale d'un système d'archivage électronique ▪ les dossiers des agents a la retraite sont empiles (sans aucune sorte de rangement) dans une grande salle. La recherche d'informations y est quasiment impossible ▪ les quatre bases de données sont dans des postes individuels. Leurs mises à jour sont faites de façon manuelle et leurs sauvegardes de manière irrégulière; les données ne sont pas normalisées. Parmi Les anomalies identifiées, citons le cas des matricules (certaines fiches en contiennent, d'autres pas) ▪ Il est impossible d'obtenir un historique des actes d'un agent à partir des bases de données ▪ La prise en compte de la plupart des actes d'administration nécessite l'accès à l'historique des actes concernant un agent donne. Du fait de l'organisation actuelle, les agents de la DFP sont obligés de se déplacer au niveau du « Fichier Central » afin de pouvoir disposer des photocopies de certains actes qui se trouvent dans les dossiers physiques des agents ▪ Les projets d'actes administratifs ne sont pas uniformes ce qui entraîne des difficultés quand a leur traitement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La nouvelle organisation doit prévoir un manuel de procédures décrivant les modèles types pour les projets d'actes et un workflow permettant de localiser a tout moment la position de l'acte introduit dans le circuit des visas ▪ des mesures d'amélioration de la gestion du « fichier central » doivent être rapidement mises en œuvre (automatisation et numérisation) ainsi que sa connexion au réseau de la DFP. L'installation d'un système adéquat de protection contre les incendies est aussi impérative ▪ pour qu'un, agent puisse prendre connaissance de son dossier, il faut qu'il se rende a Dakar à la DFP. Il faudra trouver une solution permettant a un agent de l'Etat, peu importe l'endroit ou il se trouve dans le pays, d'avoir accès aux informations contenues dans son dossier ▪ la DFP doit être à même de produire des statistiques détaillées et fiables sur tous les agents de l'État ▪ l'attribution et la gestion du numéro de matricule doivent impérativement être revues, uniformisées et sécurisées.
<i>Direction de la Solde, des Pensions et Rentes Viagères (DSPRV)</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les conditions de travail au sein de la DSPRV ne sont pas des meilleures (locaux vétustes, matériel informatique insuffisant, obsolète et non entretenu) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la modernisation du système de gestion de la Solde nécessite une refonte totale du système d'information de la DSPRV mais aussi une réfection et un réaménagement des

Champ d'application	Faiblesse relevée	Recommandation
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le système de classement et d'archivage des dossiers est déficient et les outils de rangement sont très insuffisants eu égard au volume des archives. ▪ le personnel est insuffisant pendant les périodes de pointe par exemple pendant la prise en compte des nouveaux recrutes de la fonction publique, notamment les enseignants en début d'année scolaire ▪ le fichier de la Solde n'est pas en harmonie avec ceux de la DFP et des ministères utilisateurs. 	<p>différents locaux (électricité, peinture, mobilier, . .);</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le système d'archivage doit aussi être totalement revu en vue de son automatisation par voie électronique avec la mise en place d'une GED; ▪ un fichier unique de référence (FUR) doit être créé ▪ les conditions d'accueil et d'hébergement du FUR doivent être respectées. Dans ce cadre, le parc informatique doit être réhabilité ▪ Le plan de formation doit être renforcé afin de relever sensiblement Le niveau du personnel sur le plan de la gestion, des finances et des Technologies de l'information et de la Communication ▪ le fichier de base de la Solde doit représenter la véritable situation administrative et familiale des agents. Tous les fichiers officiels qui contiennent des informations sur les agents doivent être en harmonie de même son harmonisation avec les fichiers de la DFP et celles des ministères utilisateurs est indispensable; ▪ les travaux effectués par le bureau du contrôle doivent aussi périodiquement, faire l'objet d'une revue afin de déceler d'éventuels dysfonctionnements, d'où la recommandation de la nouvelle unité de contrôle de gestion a mettre en place; ▪ Il urge pour la DSPRV de disposer de son manuel de procédures administratives et comptables qui lui permettra de formaliser et de sécuriser ses méthodes et règles d'intervention, à la fois complexes et variées.
La Direction du Traitement Automatique de l'Information (DTAI)		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ordinateur central est surdimensionné et risque de l'être davantage lorsque l'application Solde ne sera plus géré par la DTAI; ▪ l'application Solde est une ancienne application, fermée et maîtrisée uniquement par un nombre restreint de personnes l'ayant maintenue pendant de très nombreuses années. Cependant, elle a subi une amélioration significative, permettant d'effectuer des mises à jour en ligne directement par les Bureaux de gestion de la Division Solde ▪ Présentement, les sauvegardes sont mensuelles et complètes. Il n'y a toutefois pas de sauvegarde incrémentale journalière ▪ au cours de la dernière décennie, la DTAI s'est affranchie de plusieurs applications majeures (Douane, Impôts, Trésor, Gestion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'application Solde doit être modernisée et documentée. Cette application ne rencontre plus les exigences de qualité requises ▪ la salle machine de la DTAI conviendrait parfaitement pour loger tous les serveurs du Ministère de l'Economie et des Finances ▪ la DTAI a un urgent besoin de redéfinition de sa fonction au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Champ d'application	Faiblesse relevée	Recommandation
	<p>des dépenses). La justification de ce choix de se libérer des applicatifs reposent sur la nouvelle politique de décentralisation de la DTAI qui se recentre sur ces missions techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les ressources humaines sont très compétentes et maîtrisent bien leurs domaines. 	
La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La coordination entre la DSPRV et La DGCPT est insuffisante et n'est pas de nature à faciliter le suivi des ordres de rejet de salaire ; La DSPRV n'a toujours pas le feedback de ses requêtes ▪ la DGCPT, pour sa part, estime qu'en tant que comptable payeur, les informations lui permettant de payer en toute sécurité ne lui sont pas transmises par la DSPRV 	
La Direction du Budget		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le SIGFIP est actuellement opérationnel uniquement dans la région de Dakar. Des connexions avec Les régions sont prévues avant la fin de l'exercice 2005 ▪ Quel que soit le nouveau système de gestion de la solde qui sera mis en place, il pourra aisément communiquer avec la Direction du Budget du fait d'une part de son environnement informatique moderne, ouvert et d'autre part, du fait de la conception du SIGFIP qui permet des échanges sécurisées selon tout type de protocoles 	
Le Contrôle Financier		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il ressort des entretiens que nous avons eus avec le chef de la division des opérations de l'Etat que ses tâches de contrôle des actes à incidence financière n'apportent pas beaucoup de valeur ajoutée au processus de contrôle ▪ environ 500 actes à incidence financière sont traités par mois par le responsable de la division des opérations de l'Etat. Le traitement se traduit par un lourd processus de vérification (textes et pièces justificatives) avec un taux moyen de rejet inférieur à 5% 	<p>Suite aux différents entretiens que nous avons eus avec les principaux responsables, nous pensons que le visa du Contrôle Financier ne devrait pas systématiquement être requis pour tout acte d'administration ou de gestion relatif à un agent de l'Etat.</p>
La Cellule de Contrôle des Effectifs et de la Masse Salariale (CEMS)		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la CEMS ne dispose pas de manuels de procédures. En tant que structure de contrôle, elle appose son visa sur les différents actes d'administration et de gestion ▪ la cellule n'a pas d'entité informatique qui lui est propre. Elle est dotée de quelques micro-ordinateurs pour ses travaux bureautiques 	

Champ d'application	Faiblesse relevée	Recommandation
La Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Éducation		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la DRH et la CIME (Cellule Informatique du Ministère de l'Éducation) sont en parfaite harmonie quant à la stratégie à adopter en matière de gestion des ressources humaines ▪ A ce jour, les processus de traitement des actes demeurent manuels (pour 50,000 personnes) et il n'existe pas encore de relais informatique entre la DRH du ME, la DFP et la DSPRV. Pourtant, dans le cadre de son Schéma Directeur Informatique, le ministère s'est doté d'une infrastructure informatique et télécoms moderne ▪ les applications de gestion par contre sont encore en l'Etat de projet ▪ la CIME ne dispose pas de plan de reprise en cas de sinistre ▪ Toutes les Inspections de l'Académie (IA) (11) et les Inspections Départementales IDEN (43) sont bien équipées en matériel informatique et ont des accès réseau de type ADSL. 	
La Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le ministère est doté d'une infrastructure moderne en NTIC mais ne dispose pas d'un Schéma Directeur informatique (en lieu et place, existent plusieurs projets informatiques). Et malgré l'importance du réseau, le ministère ne dispose pas d'un administrateur réseau; ▪ le ministère sera connecté à l'intranet gouvernemental via un faisceau hertzien (WI-FI); ▪ il n'existe pas de plan de reprise après sinistre ni de procédures formalisées pour les sauvegardes de données; ▪ à ce jour, le traitement des actes de gestion n'est pas informatisé et il n'existe pas de lien de communication informatique entre le ministère, la DFP et la DSPRV; ▪ la DRH va mettre en œuvre un projet de gestion des ressources humaines portant sur les points suivants : élaboration d'un répertoire des emplois types de la santé, redéploiement des personnels dans le secteur de la santé, mise en place d'un système de gestion prévisionnelle des ressources humaines du secteur de la santé, mise en place d'un système de gestion des carrières, mise en place d'un système de gestion informatisée des ressources humaines et renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de gestion des ressources humaines. 	
La Direction de l'Administration générale et de l'Équipement du ministère de la Justice		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bien que la DACE ait en charge, les questions salariales des personnels du département, la gestion du personnel fonctionnaire et 	

Champ d'application	Faiblesse relevée	Recommandation
	<p>non fonctionnaire ainsi que celle des personnels a statuts spéciaux est du ressort de La Direction des Services Judiciaires (DSJ);</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ministère est assez bien équipé en matériel informatique et dispose d'un réseau local fonctionnel ▪ Un Schéma Directeur Informatique en cours de validation, a été élaboré 	
L'Intendance des Corps de troupes du Ministère des Forces armées		
	L'intendance dispose d'un logiciel permettant de traiter la paie du personnel non pris en charge par la Solde	
Le Service de l'Administration Générale et de l'Equipement du ministère du Tourisme		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les informations relatives au personnel ne sont pas a jour (ni au niveau du SAGE, ni à la DFP) ▪ la fonction de chef du personnel est assurée par Le SAGE du fait de la mutation du titulaire; ▪ le SAGE ne dispose pas d'équipements informatiques adéquats. 	
Le Service de Liaison du Secrétariat General du Gouvernement		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le service de Liaison ne dispose pas d'un manuel de procédures. Les contrôles sont faits par un personnel ayant plusieurs années d'expérience et rôdé aux techniques de vérification. ▪ Les actes sont numérotés de façon chronologique à l'aide d'un numéroteur dateur ▪ Le service dispose de 3 micros ordinateurs utilises essentiellement pour faire de la bureautique ainsi que d'un Logiciel de gestion du courrier. 	
2. Audit financier		
2.1 Audit des fichiers de la solde		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'audit des fichiers de la solde (fichier des agents de l'Etat et fichier des enfants) a relevé des incohérences (dates de naissance erronées, existence d'agents en détachement et d'agents décédés, insuffisances dans le fichier des enfants) portées à l'attention de la DSPRV qui a procédé à leur régularisation ▪ L'audit des fichiers de la Direction de la Fonction Publique fait ressortir un nombre de 3 777 agents n'ayant pas de matricule. Leur analyse relève que 92% d'entre eux sont des non fonctionnaires ▪ L'audit des fichiers des ministères a relevés des incohérences : certains états indiquent que certains fonctionnaires ont été affectés dans des services qui ne les mentionnent pas 	

Champ d'application	Faiblesse relevée	Recommandation
	<p>mensuel payé au titre de ces indemnités de responsabilité, est estimé à F.CFA 234,586,451. A titre d'exemple, des salaires peuvent bénéficier, en plus d'une indemnité de fonction (130 000 F CFA), d'une indemnité de responsabilité (2 000 000 F CFA) et d'une indemnité de F.CFA 60,000) en tant que sortant de L'Ecole Nationale d'Administration. Ainsi, bénéficient-ils d'indemnités de même nature.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au regard des indemnités octroyées sans base juridique (247, 249 et 250) et du cumul d'indemnités constaté lors de nos tests, il est recommandé la rédaction et la promulgation de textes juridiques servant de base et de référence aux indemnités précitées.
2.3 Audit des dépenses d'hospitalisation et des évacuations sanitaires		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Pièces Justificative</i> : Indisponibilité de la liasse des pièces justificatives envoyées par l'hôpital principal pour le personnel civil. Seules les factures sont disponibles. ▪ <i>Respect des procédures</i> : Abandon progressif de la procédure officielle qui prévoyait que la prise en charge soit soumise à l'avis d'un médecin traitant du centre médico-social des fonctionnaires. Ce dernier devait apprécier l'opportunité d'orienter le malade vers un centre de traitement agréé si le traitement médical approprié ne peut être fait sur place ▪ <i>Régularité des prises en charge</i> : Absence de contrôle de régularité des prises en charge sur la base du fichier des pièces d'état civil des fonctionnaires et de leur famille ▪ <i>Retenues sur les dépenses d'hospitalisation</i>: existence d'écarts entre les retenues 	
2.4 Audit des dépenses de transport		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Respect de la procédure</i> : existence d'écarts entre les états de versement et de cession des transports. Indisponibilité de certaines factures empêchant le contrôle de la confrontation des factures avec les bons d'émissions. Par ailleurs la plupart des états de versement ne porte pas le visa du billeteur ▪ Le fichier des enfants ne donne aucun renseignement sur leur abonnement au niveau de Dakar Dem Dikk ▪ Absence d'éléments au niveau des états d'abonnement mensuel permettant de contrôler si les agents y figurant sont réellement demandeurs ▪ Aucune transmission de factures de la part des billeteurs à la DSPRV 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fichier des enfants doit contenir une rubrique « Abonné » et doit être relié au fichier des abonnements. ▪ Les agents abonnés doivent au moins apposer leur signature sur les états d'abonnement en vue de leur contrôle. ▪ Les billeteurs qui paient la part des agents doivent obligatoirement transmettre les factures correspondantes à la DSPRV en vue de leur contrôle.

Champ d'application	Faiblesse relevée	Recommandation
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune information au niveau des titres de transport ne permet de vérifier si l'utilisateur du titre est celui prévu par les statuts. ▪ Aucun rapprochement n'est effectué entre les factures émises par Dakar Dem Dikk et « les états de versement et de cession des transports » des billeteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les titres doivent être pré-numérotés en fonction des numéros des cartes d'abonnement des ayants droits. ▪ Le rapprochement entre les deux documents devraient être effectué par le bureau de contrôle pour s'assurer de la conformité des factures émises par Dakar Dem Dikk
2.5 Audit des dépenses de prestations familiales		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le chef du bureau des prestations familiales saisit les dossiers puis vérifie les listings tirés par la DTAI. Aucun contrôle à posteriori n'est effectué sur la saisie ▪ Les femmes fonctionnaires ayant obtenu une délégation de puissance paternelle ne présentent pas le certificat de non inscription à la Caisse de Sécurité Sociale de leur époux s'il travaille dans le privé ▪ Difficultés pour supprimer un enfant décédé du fichier Enfants (le certificat de décès n'est jamais transmis) ▪ <i>Tests de contrôles effectués</i> : plusieurs cas de double enregistrement d'enfants rectifiés par la suite ; le nom de famille des enfants adoptifs ne figurent pas dans le fichier ; les certificats de scolarité demandés ne sont pas utilisés lors de la saisie puisque le fichier ne prévoit pas de rubrique permettant au responsable de préciser si l'enfant est élève ou pas. ▪ <i>Organisation des bureaux de prestations salariales</i> : la saisie de tous les dossiers reçus dans le mois passe par l'appui sur d'autres agents qui ne maîtrisent pas toujours le système, les responsables procèdent donc au contrôle une fois la saisie effectuée ; ce procédé de contrôle a posteriori augmente le risque d'erreur dans la mesure ou il ne peut pas assurer l'exhaustivité de ce contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les dossiers acceptés doivent après saisie, être transmis au bureau de contrôle qui procédera aux contrôles appropriés ▪ Ces femmes doivent fournir le certificat de non inscription à la CSS de leur époux en plus des autres pièces demandées <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une interface entre le Solde et les Collectivités Locales afin d'être régulièrement renseigné et procéder à la suppression des enfants décédés. • Mettre un système informatique assurant le verrouillage automatique d'anomalies évidentes en automatisant des contrôles élémentaires
2.6 Audit des charges sociales		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les bases de calcul des cotisations sociales aussi bien pour l'IPRES que pour la CSS ne sont pas conformes aux dispositions du code de Sécurité Sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives aux cotisations sociales aussi bien pour l'IPRES que pour la CSS.

Annexe 4 : Modèle de Simulation d'Impact

1. Logique de fonctionnement du modèle

La logique de fonctionnement du modèle de simulation d'impact est basée sur le Tableau des Entrées et Sorties (TES) ou matrice input output. Le TES est une présentation synthétique de l'équilibre du marché des biens et services (par produits) et des comptes d'exploitation des branches d'activités. Il est construit chaque année par le service de la comptabilité nationale et est utilisé pour assurer la cohérence des équilibres ressources emplois par produit dans l'exercice de projection de la croissance économique.

Partant des TES initiaux en équilibre sur la période de simulation et synthétisant les projections de croissance, telles qu'arrêtées avec le Fonds Monétaire International (FMI), on essaie de mesurer l'impact d'une hausse des dépenses publiques sur la croissance économique, toutes choses étant égales par ailleurs (les autres hypothèses initiales de projections ne sont pas modifiées).

Dans cette présente étude, la méthode appliquée compte quatre (4) étapes :

1. La première étape consiste à perturber cet équilibre initial par l'introduction de dépenses publiques additionnelles. Ces dépenses sont, au préalable, réparties par secteur et traduites selon la nature des projets aux nomenclatures de la comptabilité nationale, notamment la Nomenclature des Opérations (Consommation finale des Administrations et FBCF publique) et la Nomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA). Cette opération de conversion qui rend additifs les montants, permet l'introduction des dépenses dans le Tableau des Entrées et Sorties, notamment au niveau des consommations publiques et de la formation brute de capital fixe. L'introduction de ces dépenses rompt l'équilibre initial puisque les emplois (demande) deviennent supérieurs aux ressources (offre).
2. Dans la deuxième étape, les agents économiques réagissent pour satisfaire la demande additionnelle de biens de consommation et d'investissement par : une augmentation de la production, une augmentation des importations et/ou une diminution des stocks. Ces trois façons de satisfaire la demande ont des impacts différents sur la croissance. On considère, pour simplifier, les deux premières façons (production et/ou importation), puisque la diminution des stocks génère, à son tour, une nouvelle demande (notamment un besoin de reconstitution de stock) à satisfaire par une augmentation de la production et/ou une augmentation des importations.
 - o La satisfaction d'une partie de la demande par une augmentation de la production entraîne :
 - une augmentation des consommations intermédiaires (estimées par application de coefficients techniques obtenus des derniers comptes nationaux disponibles, notamment ceux de 2004) ;
 - une progression de la valeur ajoutée moindre que l'augmentation de la production ;

- une hausse des revenus distribués, notamment les salaires et les dividendes (estimés en appliquant le ratio : salaires + 50% de l'Excédent Net d'Exploitation rapportés à la valeur ajoutée ; ce ratio est calculé à partir des derniers comptes nationaux disponibles, 2004) ;
 - et par suite une augmentation de la consommation privée et de l'investissement privé (estimés par application du taux d'épargne).
- La satisfaction d'une partie de la demande par une augmentation des importations entraîne une détérioration de la balance commerciale, mais augmente les marges et les taxes sur biens importés.
 - Cette première itération entraîne une première augmentation de la valeur ajoutée et du PIB. Toutefois, les marchés des biens et services restent en déséquilibre, puisque du fait des consommations intermédiaires additionnelles, de la consommation finale privée additionnelle et de l'investissement privé additionnel, la demande reste supérieure à l'offre.
3. Dans la troisième étape, les agents économiques réagissent à nouveau pour satisfaire la nouvelle demande additionnelle de biens de consommations intermédiaire et finale et d'investissement par une nouvelle augmentation de la production, une nouvelle augmentation des importations et/ou une nouvelle diminution des stocks.
 4. A la quatrième étape, la satisfaction d'une partie de la nouvelle demande par une nouvelle augmentation de la production entraîne, à son tour, une nouvelle augmentation des consommations intermédiaires, une nouvelle progression de la valeur ajoutée moindre que la nouvelle augmentation de la production, une nouvelle hausse des revenus distribués et par suite une nouvelle augmentation de la consommation privée et de l'investissement privé. Cette deuxième itération entraîne une deuxième augmentation de la valeur ajoutée et du PIB mais les marchés des biens et services restent en déséquilibre, puisque du fait des nouvelles consommations intermédiaires additionnelles, de la nouvelle consommation et des nouveaux investissements privés additionnels, la demande reste encore supérieure à l'offre. Ces itérations sont répétées jusqu'à l'équilibre des marchés des biens et services. La convergence vers cet équilibre est assurée puisque l'augmentation de la demande additionnelle devient de plus en plus faible (la somme des coefficients techniques d'une branche et la part des revenus distribués et le taux d'épargne sont inférieurs à l'unité).

2. Hypothèses

	Allocations en milliards de FCFA		Taux d'absorption		Contenu en FBCF
	2006	2007	2006	2007	
Secteur Primaire	35	25	53%	53%	49%
11 Agriculture	35	25	55%	55%	64%
12 Elevage	0	0	42%	42%	11%
13 Eaux Forets	0	0	54%	54%	67%
14 Peche	0	0	81%	81%	100%
15 Hydraulic Rurale	0	0	38%	38%	88%
18 Etude/Recherche Agricole	0	0	34%	34%	0%
19 Appui Institutionnel Secteur Primaire	0	0	70%	70%	10%
Secteur Secondaire	65	115	69%	69%	37%
21 Mines	0	0	97%	97%	2%
22 Industrie	15	80	60%	60%	93%
23 Artisanat	0	0	41%	41%	4%
24 Energie	50	35	59%	59%	22%
28 Etude/Recherche Industrielle	0	0	66%	66%	86%
29 Appui Institutionnel Secteur Secondaire	0	0	89%	89%	16%
Secteur Tertiaire	177	82	53%	53%	25%
31 Commerce	0	0	93%	93%	31%
32 Tourisme	20	0	49%	49%	0%
33 Transports Routieres	157	82	65%	65%	95%
34 Transports Ferroviaries	0	0	0%	0%	0%
35 Transports Maritimes	0	0	1%	1%	0%
36 Transports Aeriens	0	0	46%	46%	100%
37 Communication	0	0	100%	100%	0%
38 Etude/Recherche Secteur Tertiaire	0	0	2%	2%	0%
39 Appui Institutionnel Secteur Tertiaire	0	0	126%	126%	0%
Secteur quaternaire	68	18	70%	70%	48%
41 Hydraulic Urbaine et Assai.	50	0	41%	41%	0%
42 Culture Jeunesse Sports	0	0	66%	66%	100%
43 Habitat Urbanisme	0	0	69%	69%	49%
44 Sante et Nutrition	9	9	92%	92%	35%
45 Education	9	9	66%	66%	96%
46 Developpement Social	0	0	43%	43%	22%
47 Equipment Administratif	0	0	90%	90%	88%
48 Etude/Recherche Secteur Non Marchande	0	0	81%	81%	38%
49 Appui Institutionnel Secteur Non Marchande	0	0	85%	85%	0%
Total	345	240	61%	61%	40%

3. Résultats

	2006	2007
Secteur primaire		
010 agriculture vivrière	0.0%	0.0%
020 agriculture industrielle ou d'exportation	0.0%	0.0%
030 élevage et chasse	0.0%	0.0%
040 sylviculture, exploitation forestière,	0.0%	0.0%
050 pêche	1.1%	0.2%
Secteur secondaire		
060 activités extractives	7.3%	0.0%
070 Transformation et conservation de viande, poisson	1.3%	0.4%
080 fabrication de corps gras alimentaires	0.0%	0.0%
090 travail de grains, fabrication de produits	2.0%	0.4%
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	2.1%	0.7%
110 fabrication de sucre, transformation	2.0%	0.6%
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	1.7%	0.5%
130 fabrication de boissons	2.5%	0.8%
140 fabrication de produits à base de tabac	1.8%	0.6%
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	3.0%	0.7%
160 fabrication du cuir; fabrication	0.0%	0.0%
170 travail du bois et fabrication d'articles	9.8%	0.7%
180 fabrication de papier, carton,	4.1%	0.0%
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	2.3%	0.0%
200 fabrication de produits chimiques	2.3%	0.2%
210 fabrication de produits en caoutchouc	3.8%	0.3%
220 fabrication de verre, poterie	11.4%	0.0%
230 métallurgie, fonderie, fabrication	7.0%	0.0%
240 fabrication de machines	8.4%	17.3%
250 fabrication d'équipements, d'appareils	0.0%	0.0%
260 construction de matériels de transports	0.9%	0.2%
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a.,	5.3%	0.2%
280 électricité, gaz et eau	3.2%	0.4%
290 construction	14.3%	13.1%
Secteur tertiaire		
300 commerce	3.2%	1.0%
310 services de la réparation	5.0%	0.0%
320 services d'hébergement et restauration	0.9%	0.2%
330 transports	3.0%	0.2%
340 postes et télécommunications	2.0%	0.5%
350 services financiers	1.9%	0.2%
360 activités immobilières	2.8%	0.2%
370 activités des services aux entreprises	7.3%	0.0%
Administration publique		
380 activités d'administration publique	5.7%	4.0%
390 éducation et formation	0.3%	0.5%
400 activités de santé et action sociale	0.9%	0.6%
410 activités à caractère collectif ou personnel	1.3%	0.6%
420 Services d'intermédiation financière i. m.	0.0%	0.0%
999 Autres services	0.0%	0.0%
Taxes sur biens et services		
PRODUIT INTERIEUR BRUT	3.6%	1.3%

Annex 5 : Aide extérieure au Sénégal (2003-2010) en millions de dollars US

Décaissements Décaissements futurs	actuels	Montant global du projet (2003- 2010) (millions de us \$)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
			2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
Appui FMI		35.19	5.03	5.03	5.03	15.09	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Programme FRPC		35.19	5.03	5.03	5.03	15.09	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Appui budgétaire (y inclus appui FMI)		799.78	5.48	59.90	41.09	106.47	139.95	114.28	110.80	119.85	100.83	585.71
Credits		239.93	5.03	52.43	13.83	71.29	87.95	51.75	44.50	44.50	30.00	258.70
Dons		559.85	0.45	7.47	27.26	35.18	52.00	62.53	66.30	75.35	70.83	327.01
Appui projets/Programmes		4,804.62	544.11	726.92	798.21	2,069.25	875.83	729.10	691.54	648.97	589.29	3,534.73
Credits		716.63	81.16	108.42	119.06	308.64	130.63	108.75	103.15	96.80	87.89	527.22
Dons		4,087.99	462.96	618.50	679.15	1,760.61	745.20	620.35	588.39	552.17	501.39	3,007.51
% Cofinancement		413.99	46.88	62.64	68.78	178.30	75.47	62.82	59.59	55.92	50.78	304.57
Pilier 1 - Création de richesse		2,193.62	194.97	278.79	276.98	750.74	518.54	418.32	423.89	393.12	390.25	2,144.12
Agriculture, élevage, pêche		307.39	34.94	54.69	47.38	137.02	276.32	127.83	121.63	110.61	77.14	713.52
Développement du secteur privé et financier		460.40	45.92	44.86	58.15	148.92	91.78	71.30	68.55	53.10	53.10	337.82
Energie		232.79	3.90	29.21	1.15	34.26	40.29	58.29	56.06	49.06	34.66	238.36
Mobilité urbaine et infrastructures routières		1,124.72	98.27	142.64	155.42	396.33	99.31	149.93	172.65	176.18	221.18	819.25
Autres		68.33	11.94	7.39	14.88	34.21	10.85	10.97	5.00	4.17	4.17	35.17
Pilier 2 - Renforcement des capacités		1,332.13	107.43	163.64	216.50	487.57	256.39	200.56	160.54	164.33	132.83	914.65
Education et formation		399.22	47.74	54.53	66.35	168.61	62.83	50.49	54.05	49.37	27.56	244.30
Santé et nutrition		421.16	41.21	58.45	63.20	161.83	73.27	53.09	45.60	43.31	33.82	249.08
Eau potable et assainissement		317.46	10.28	40.36	73.10	123.75	105.28	72.44	28.58	27.69	27.69	261.69
Ressources naturelles et environnement		172.72	5.04	5.74	9.24	20.02	11.60	19.95	29.38	42.38	42.19	145.51
Autres		21.57	3.16	4.55	4.61	12.32	3.40	4.60	2.93	1.58	1.58	14.09
Pilier 3 - Groupes vulnérables		133.30	15.06	19.16	34.16	68.39	31.30	6.64	6.84	3.58	3.54	51.90
Enfants, femmes		62.56	8.82	11.42	20.02	40.26	12.97	0.75	1.01	0.00	0.00	14.73
Handicapés, Personnes déplacées et réfugiées		48.86	5.63	5.91	12.04	23.58	13.41	1.93	1.88	1.87	1.83	20.92
Autres		21.87	0.62	1.83	2.10	4.55	4.93	3.95	3.95	1.71	1.71	16.25

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
		2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
Pilier 4 - Bonne gouvernance, développement décentralisé et participatif	1,145.57	226.65	265.33	270.58	762.55	69.60	103.58	100.28	87.94	62.66	424.05
Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique	317.31	43.32	80.24	81.11	204.67	39.13	34.16	33.43	30.92	30.10	167.74
Gouvernance judiciaire	27.42	1.81	1.53	1.30	4.65	1.38	5.38	5.13	3.88	3.40	19.17
Gouvernance locale et décentralisation	800.83	181.52	183.56	188.16	553.24	29.08	64.05	61.72	53.14	29.16	237.14
Développement des pôles secondaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Credits et Dons	5,604.40	549.59	786.83	839.30	2,175.72	1,015.78	843.38	802.34	768.82	690.12	4,120.43
Total Credits	956.57	86.19	160.86	132.89	379.93	218.58	160.50	147.65	141.30	117.89	785.92
Total Dons	4,647.83	463.41	625.97	706.41	1,795.79	797.19	682.88	654.69	627.52	572.22	3,334.51
Credits en % total décaissements	17.07%	15.68%	20.44%	15.83%	17.32%	21.52%	19.03%	18.40%	18.38%	17.08%	18.88%
Dons en % total décaissements	82.93%	84.32%	79.56%	84.17%	82.68%	78.48%	80.97%	81.60%	81.62%	82.92%	81.12%
Appuis budgétaires en % du total	14.27%	1.00%	7.61%	4.90%	4.89%	13.78%	13.55%	13.81%	15.59%	14.61%	14.21%

Appuis budgétaires

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
		2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	17.60	0.00	2.49	2.51	5.00	0.00	4.19	4.19	4.19	0.00	12.57
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	99.60	0.00	0.00	0.00	0.00	16.60	16.60	16.60	16.60	16.60	83.00
Japon, jica	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	107.30	0.00	17.40	0.00	17.40	21.75	21.75	14.50	14.50	0.00	72.50
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	35.19	5.03	5.03	5.03	15.09	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	270.00	0.00	30.00	8.80	38.80	66.20	30.00	30.00	30.00	30.00	186.20
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW-GTZ	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	14.50	0.45	0.51	0.48	1.44	0.70	0.50	0.50	0.75	0.80	3.25
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	116.92	0.00	0.00	12.57	12.57	18.86	18.86	16.34	25.14	25.14	104.35
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	1.26	0.00	0.00	0.00	0.00	0.13	0.38	0.38	0.38	0.00	1.26
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	137.41	0.00	4.48	11.69	16.17	15.72	22.00	28.29	28.29	28.29	122.58
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	799.78	5.48	59.90	41.09	106.47	139.95	114.28	110.80	119.85	100.83	585.71

Appuis projets/programmes

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	241.38	12.50	100.00	23.19	26.05	23.70	72.94	28.07	30.61	30.40	24.79	22.15	136.03
ONUDI	6.99	100.00	100.00	0.87	1.36	1.40	3.62	1.38	1.20	0.71	0.00	0.00	3.29
AFD	268.39	0.00	100.00	8.57	21.66	21.83	52.05	44.44	44.44	37.92	37.09	37.09	200.98
Espagne	9.38	0.00	100.00	1.37	2.63	3.93	7.94	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	1.26
ACDI	77.59	0.00	100.00	8.01	7.07	8.87	23.96	7.13	9.90	2.74	0.12	0.08	19.98
Japon, jica	87.90	0.00	100.00	23.22	39.20	29.83	92.25	43.19	42.17	39.85	42.17	39.85	207.23
Autriche	16.33	0.00	100.00	0.00	0.00	3.08	3.08	3.11	3.34	3.29	3.29	3.29	16.33
BAD	297.27	0.00	9.78	10.32	12.54	53.57	76.43	334.18	120.23	113.74	96.96	59.60	724.71
FAO	8.85	44.90	100.00	2.95	2.95	2.95	8.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	49.52	0.00	100.00	3.16	4.21	9.00	16.37	15.04	10.58	5.13	2.09	0.63	33.46
World Bank	1067.20	10.17	0.00	40.50	90.40	178.60	309.50	112.95	187.15	158.70	157.03	92.18	708.00
Grande Bretagne	0.39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.39	0.39	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	182.80	0.63	100.00	0.40	4.89	12.56	17.84	47.18	46.43	25.19	23.22	22.84	164.86
PNUD/FENU	42.68	29.92	100.00	10.00	10.00	10.00	30.00	3.14	3.74	1.34	0.89	0.70	9.81
Luxembourg	42.88	0.00	100.00	1.92	6.88	14.60	23.39	9.29	1.92	0.00	0.00	0.00	11.22
UE	1444.25	0.00	100.00	344.19	439.14	349.80	1133.13	132.50	132.50	132.50	132.50	132.50	662.51
Suède	11.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	788.42	0.00	87.50	28.55	38.64	38.28	105.47	65.71	83.38	133.38	127.43	177.43	587.34
UNIFEM	0.33	0.00	100.00	0.10	0.09	0.14	0.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	40.48	0.00	100.00	4.37	4.37	13.69	22.42	13.69	0.00	0.00	0.00	0.00	13.69
Italie	29.24	0.00	100.00	2.29	1.42	6.25	9.96	3.89	4.24	3.95	0.00	0.00	12.07
Suisse	5.02	0.00	100.00	1.61	1.30	1.91	4.83	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	32.62	14.53	100.00	0.00	0.00	0.54	0.54	1.32	1.51	1.51	1.13	0.69	6.16
OMS	11.90	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.80	2.80	0.00	0.00	0.00	5.60
UNICEF	27.76	0.00	100.00	4.58	5.60	7.02	17.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	14.04	20.00	100.00	1.18	3.11	3.78	8.07	3.62	0.74	0.00	0.00	0.00	4.36
Total	4804.62	8.62	85.08	544.11	726.92	798.21	2069.25	875.83	729.10	691.54	648.97	589.29	3534.73

Pilier 1 : Création de richesse
Agriculture, élevage, pêche

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	24.38	0.00	100.00	2.26	2.22	2.47	6.95	2.36	2.36	2.24	1.48	1.36	9.81
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	31.19	0.00	100.00	0.41	1.77	2.87	5.04	5.03	5.03	5.03	5.03	5.03	25.14
Espagne	2.70	0.00	100.00	0.48	0.65	1.35	2.49	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.16
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	24.63	0.00	100.00	5.34	13.73	5.10	24.17	7.89	10.21	7.89	10.21	7.89	44.07
Autriche	10.94	0.00	100.00	0.00	0.00	1.51	1.51	1.89	2.26	2.26	2.26	2.26	10.94
BAD	15.65	0.00	0.00	0.00	0.00	7.34	7.34	246.32	86.10	80.34	67.76	39.73	520.24
FAO	8.85	44.90	100.00	2.95	2.95	2.95	8.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	1.96	0.00	100.00	0.24	0.36	0.14	0.74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	102.40	8.48	0.00	7.90	7.10	10.60	25.60	3.78	13.78	15.78	15.78	12.78	61.90
Grande Bretagne	0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.04	0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	2.84	16.68	100.00	0.56	0.56	0.56	1.67	0.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.56
Luxembourg	1.29	0.00	100.00	0.13	0.14	0.71	0.98	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	66.30	0.00	100.00	13.46	24.47	10.50	48.42	8.06	8.06	8.06	8.06	8.06	40.30
Suède	10.45	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.72	0.00	100.00	0.28	0.00	0.00	0.28	0.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.41
Suisse	3.04	0.00	100.00	0.93	0.74	1.26	2.93	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	307.39	4.38	81.25	34.94	54.69	47.38	137.02	276.32	127.83	121.63	110.61	77.14	713.52

Développement du secteur privé et financier

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	2.30	0.00	100.00	0.20	0.48	0.70	1.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	3.63	100.00	100.00	0.07	0.47	0.98	1.53	0.90	0.90	0.41	0.00	0.00	2.21
AFD	49.56	0.00	100.00	0.59	1.77	0.94	3.30	8.80	8.80	8.80	8.80	8.80	44.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	22.74	0.00	100.00	2.34	3.11	2.78	8.24	3.71	4.50	2.23	0.00	0.00	10.44
Japon, jica	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	1.89	0.00	100.00	0.00	0.00	0.63	0.63	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38	1.89
BAD	78.30	0.00	0.00	0.00	0.00	17.40	17.40	26.10	8.70	8.70	8.70	8.70	60.90
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	46.00	0.00	0.00	0.00	3.30	4.30	7.60	12.80	12.80	12.80	0.00	0.00	38.40
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	40.23	0.00	100.00	0.00	0.00	0.25	0.25	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	39.98
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.01	0.00	100.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	126.31	0.00	100.00	36.59	25.88	19.98	82.45	19.76	19.76	19.76	19.76	19.76	98.78
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	85.10	0.00	100.00	5.39	9.14	8.50	23.03	11.11	7.35	7.35	7.35	7.35	40.50
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.75	0.00	100.00	0.00	0.00	0.75	0.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	1.29	0.00	100.00	0.00	0.00	0.35	0.35	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13	0.63
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	2.28	0.00	100.00	0.73	0.70	0.57	1.99	0.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.10
Total	460.40	7.14	85.71	45.92	44.86	58.15	148.92	91.78	71.30	68.55	53.10	53.10	337.82

Energie

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.88	100.00	100.00	0.50	0.38	0.02	0.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	13.78	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.76	2.76	2.76	2.76	2.76	13.78
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	115.60	16.25	0.00	0.00	0.76	0.00	0.76	11.40	29.40	34.40	27.40	13.00	115.60
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	44.88	10.00	100.00	0.00	0.98	1.13	2.11	12.89	12.89	5.66	5.66	5.66	42.76
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	57.65	0.00	100.00	3.40	27.09	0.00	30.49	13.25	13.25	13.25	13.25	13.25	66.23
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	232.79	25.25	60.00	3.90	29.21	1.15	34.26	40.29	58.29	56.06	49.06	34.66	238.36

Mobilité urbaine et infrastructures routières

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	1.11	0.00	100.00	0.17	0.17	0.12	0.46	0.20	0.23	0.20	0.00	0.00	0.63
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	80.07	0.00	100.00	1.67	5.54	7.61	14.82	12.57	12.57	12.57	12.57	12.57	62.86
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	0.84	0.00	100.00	0.24	0.30	0.28	0.82	9.19	4.92	4.92	4.92	4.92	28.86
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	63.80	0.00	0.00	7.25	7.25	7.25	21.75	8.41	8.41	8.41	8.41	8.41	42.05
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank Grande	258.50	8.60	0.00	10.90	29.70	86.60	127.20	34.97	39.97	16.27	20.00	15.00	126.20
Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	31.43	0.00	100.00	0.00	0.00	5.47	5.47	7.32	7.32	3.77	3.77	3.77	25.96
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	288.08	0.00	100.00	77.94	99.51	47.88	225.33	26.51	26.51	26.51	26.51	26.51	132.56
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	100.00	100.00	150.00	400.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.90	0.00	100.00	0.10	0.18	0.21	0.49	0.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.14
Total	1124.72	1.23	57.14	98.27	142.64	155.42	396.33	99.31	149.93	172.65	176.18	221.18	819.25

Autres (infrastructures portuaires, culture, télécommunication, mines, etc...)

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	8.80	0.00	100.00	0.00	3.46	2.82	6.27	0.83	0.83	0.83	0.00	0.00	2.49
Espagne	0.48	0.00	100.00	0.02	0.01	0.39	0.41	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.06
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	6.97	0.00	100.00	0.01	0.12	6.85	6.97	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.56
Autriche	3.27	0.00	100.00	0.00	0.00	0.63	0.63	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65	3.27
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank Grande	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	26.65	0.00	100.00	0.00	1.00	1.13	2.13	8.49	8.49	2.51	2.51	2.51	24.52
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	18.43	0.00	100.00	11.23	2.25	2.42	15.90	0.63	0.63	0.63	0.63	0.63	3.14
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	1.98	0.00	0.00	0.69	0.56	0.65	1.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	1.75	33.33	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.13	0.25	0.25	0.25	0.25	1.13
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	68.33	4.17	87.50	11.94	7.39	14.88	34.21	10.85	10.97	5.00	4.17	4.17	35.17

Pilier 2: Renforcement des capacités
Education et formation

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	97.07	0.00	100.00	10.63	11.17	9.16	30.97	10.89	12.40	12.40	10.76	9.25	55.69
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	43.68	0.00	100.00	2.66	2.92	2.74	8.32	6.91	6.91	6.91	6.91	6.91	34.57
Espagne	1.57	0.00	100.00	0.19	0.22	0.25	0.66	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.88
ACDI	30.70	0.00	100.00	6.12	4.77	6.36	17.26	4.84	4.27	0.72	0.00	0.00	9.83
Japon, jica	23.28	0.00	100.00	7.90	11.52	7.16	26.58	6.12	6.12	6.12	6.12	6.12	30.62
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.13	0.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	37.85	0.00	3.38	0.00	0.00	8.93	8.93	12.99	5.31	5.31	5.31	0.00	28.91
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	80.00	32.00	0.00	15.20	14.50	12.10	41.80	0.00	3.00	12.00	15.00	0.00	30.00
Grande Bretagne	0.16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.16	0.16	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	18.46	0.00	100.00	0.63	3.88	9.68	14.20	2.17	1.89	0.00	0.00	0.00	4.06
UE	1.80	0.00	100.00	0.73	0.80	0.00	1.53	0.09	0.09	0.09	0.09	0.09	0.44
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	53.01	0.00	100.00	2.34	2.44	6.27	11.06	18.34	10.33	10.33	5.00	5.00	48.99
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	9.08	0.00	100.00	1.03	1.45	2.44	4.92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	2.58	0.00	100.00	0.29	0.86	0.94	2.09	0.31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.31
Total	399.22	2.46	77.18	47.74	54.53	66.35	168.61	62.83	50.49	54.05	49.37	27.56	244.30

Sante et nutrition

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	48.40	0.00	100.00	5.94	6.78	5.93	18.65	5.38	5.38	5.38	5.38	5.38	26.90
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	1.42	0.00	100.00	0.19	0.85	0.25	1.29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	3.26	0.00	100.00	0.41	1.20	1.43	3.05	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.16
ACDI	3.49	0.00	100.00	0.68	0.73	0.64	2.04	0.52	0.32	0.00	0.00	0.00	0.84
Japon, jica	6.06	0.00	100.00	3.99	2.04	2.04	8.07	6.12	6.12	6.12	6.12	6.12	30.62
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	16.46	0.00	9.66	3.07	5.26	0.32	8.66	4.04	4.04	4.04	4.04	0.00	16.14
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	22.41	0.00	100.00	2.56	2.72	3.98	9.26	7.27	3.43	3.31	1.46	0.00	15.47
World Bank Grande Bretagne	54.70	6.67	0.00	3.10	11.10	16.10	30.30	8.15	8.25	4.00	4.00	0.00	24.40
Bretagne	0.07	0.00	0.00	0.00	0.00	0.07	0.07	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	7.79	0.00	100.00	0.00	0.19	1.77	1.96	1.77	1.02	1.02	1.02	1.02	5.84
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	7.39	0.00	100.00	0.47	0.83	1.70	2.99	0.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.84
UE	34.57	0.00	100.00	4.08	6.05	9.64	19.77	7.08	7.08	7.08	7.08	7.08	35.41
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	185.73	0.00	100.00	13.60	17.78	15.62	47.00	27.60	14.18	14.18	14.18	14.18	84.33
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	3.19	0.00	100.00	1.13	0.00	0.64	1.77	0.43	0.43	0.43	0.00	0.00	1.29
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	11.90	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.80	2.80	0.00	0.00	0.00	5.60
UNICEF	12.04	0.00	100.00	1.98	2.44	2.54	6.96	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	2.27	0.00	100.00	0.00	0.50	0.54		1.24	0.00	0.00	0.00	0.00	1.24
Total	421.16	0.39	82.92	41.21	58.45	63.20	161.83	73.27	53.09	45.60	43.31	33.82	249.08

Eau potable et assainissement

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	17.44	0.00	100.00	1.45	2.79	2.38	6.61	3.71	3.71	0.00	0.00	0.00	7.42
Espagne	0.88	0.00	100.00	0.00	0.46	0.42	0.88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	15.12	0.00	100.00	2.19	7.77	4.96	14.93	5.57	6.49	6.49	6.49	6.49	31.55
Autriche	0.24	0.00	100.00	0.00	0.00	0.19	0.19	0.19	0.05	0.00	0.00	0.00	0.24
BAD	55.23	0.00	0.00	0.00	0.03	10.15	10.18	28.65	0.00	0.00	0.00	0.00	28.65
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	21.97	0.00	100.00	0.28	1.09	4.62	5.99	6.35	6.55	1.20	0.63	0.63	15.36
World Bank	125.00	38.50	0.00	0.80	19.30	35.40	55.50	34.75	34.75	0.00	0.00	0.00	69.50
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	11.98	0.00	100.00	0.41	1.08	1.23	2.72	5.18	0.00	0.00	0.00	0.00	5.18
UE	68.54	0.00	100.00	5.16	7.85	13.74	26.75	20.57	20.57	20.57	20.57	20.57	102.84
Suède	0.11	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.94	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.31	0.31	0.31	0.00	0.00	0.94
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	317.46	3.50	81.82	10.28	40.36	73.10	123.75	105.28	72.44	28.58	27.69	27.69	261.69

Ressources naturelles et environnement

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	2.75	0.00	100.00	0.08	0.45	0.36	0.90	0.44	0.44	0.38	0.00	0.00	1.26
ONUDI	2.48	100.00	100.00	0.30	0.50	0.40	1.20	0.48	0.30	0.30	0.00	0.00	1.08
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.23	0.00	100.00	0.21	0.00	0.00	0.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.41	0.00	100.00	0.00	0.10	0.22	0.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	6.84	0.00	100.00	2.44	2.35	1.86	6.64	6.49	6.49	6.49	6.49	6.49	32.47
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	2.51	0.00	100.00	0.00	0.01	0.21	0.23	1.33	0.44	0.51	0.00	0.00	2.28
World Bank Grande Bretagne	110.00	24.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9.00	20.00	35.00	35.00	99.00
Bretagne	0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.04	0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	2.26	0.00	100.00	0.40	0.37	0.39	1.16	0.35	0.35	0.35	0.00	0.00	1.06
PNUD/FENU	12.63	83.00	100.00	1.16	0.90	2.52	4.58	1.41	2.13	1.34	0.89	0.70	6.47
Luxembourg	0.88	0.00	100.00	0.06	0.22	0.22	0.49	0.31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.31
UE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	7.39	0.00	100.00	0.40	0.84	2.83	4.06	0.79	0.79	0.00	0.00	0.00	1.57
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	24.29	3.85	100.00	0.00	0.00	0.19	0.19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	172.72	16.23	84.62	5.04	5.74	9.24	20.02	11.60	19.95	29.38	42.38	42.19	145.51

Autres (Formation, culture, etc...)

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	1.92	0.00	0.00	0.51	0.72	0.65	1.87	0.65	0.65	0.65	0.65	0.65	3.25
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.66	0.00	100.00	0.08	0.02	0.05	0.15	0.10	0.15	0.10	0.00	0.00	0.35
World Bank	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	5.38	11.00	100.00	0.00	0.71	1.27	1.99	1.10	1.61	0.00	0.00	0.00	2.71
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	8.59	0.00	100.00	2.57	3.10	0.75	6.42	0.93	0.93	0.93	0.93	0.93	4.63
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	5.03	0.00	100.00	0.00	0.00	1.89	1.89	0.63	1.26	1.26	0.00	0.00	3.14
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	21.57	2.75	100.00	3.16	4.55	4.61	12.32	3.40	4.60	2.93	1.58	1.58	14.09

Pilier 3 : Groupes vulnérables
Enfants, femmes

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	30.00	28.00	0.00	4.00	5.40	13.50	22.90	7.10	0.00	0.00	0.00	0.00	7.10
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.88	0.00	100.00	0.00	0.25	0.38	0.63	0.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.25
UE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.33	0.00	100.00	0.10	0.09	0.14	0.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	18.75	0.00	100.00	3.75	3.75	3.75	11.25	3.75	0.00	0.00	0.00	0.00	3.75
Italie	4.85	0.00	0.00	0.32	0.58	0.14	1.04	0.75	0.75	1.01	0.00	0.00	2.51
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	4.37	0.00	100.00	0.65	1.05	1.11	2.81	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	3.38	0.00	100.00	0.00	0.30	1.00	1.30	1.11	0.00	0.00	0.00	0.00	1.11
Total	62.56	4.00	71.43	8.82	11.42	20.02	40.26	12.97	0.75	1.01	0.00	0.00	14.73

Handicapés, Personnes déplacées et réfugiées

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.75	0.00	100.00	0.00	0.03	0.18	0.22	0.15	0.15	0.13	0.12	0.08	0.62
Japon, jica	0.18	0.00	100.00	0.08	0.05	0.05	0.17	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.23
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	0.36	56.00	100.00	0.00	0.00	0.28	0.28	0.07	0.00	0.00	0.00	0.00	0.07
Luxembourg	0.15	0.00	100.00	0.00	0.00	0.07	0.07	0.04	0.04	0.00	0.00	0.00	0.08
UE	7.82	0.00	100.00	2.73	2.91	0.25	5.88	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	4.01
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	19.43	0.00	100.00	2.17	2.59	1.57	6.33	2.99	0.90	0.90	0.90	0.90	6.59
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	18.63	0.00	100.00	0.00	0.00	9.32	9.32	9.32	0.00	0.00	0.00	0.00	9.32
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	1.55	0.00	100.00	0.65	0.33	0.32	1.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	48.86	8.00	100.00	5.63	5.91	12.04	23.58	13.41	1.93	1.88	1.87	1.83	20.92

Autres (Fonds social de développement, restructuration quartiers pauvres, appui aux groupes à risque pour VIH/ SIDA, déminage, lutte antiacridienne, prévention des crises, etc)

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	8.55	40.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.71	1.71	1.71	1.71	1.71	8.55
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank Grande	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	5.91	0.00	100.00	0.00	0.58	0.48	1.06	1.61	1.61	1.61	0.00	0.00	4.84
PNUD-FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.72	0.00	100.00	0.00	0.00	0.37	0.37	0.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.35
UE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suède	0.44	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	3.15	0.00	100.00	0.00	0.63	0.63	1.26	0.63	0.63	0.63	0.00	0.00	1.89
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	3.10	0.00	100.00	0.62	0.62	0.62	1.86	0.62	0.00	0.00	0.00	0.00	0.62
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	21.87	6.67	100.00	0.62	1.83	2.10	4.55	4.93	3.95	3.95	1.71	1.71	16.25

Pilier 4: Bonne gouvernance, développement décentralisé et participatif
Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	15.82	0.00	100.00	0.85	0.87	1.28	2.99	3.02	3.02	3.02	1.63	1.63	12.32
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.23	0.00	100.00	0.06	0.07	0.09	0.22	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	1.63	0.00	100.00	0.51	0.54	0.54	1.59	0.54	0.54	0.54	0.54	0.54	2.69
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	5.80	0.00	50.00	0.00	0.00	1.16	1.16	1.79	1.79	1.06	0.00	0.00	4.64
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Grande Bretagne	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	5.41	0.00	100.00	0.00	0.35	0.39	0.74	1.01	1.01	1.01	1.01	0.63	4.66
PNUD/FENU	21.48	0.00	100.00	8.28	7.83	5.36	21.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	220.59	0.00	100.00	28.58	64.52	66.57	159.67	26.99	26.99	26.99	26.99	26.99	134.93
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	42.00	0.00	100.00	5.04	6.06	5.69	16.79	5.04	0.00	0.00	0.00	0.00	5.04
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	4.34	25.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.75	0.82	0.82	0.75	0.31	3.46
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	317.31	2.78	83.33	43.32	80.24	81.11	204.67	39.13	34.16	33.43	30.92	30.10	167.74

Gouvernance judiciaire

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	12.42	0.00	100.00	1.81	1.53	1.30	4.65	1.38	1.38	1.38	0.13	0.00	4.27
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	15.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4.00	3.75	3.75	3.40	14.90
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	27.42	0.00	50.00	1.81	1.53	1.30	4.65	1.38	5.38	5.13	3.88	3.40	19.17

Gouvernance locale et décentralisation

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	28.57	30.00	100.00	1.24	2.38	2.38	6.00	2.69	3.70	3.70	3.70	2.82	16.60
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	36.23	0.00	100.00	1.60	2.57	2.23	6.40	6.59	6.59	3.77	3.77	3.77	24.49
Espagne	0.03	0.00	100.00	0.00	0.02	0.00	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	19.51	0.00	100.00	0.79	1.00	1.16	2.95	0.85	2.64	0.59	0.00	0.00	4.07
Japon, jica	0.4445	0.00	100.00	0.03	0.07	0.34	0.44	0.46	0.46	0.46	0.46	0.46	2.32
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	10.41	0.00	0.00	0.00	0.00	1.02	1.02	3.13	3.13	3.13	0.00	0.00	9.40
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank Grande	130.00	5.50	0.00	19.44	0.00	0.00	19.44	0.00	32.20	39.70	36.10	13.00	121.00
Bretagne	0.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.06	0.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KfW	18.23	0.00	100.00	0.00	1.42	1.55	2.96	5.74	5.74	1.26	1.26	1.26	15.25
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	1.11	0.00	100.00	0.22	0.47	0.22	0.91	0.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.15
UE	545.59	0.00	100.00	157.71	174.72	178.08	510.51	7.85	7.85	7.85	7.85	7.85	39.25
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	7.30	0.00	100.00	0.16	0.00	0.00	0.16	0.88	1.01	1.26	0.00	0.00	3.14
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.71	0.00	100.00	0.27	0.33	0.61	1.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	2.63	0.00	100.00	0.06	0.58	0.52	1.16	0.74	0.74	0.00	0.00	0.00	1.47
Total	800.83	2.54	78.57	181.52	183.56	188.16	553.24	29.08	64.05	61.72	53.14	29.16	237.14

Développement des pôles secondaires

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Autres ()

Partenaires au développement	Montant global des projets (2003-2010) (millions US \$)	% du cofinancement dans les projets	Dons (%)	Décaissements (millions de US \$)				Décaissements projetés (millions de US \$)					
				2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
SCAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ONUDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AFD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ACDI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Japon, jica	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BAD	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FAO	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Belgique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
World Bank	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Grande Bretagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
KFW	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PNUD/FENU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxembourg	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suède	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
USAID	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNIFEM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Italie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Suisse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays Bas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
OMS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
UNICEF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
BIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00